# ENTREPRENEURS des Territoires

MAGAZINE

# Le pressage haute qualité

RAPPEL sur la circulation des engins EN PAGES CENTRALES

**VIE SYNDICALE**

- Interdiction de la taille des haies
- Suramortissement exceptionnel

**PROFESSION**

- ETA Valla, avancer avec ses clients (Hte-Loire)

- Hervé Stéphan, bûcheron en Bretagne

**DOSSIER**

- Gros plan sur les abatteuses

**89** juin 2015 - 11 €

LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

# Les 9 et 10 septembre 2015,

INNOV-AGRI
GRAND SUD-OUEST

# sera à Ondes...

**Accès amélioré**
**Lycée agricole d'Ondes**
(proche Toulouse, Haute-Garonne, 31)
**Horaires :**
**8 h 30 - 18 h 30**

**+230**
EXPOSANTS

Prenez **votre badge** sur
**www.innovagri-gso.com**

Organisé par
GFA Events

**+1 000**
MACHINES EN DÉMONSTRATIONS

**LES ATELIERS AGROÉCOLOGIQUES**
Découvrir, comprendre et échanger sur l'agriculture alternative.

**CONFÉRENCES**
+ de 10 thèmes abordés dont les drônes, l'agroécologie, le biocontrôle.

**22 ha DE CHANTIERS RÉCOLTE**
Soja, tournesol, maïs grain, ensilage, herbe.

# Sommaire


**Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE**

**Directeur de la publication**
Gérard Napias
*Président de la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires*

**Éditeur délégué et rédacteur en chef**
Jacques Fitamant / *redac.edt@fitamant.fr*

**Rédacteurs**
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Tammouz Eñaut Helou.

Guillaume Le Gonidec / *redac.edt2@fitamant.fr*
Gilles Hardy, Philippe Caldier, Frédéric Ripoche.

**Secrétaire de rédaction et rédactrice**
Valérie Bridoux / *redac.edt@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

**Adjointe de direction**
Charlotte Marcadé
*charlotte.marcade@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

**Chefs de publicité**
Claire Ramahefa
*claire.ramahefa@fitamant.fr*
Ann-Ael Tanguy
*ann-ael.tanguy@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

**Assistante commerciale et marketing**
Caroline Hellégouarch
*sandra.thepaut@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

**Relations abonnés**
Corinne Nay / *abo@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

**Mise en page :** Sonia Seznec
**Impression :** Calligraphy-print

PEFC 10-31-1614
Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org

*ISSN 1278 3927 - CPPAP N° 0618 T 85572*
*Dépôt légal : juin 2015 / N° 639000*

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la *Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires*

Entrepreneurs des Territoires
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

*Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an)*
*SARL au capital de 7623 euros, 29000 Quimper, France*
*Registre du commerce de Quimper : B 388019820*
*Numéro de TVA intracommunautaire : FR 0C 38 80 19 820*

Éditions Fitamant
**2 rue Félix Le Dantec - CS 62020**
**29018 Quimper Cedex**
**tél. 02 98 98 01 40 - fax 02 98 27 37 65**


Encart central détachable : plaquette MSA « En sécurité sur la route avec mon convoi agricole ».


5 **Éditorial**

**Vie syndicale**
6 • Démarche qualité QualiTerritoires
7 • Interdiction de taille des haies
8 • Agroéquipement et innovation
9 • Gaec : nouvelle procédure d'agrément
10 • Réglementation sur les conditions de circulation et le système d'immatriculation
11 • Former les conducteurs de moissonneuses-batteuses
12 • Le suramortissement : un turbo pour les entreprises prospères
13 • Actualités forestières
14 • Actualités agricoles

**Profession**
18 • ETA Valla en Haute-Loire
22 • ETF Stéphan dans les Côtes-d'Armor

**Pilotage de l'entreprise**
26 • Interdiction de taille des haies
28 • Fin des quotas laitiers
30 • Observatoire France Bois Forêt

32 **Actualités**
• Interview Philippe Lecouvey

**Salon**
34 • Les Culturales
39 • Intermat : bilan

**Dossier**
42 • Pneumatiques
48 • Gros plan sur les abatteuses
52 • Bigbalers

**Innovation**
55 • Le drone, un nouveau marché pour la prestation de services
58 • Vitirover, le robot qui entretient sous les vignes

**Nouveautés Matériels**
60 • Visite de l'usine Bourgoin
63 • Samson : visite au Danemark
66 • Dangreville Synergie
68 • Brèves

72 **Agenda**

VOUS SOUHAITEZ ALLER DE L'AVANT, VOTRE BANQUE EST LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

Crédit Mutuel

CNCM – 88/90 rue Cardinet – 75017 Paris.
* Selon le magazine international "the Banker" décembre 2014.

# 24 et 25 juin 2015

VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE (02)

# Les culturales 2015

INNOVATIONS ET PERFORMANCES

Conception : AGPM-GIE - Crédit photo : Fotolia - 05/2015

**Téléchargez votre badge d'accès GRATUIT sur www.lesculturales.com**

Organisé par

ARVALIS Institut du végétal

En collaboration avec

ACTA · CETIOM · FNAMS · INRA · ITB

Avec le soutien de

L'ABNE

En partenariat avec

acoïance · Agera · Agrivalbert · Quipso · Cap Seine · CERENA · Agricultures & Territoires Chambres d'agriculture Picardie · COOP · Coop Nolle · Exportiaris · LDAR · Négoce Nord-Est · Saint Louis Sucre · Sana Terra · Sevépi · Tereos · Ternoveo · UCAE · uniéal · VALFRANCE · VIVESCIA

Avec le concours d'Intercéréales et la participation financière du Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural géré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

## *Les priorités de notre profession sur le battage*

Les moissons viennent de commencer dans le Sud de la France. La moisson n'attend pas. Le client compte sur la disponibilité de l'entrepreneur, sur le rapport qualité-prix de la prestation, sur une performance et une fiabilité garantie grâce à l'entretien du matériel qui est toujours en état de marche.

Mais, le client ne guette plus l'arrivée de la machine dans le champ. Et demain, aujourd'hui pour les innovateurs, la géolocalisation permet en temps réel de connaître la position de la machine, de situer l'avancement du chantier, de transmettre les données de récolte à l'agriculteur, au silo de collecte, etc.

Nos chantiers, nos machines sont donc « uberisées », du nom de cette entreprise start-up nord-américaine qui a révolutionné le monde des taxis. Uber s'impose auprès des clients par son logiciel de réservation qui accroche le taxi le plus proche, avec une qualité et un prix de service garantis. Allons-nous vers cela dans nos activités ? Rien ne le dit ? Rien ne l'interdit. EDT participe aux travaux sur l'agriculture numérique et sur les robots agricoles au nom de la profession des entrepreneurs, afin de saisir les opportunités.

En matière de battage, nos entreprises sont aujourd'hui avant tout préoccupées par quatre points : l'envolée du prix des machines, la réduction des durées d'utilisation, l'hygiène et la sécurité et la connaissance de la réglementation de la circulation routière. Ce sont les préoccupations prioritaires de notre profession sur le battage.

***Gérard Napias, président de la Fédération nationale EDT***

# Des entreprises engagées dans une démarche qualité

Au premier trimestre dernier, QualiTerritoires a tenu son Assemblée générale annuelle, l'occasion pour l'association interprofessionnelle d'exposer son activité au service des démarches de progrès pour les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

Pour les titres de qualification, l'organisation enregistre, au 31 décembre dernier, 203 entreprises qualifiées pour 245 titres de qualification en cours de validité.

Plus finement, la délivrance des titres de qualification concerne majoritairement les entreprises de travaux d'entretien de la végétation autour des réseaux, en particulier de distribution et de transport d'électricité, suivies des activités d'épandage de matière fertilisante.

Concernant le service apporté aux entreprises, l'Assemblée générale fut l'occasion pour QualiTerritoires de présenter la feuille de route relative à la dématérialisation des procédures de qualification. Ce mouvement amorcé en 2014 se poursuivra sur les années 2015 et 2016.

Par ailleurs, depuis 2013, QualiTerritoires délivre des « certificats d'engagement tierce partie » dans le domaine de l'activité forestière. À ce titre, ce sont près de 400 certificats d'engagement ETF Gestion Durable de la Forêt sont actuellement en vigueur, dont 191 engagements sont parvenus via les trois chartes locales ayant signé une « convention de mise en œuvre de la démarche » avec QualiTerritoires. Plus de 51 % des engagements sont parvenus directement à l'association interprofessionnelle, dont une part que nous ne pouvons évaluer, à l'invitation d'acteurs locaux (PEFC, Union Régionales EDT, ...).

Pour entrer dans la démarche, le candidat accède actuellement aux informations et à son dossier de demande à travers le site internet de QualiTerritoires onglet « ETF Gestion durable de la forêt », avec le logo dédié. La liste des entreprises engagées est également accessible sur internet. Enfin, pour asseoir la communication professionnelle autour de la démarche, deux flyers à destination des entreprises et des clients ont été finalisés.

Enfin, l'Assemblée générale s'est clôturée par l'intervention de l'Association des distributeurs d'électricité en France (ADEeF), nouvel adhérent de QualiTerritoires.

## QualiTerritoires et les certificats d'engagement tierce partie

Le « certificat d'engagement tierce partie » est un document délivré par un organisme indépendant externe qui permet de recueillir et d'attester de l'engagement d'une personne physique ou morale à un référentiel professionnel ou d'activité. Le certificat tierce partie intervient alternativement ou cumulativement :

- soit à la demande de clients (référencement, évaluation...) ;
- soit à la demande d'une démarche ou programme collectif ;
- ou encore à la demande de l'entreprise pour la valorisation de ses activités (relations B to B ou B to C).

Cette activité est conduite dans un cadre non accrédité dans le respect de procédures spécifiques propres à l'organisme professionnel QualiTerritoires, aux référentiels professionnels concernés et/ou aux conditions générales d'engagement.

L'engagement constaté peut faire l'objet de contrôle conformément aux procédures spécifiques précitées.

# Interdiction de taille des haies

Le ministère reste ferme sur les dates, mais ouvert sur les paramètres en 2016...

Une interdiction nationale de taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet est tombée brutalement. Elle a fait apparaître un manque d'information, mais aussi des cas où l'interdiction apparaît décalée par rapport au terrain. EDT alertait le 7 avril dernier les entrepreneurs de travaux qui assurent l'entretien et l'élagage des haies.

## Uniquement les haies agricoles Pac

Les professionnels de l'élagage doivent s'assurer qu'ils n'élaguent pas des haies agricoles Pac auprès de leurs clients agriculteurs, et donc s'informer auprès de la DDT en cas de doute, via le 0 800 221 371.

Quelques précisions techniques ont été apportées dans un courrier du ministère de l'agriculture aux parlementaires qui ont interpellé Stéphane Le Foll sur les conséquences de l'interdiction de taille des haies sur les entreprises de travaux.

La haie prise en compte est celle dont l'exploitant agricole a la maîtrise. Ce sont aussi bien les haies à l'intérieur d'un îlot Pac, qu'en bordure. Cette définition est large et souple. En cas de doute, le mieux est de s'assurer de la réponse ou auprès de la DDT. Les autres haies (hors Pac) ne sont pas concernées par cette interdiction.

## Les cas de force majeure

La haie dont l'exploitant agricole a la maîtrise peut provoquer une gêne, voire un mauvais fonctionnement, notamment lorsqu'elle voisine de réseaux électriques, téléphoniques. C'est un cas de force majeure qui autorise les travaux avec la remise d'une lettre de l'exploitant du réseau, de l'entreprise de travaux, la mise en demeure du maire.

Sur les réseaux d'énergie, l'article 12 de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie reconnaît au concessionnaire le droit de « couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Depuis l'abrogation de la loi du 26 juillet 1996 et de l'ancien article L 65-1 du code des postes et des communications électroniques, Orange ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers. Dès lors, il appartient aux seuls riverains des lignes de procéder à leur frais, à ces travaux d'élagage, a fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

L'élagage de mise en sécurité de voies de circulation reste tout à fait possible.

## Fermeté sur les dates

Le ministère reste ferme sur les dates d'interdiction qui résultent de l'application d'une obligation nouvelle dans le cadre de la conditionnalité, introduite dans le texte européen (Règlement du Parlement européen et du Conseil n° 1306/2013 du 17 décembre 2013) qui impose aux États membres de prendre une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ».

Le ministère écrit que la France a choisi la période la plus courte possible qui reste crédible par rapport à l'objectif assigné par le texte, à savoir du 1er avril au 31 juillet. Dans d'autres États membres : Allemagne, Irlande et Royaume-Uni, l'interdiction s'applique du 1er mars au 31 août.

Des aménagements sont demandés par les professionnels, notamment sur le fauchage des pieds de haies, leur façade basse pour les clôtures, des dérogations en cas de conditions climatiques hivernales rendant l'accès difficile.

## Un bilan à l'automne

Le ministère annonce une réunion de bilan de l'application des règles de la conditionnalité Pac 2015, au cours de laquelle seront pris en compte le retour d'expérience et les difficultés réelles sur le terrain. Il envisage une éventuelle modification de certains paramètres « là où elle s'avérerait nécessaire et raisonnable » pour 2016.

EDT se mobilise pour les entreprises spécialisées dans les travaux d'élagage, prises au dépourvu, avec leurs machines et leurs salariés, par cette interdiction qui leur est tombée dessus du jour au lendemain (chômage technique, report de paiement des charges sociales, recherche de diversification, etc.).

# Agroéquipement et innovation : le gagnant emporte tout

110 entrepreneurs ont répondu, mi-2014, au questionnaire Irstea à destination des utilisateurs d'engins. Leurs contributions ont nourri le rapport sur la situation de l'agroéquipement en France. Fin février 2015, une nouvelle mission a été lancée sur la définition d'un plan « Agriculture – Innovation 2025 ».

L'agroéquipement est donc de retour. Mi-mars dernier, EDT a centré ses débats du congrès national EDT de Bordeaux sur l'innovation. EDT a signé un partenariat de coopération avec la Fédération nationale des drones. Fin mars, le Premier ministre a annoncé la création d'un Conseil stratégique de filière qui réunit les industriels et les utilisateurs sur des projets d'avenir.

Début mai, EDT a participé à une journée d'échanges avec deux ateliers sur le plan « Agriculture – Innovation 2025 », lire en page 32 de ce numéro.

## La robotique agroéquipements

Les robots agricoles progressent parallèlement à la Responsabilité sociale et environnementale (moins de risques, plus de précision) et à l'économie en main-d'œuvre. L'assistance à l'opérateur est en plein boom et les robots « autonomes » en laboratoire cherchent à passer en milieu ouvert.

L'équation robot relève aujourd'hui du croisement du mécanicien avec l'automaticien et l'agronome. Des constructeurs sont bien plus en avance que ce que l'on peut déjà voir. Ils passent d'une automatisation de fonction à un process d'automatisation de l'activité. Les questions de volume, de vitesse et créneaux d'utilisation des robots sont essentielles. Les premiers secteurs porteurs sont, en France : la vigne, le maraîchage, les serres, les stabulations d'élevage. Pour les entrepreneurs, la suppression des exonérations de charges TO DE depuis le 1er janvier 2015 est une incitation à aller vers la robotique agricole.

Pour EDT, l'aspect réduction de la pénibilité est important, mais aussi le droit à l'expérimentation, l'essai et la démonstration, avec de préférence à des aides à l'investissement. La coconstruction concepteur-utilisateur est à encourager avec les acteurs régionaux.

## L'agriculture connectée

L'E-agriculture est perçue en France comme un levier de la transition énergétique et agro-écologique. Elle va permettre de produire plus et de produire mieux. Mais, la gouvernance des données et les modèles économiques freinent la création d'une plateforme nationale de données à vocation agricole. Pourtant, l'agriculture numérique est déjà une réalité dans les catalogues des constructeurs majeurs, ainsi que chez les semenciers.

Le regain d'intérêt pour la machine de la part des chercheurs vient de la rupture majeure liée à l'arrivée des capteurs connectés à des plateformes. « *Winner takes all* ». Le gagnant, c'est-à-dire celui dont la plateforme sera plébiscitée par les utilisateurs, emportera TOUT. L'agriculture numérique intéresse aussi bien l'amont, la distribution, que l'aval, la collecte et les IAA (traçabilité) mais aussi la recherche et le développement, avec ses fermes expérimentales et ses stations d'essai.

EDT prône l'ouverture du développement agricole, comme ce fut le cas avec l'accompagnement de la création d'entreprise, pour booster l'innovation.

L'agriculture numérique ressemble à des briques mais personne n'a le mur. D'où des blocages sur l'accès aux données nominatives, agrégées, sur l'apport volontaire des données, les différents producteurs de données (agriculteurs, éditeurs de données, constructeurs, semenciers) et de questions de responsabilité et de valeur ajoutée.

## Établir des standards

L'entrepreneur doit pouvoir réaliser les travaux avec des machines utilisant un système informatique ouvert vers ses clients, ce qui nécessite des standards d'échange. Dans le forestier, des projets sont avancés sous l'impulsion des industriels. En agricole, l'organisation de la recherche et du développement doit s'adapter, tout comme les entreprises et les exploitants.

Il faut définir des conditions générales d'utilisation et ou de vente des systèmes, trouver des accords entre les utilisateurs et constructeurs de matériels, les firmes phytos et engrais, la distribution, le conseil, les éditeurs de logiciels, la recherche et le développement.

La motivation des utilisateurs est essentielle. Elle est même centrale. Un refus d'intégration des systèmes serait fatal au mouvement. Les questions de coûts, de compétitivité des solutions mais aussi d'éthique et d'acceptabilité sont à traiter avant de faire évoluer la réglementation.

# Gaec : la nouvelle procédure d'agrément est opérationnelle

Depuis le 1er mars 2015, la nouvelle procédure d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun remplace la procédure de reconnaissance supprimée par la LAAF (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt).

Le décret du 27 février 2015 prévoit que l'agrément sera donné par le préfet après consultation, le cas échéant, d'une formation spécialisée de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture, proche de celle de l'ancien Comité départemental ou régional d'agrément, lequel est supprimé.

Le contrôle de l'agrément et du fonctionnement conforme du Gaec est précisé par la nouvelle procédure, il faudra alors que la « transparence » s'applique au groupement pour que celui-ci puisse bénéficier des aides de la Pac. Désormais, les décisions d'agrément sont susceptibles de recours contentieux.

Pour les Gaec, l'accès aux aides de la Pac sera conditionné à l'agrément délivré par le préfet. L'application des nouveaux critères européens de transparence sera vérifiée, et contrôlé au moins une fois par an par les services déconcentrés de l'État. Les motivations des associés ou futurs associés sont essentielles pour obtenir et conserver l'agrément. Les demandeurs doivent apporter toute justification probante à leur projet de société, en démontrant en quoi le choix du Gaec est le mieux à même de répondre à leurs attentes par rapport à leur organisation de travail actuelle : donner un véritable statut de chef d'exploitation à un conjoint ou un autre membre de la société, avoir une couverture sociale et une retraite, disposer d'une autonomie de vote et de gestion, être cogérant, bénéficier de dispositions fiscales....

## Les prestations de services clairement exclues

Une circulaire du 23 décembre 2014 sur les activités agricoles exercées par les Gaec rappelait que les activités de prestations de services (type travaux agricoles, distribution et épandage de produits phytopharmaceutiques, services de labour, préparation de sols, semis, récolte...) ne sont pas visées dans la détermination des activités agricoles exercées dans le groupement. Ce sont des activités purement commerciales rémunérées et pour le compte de tiers, qui ne rentrent pas dans les activités autorisées au sein du Gaec, en raison de son objet strictement civil (comme les EARL et les SCEA) note la circulaire. Le Gaec est une société civile agricole de personnes permettant à des agriculteurs associés la réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, et en aucun cas une structure ombrelle de prestations de services.

L'ensemble de la procédure d'agrément est sécurisée, sur le fond comme sur la forme, ce qui a pour conséquence l'interdiction effective de toute activité commerciale de prestation de services. Une clause de non-contournement est créée afin de détecter les situations où un Gaec serait créé de façon artificielle uniquement pour avoir accès aux aides européennes.

# Système d'immatriculation et conditions de circulation : des exigences

Se tenir au courant des réglementations applicables peut s'avérer très utile. L'expérience de plusieurs entrepreneurs montre que les forces de l'ordre, même de bonne foi, ne sont pas toujours aptes à en juger. Une connaissance des textes applicables peut éviter à l'entrepreneur des amendes injustifiées.

Depuis 2009, des évolutions ont été apportées au Système d'immatriculation des véhicules (SIV). La majeure partie des dispositions réglementaires encadrant la circulation des engins agricoles date quant à elle de 2006. Mais les forces de l'ordre n'ont pas toujours intégré leurs nombreuses évolutions. Il appartient donc à l'utilisateur d'assurer la conformité de son parc de machines.

## Des législations complexes

Le code de la route fait encore référence au « panneau D ». L'article 313-13 exige sa présence lorsque la largeur d'une machine, d'un instrument agricole ou d'un matériel de travaux publics automoteur, dépasse 2,55 m. Les véhicules à progression lente doivent disposer de ce « panneau carré éclairé la nuit, visible de l'avant et de l'arrière du véhicule à une distance de 150 m par temps clair, sans être éblouissant et faisant apparaître en blanc sur fond noir une lettre D d'une hauteur égale ou supérieure à 0,20 m ». Ces dispositions ne s'appliquent plus aux « véhicules tracteurs équipés des feux spéciaux prévus pour les véhicules à progression lente ou encombrants ». Des gyrophares ont depuis longtemps remplacé le panneau D des engins agricoles. Mais sans mesure de simplification, une contravention injustifiée est encore possible.

Créé par le décret 2009-136, le certificat d'immatriculation a remplacé la « carte grise » (article R.322 du code de la route). Depuis le 15 avril 2009, les tracteurs agricoles neufs doivent porter une plaque mentionnant un numéro d'immatriculation à vie. Les tracteurs d'occasion sont concernés depuis le 15 octobre 2009. L'obtention de ce certificat d'immatriculation exige un certificat d'homologation routière délivré par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Pour les tracteurs agricoles, c'est le certificat de conformité à un type CE délivré par le constructeur.

Les MAGA (ensileuses, moissonneuses-batteuses, etc.) ne sont concernées par le certificat d'immatriculation que depuis le 1er janvier 2010. Les catégories R (remorques et semi-remorques agricoles), et S (machines et instruments agraires remorqués – pulvérisateurs, rouleaux, semoirs, etc. – hors charrues), d'un PTAC supérieur à 1,5 tonne, depuis le 1er janvier 2013. Mais s'ils ont été mis en service avant ces échéances, ils peuvent conserver le « barré rouge » et une plaque d'exploitation. Même lors de la revente.

*Le panneau D faisait partie de l'équipement du tracteur SFV (modèle FV1) fabriqué à Roanne en 1947. En 2014, il a totalement déserté les campagnes. Mais pas encore le code de la route.*

## S'en prémunir simplement

Ces deux exemples ont été relevés par un entrepreneur dont l'ensileuse mise en service en 2004, a été verbalisé en octobre 2014 (non-présentation de carte grise et absence de la lettre D). S'il décida à juste titre de contester ces « infractions » punies de 135 euros, l'entrepreneur a essuyé un premier refus de l'officier du ministère public, qui précisait que les contraventions étaient parfaitement caractérisées, textes à l'appui ! Il a dû réitérer sa contestation et s'appuyer de la Dreal afin que le dossier soit enfin classé.

Une connaissance minimale et le respect des règles applicables aux engins agricoles et forestiers en circulation (voir en pages centrales), s'avèrent indispensables. En cas de doutes, il ne faut pas hésiter à s'adresser à la Dreal compétente. Et par précaution, faire inscrire sur tout bon de commande l'exigence du « justificatif technique de conformité » conforme à la directive 2003/37/CE. Il ferait foi juridiquement.

# Des conducteurs de moissonneuses-batteuses formés avant la saison

Chaque année, le début des moissons implique l'apprentissage de la conduite de moissonneuses-batteuses pour de nouveaux salariés. Dans l'Aude, cette formation difficile à assurer en cours de saison, est anticipée grâce à une initiative des entrepreneurs, mobilisant des enseignants, la MSA et la gendarmerie.

Pour la seconde année consécutive, l'organisation des entrepreneurs de l'Aude (Etara) s'est associé au lycée agricole Pierre-Paul Riquet (Castelnaudary) durant le printemps, pour assurer une formation théorique et pratique à la conduite des moissonneuses-batteuses. Objectif : former avant la saison les futurs salariés, alors étudiants ou demandeurs d'emploi, à la conduite en sécurité de ces machines de récolte exigeantes.

## Former les futurs salariés

Cette année, huit jeunes, dont plusieurs femmes, ont bénéficié des 35 heures de formation en statique, sur route et dans une parcelle du Lauragais audois, au cours du mois d'avril (ils étaient 6 en mars 2014). Quatre étudiants, et quatre demandeurs d'emploi. Henri Blanc, Didier Gazel, Florent Vialette ou Marie-Sophie Pujol, membres des Etara, se sont mobilisés pour donner les bases de la conduite à ces nouveaux conducteurs. Ils ont été aidés en ce sens par les autres partenaires d'un projet qui se veut collaboratif : les professeurs d'agroéquipement du lycée agricole Céline Lacaze et Rémy Bergougnoux, ainsi que des membres de la MSA et de la gendarmerie pour aborder la sécurité et le code de la route. Sans oublier les concessionnaires (Lavail, Agrivision, Agrimoderne et Limongi), et l'entrepreneur qui ont prêté le matériel. Si la formation s'est déroulée « *dans la bonne humeur* », le professionnalisme est de mise. Les capacités de conduite sont évaluées grâce à une grille d'appréciation, et finalement attestées par un diplôme. Cet aspect est apprécié des futurs employeurs.

## En toutes situations

La sécurité a été abordée dès la première après-midi (notamment par l'expérience de deux entrepreneurs confrontés à des situations accidentelles), le code de la route durant la demi-journée qui a suivi. Après ces formations théoriques, l'initiation à la conduite (24 à 27 heures au total) a démarré le mardi après-midi : manœuvres et phases d'approche au sein d'une parcelle dans un premier temps. « *Lorsque les conducteurs ont pris de l'assurance, nous les prenons avec nous par groupe de deux. Un dans la moissonneuse-batteuse, un autre dans la voiture d'escorte,* explique l'entrepreneur Henri Blanc. *La conduite sur route est encadrée par la gendarmerie. Lors des trajets sur route, nous passons sur de grands axes et dans un centre urbain, en période de pointe. Le but est de les mettre dans toutes les situations possibles.* » L'élève chargé de l'escorte devra évaluer la hauteur d'un pont, et assurer la traversée en sécurité par son homologue conduisant la moissonneuse.

Le bilan positif de cette seconde édition assure que l'initiative sera renouvelée en 2016. Il reste cependant à régler le problème du statut des élèves (une embauche temporaire par l'exploitation agricole du lycée afin que le conducteur ait la dérogation agricole au permis de conduire en étant rattaché à une exploitation ou une entreprise, dans l'attente d'une formule plus favorable). L'initiative lancée par les entrepreneurs de l'Aude suscite désormais l'intérêt d'autres organisations. Souhaitant toutefois conserver une orientation professionnelle spécifique aux entreprises de travaux, ils réfléchissent à un « *partenariat intelligent* ». Les EDT de l'Aude évaluent, pour l'année prochaine, la possibilité de consacrer une seconde semaine de formation aux réglages des moissonneuses-batteuses. Rien d'étonnant dans une région où celles-ci récoltent parfois 20 à 25 cultures différentes dans l'année.

# Le suramortissement : un turbo pour les entreprises prospères

Le Gouvernement a détaillé, le 8 avril 2015, une série de mesures favorisant l'investissement dont le suramortissement.

La mesure fiscale permet aux entreprises qui ont engagé des investissements industriels depuis le 15 avril 2015 et jusqu'au 15 avril 2016, d'amortir 140 % de leur montant au lieu de leur prix réel d'achat.

Toutes les entreprises sans distinction de secteur ou de taille sont concernées, à la seule condition qu'elles soient soumises à un régime réel d'imposition : de la PME à la grande entreprise industrielle, les artisans soumis au régime des bénéfices industriels et commerciaux, les « BIC », les « BA », les « IS ». Les entreprises non assujetties à l'impôt sont écartées, ce qui est logique : elles ne peuvent pas recevoir les aides à l'investissement, les subventions.

## Une économie d'impôt substantielle

Le suramortissement est une bonne affaire pour l'entreprise prospère qui souhaite remplacer une machine, faire l'acquisition d'un engin ou d'équipements pour lancer une nouvelle activité, être plus efficace. La mesure fonctionne, que ce soit par prêt bancaire ou par location financière (moins pour l'entreprise dont le bénéfice est faible, nul ou négatif). C'est aussi un levier de vente pour la construction et la distribution d'agroéquipements.

Un entrepreneur exerçant son activité dans une société, soumise à l'impôt sur les sociétés, achète au 1er juillet 2015 un tracteur au prix de 150 000 euros, amortissable sur 6 ans. L'entreprise pourra déduire de son bénéfice 5 000 euros la première année, puis 10 000 euros par an de 2016 à 2020, et enfin 5 000 en 2021. Sur la base du taux normal de l'impôt sur les sociétés, il aura réalisé une économie d'impôt pouvant aller jusqu'à 20 000 euros sur cette même période. Il est rappelé que l'avantage serait également acquis à un entrepreneur individuel imposé à l'impôt sur le revenu.

## Quels investissements

Cette mesure bénéficie aux investissements en locaux (hangars, ateliers), ainsi qu'aux matériels et aux engins. Sont concernés les matériels et outillages utilisés pour des opérations industrielles de fabrication ou de transformation – à l'exclusion du matériel mobile ou roulant affecté à des opérations de transport – les matériels de manutention, les installations destinées à l'épuration des eaux et à l'assainissement de l'atmosphère, les installations productrices de vapeur, de chaleur ou d'énergie – à l'exception des installations de production d'énergie électrique dont la production bénéficie de tarifs réglementés d'achat sous réserve des matériels destinés à une production d'énergie électrique bénéficiant d'un tarif réglementé – et les matériels et outillages utilisés à des opérations de recherche scientifique ou technique.

## À partir de quand

Pour avoir la déduction exceptionnelle, les biens d'équipement doivent être acquis ou fabriqués à compter du 15 avril 2015 et au plus tard le 14 avril 2016, ou avoir fait l'objet d'un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat entre ces mêmes dates. La date d'acquisition ou de fabrication à retenir est celle du point de départ de l'amortissement dégressif. Il faut déterminer la date du transfert de propriété. L'administration fiscale précise que, le plus souvent, elle correspond à la livraison effective de l'objet ou, tout au moins, à la remise des titres ou des documents représentatifs.

Mais, la date de livraison, la date de règlement peuvent être effectuées à une époque différente. La mise en service du matériel peut nécessiter l'exécution de certains travaux d'installation. Il est donc vivement conseillé, en cas de doute, de s'assurer sur la date de transfert de propriété et de prendre connaissance des informations officielles.

**Références :**
http://direccte.gouv.fr/IMG/pdf/info_suramortissement.pdf

**BOI-BIC-BASE-100-20150421 du 20 avril :**
http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10079-PGP.html?identifiant=BOI-BIC-BASE-100-20150421

# Actualités forestières

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES
**Infos EDT**
**0 820 20 06 47**
*Service d'information juridique*
*(prix d'un appel local)*

## Visite décret hygiène et sécurité en forêt

Le groupe de travail « révision du décret hygiène et sécurité des chantiers forestiers et sylvicoles » du ministère de l'agriculture, en lien avec le ministre du travail, a effectué une visite fin avril sur deux chantiers en Dordogne, réalisés par deux entrepreneurs de travaux forestiers pour le compte de la coopérative Alliance Forêt Bois (abattage mécanisé dans un peuplement de taillis de châtaignier avec des pins maritimes, puis bûcheronnage dans un peuplement de pins maritimes avec des feuillus divers). Les débats ont principalement porté sur l'organisation des chantiers et sur les conditions d'hygiène et sécurité. La FNEDT et l'association ETF Aquitaine ont rappelé le professionnalisme des entreprises de travaux forestiers sur ces points, et plus globalement dans l'approvisionnement des industries du bois.

## « ETF – Gestion Durable de la Forêt »

Élaborée par vos représentants ETF, la démarche nationale de qualité « ETF - Gestion Durable de la Forêt » comporte 24 points d'engagement liés au respect des règles environnementales et de sécurité pour les travaux d'exploitation forestière et de sylviculture-reboisement. Votre engagement dans cette démarche vous permettra d'apporter de la visibilité à votre entreprise, tout en répondant aux préoccupations et aux demandes de vos clients. Téléchargez le dossier de demande sur www.qualiterritoires.org

## Enquête sur les contraintes lors des chantiers forestiers

La Fédération réalise une courte enquête sur les contraintes calendaires et géographiques liées aux loisirs et aux mesures environnementales lors de la réalisation de chantiers forestiers. Nous souhaitons les recenser avec, pour chaque contrainte, les informations suivantes : cause, zone géographique concernée, période d'arrêt de chantier. Nous vous remercions par avance de vos retours.
Contact : te-helou@e-d-t.org

## « Préférez le bois français »

L'association « Préférez le bois français » vient d'être créée afin de gérer la marque « Bois français » qui met en avant l'origine française des bois, ainsi que sa transformation et son assemblage en France. Différents produits bois sont concernés : sciage, bois raboté, construction, emballage, palette, énergie, panneaux, papier… Les acteurs impliqués proviennent des secteurs : transformation et fabrication, distribution et commerce, mise en œuvre et utilisation. Plus d'informations sur www.bois-francais.fr

## Forinvest Business Angels fête ses 5 ans

Le réseau d'investisseurs dans les entreprises de la filière bois française, a été créée en mai 2010, à l'initiative de la Fédération Forestiers privés de France. L'objectif de cette association est de mettre en relation des investisseurs, principalement forestiers, avec des porteurs de projets à fort potentiel de développement dans le domaine du bois, que ce soit l'amont ou l'aval de la filière, en amorçage ou en développement. Le fonctionnement de Forinvest Business Angels est d'investir personnellement au capital social des entreprises, accompagnées par le réseau d'investisseurs, en permettant d'alléger l'imposition de ces derniers (déduction de 18 % de l'impôt sur le revenu du montant investi, réduction d'ISF égale à 50 % du montant investi). Plus d'information sur www.forinvest-ba.fr

## Ventes de plants forestiers 2013-2014

Le marché national des plants forestiers totalise 71,8 millions de plants vendus en 2013-2014. Il enregistre cette année une hausse de 2 %, soit près d'1,5 million de plants supplémentaires. Cette progression des ventes touche à la fois les essences résineuses (+3 %) et les essences feuillues (+5 %). Le marché se répartit entre 87 % de plants résineux (dont 72 % de pin maritime, essence portée par le plan gouvernemental Clos), 12 % de feuillus et 1 % de plançons de peuplier. Pour les plançons de peuplier (-10 %) et les boutures destinées à la plantation de taillis à courte rotation (-68 %), la chute se poursuit. Le marché du peuplier atteint même en 2013-2014 son plus bas niveau historique, avec moins de 550 000 plançons commercialisés durant cette campagne. L'Aquitaine confirme sa place de première région française productrice de plants forestiers, qu'elle occupe depuis plus de 15 ans. Cette situation s'explique en grande partie par l'importance du pin maritime qui, en tant que première essence de reboisement en France, représente plus de 60 % des plants commercialisés. Cette campagne fait apparaître pour la 1ère fois un arrêt de l'excédent commercial, avec des importations équivalentes aux exportations pour un total de 2,5 millions de plants chacune. En effet, lors de cette campagne les exportations continuent de diminuer (-25 %) et les importations flambent (+68 %). Source : ministère de l'agriculture.

# Actualités agricoles

Entrepreneurs des Territoires
Infos EDT
0 820 20 06 47
Service d'information juridique
(prix d'un appel local)

## Surfaces record en blé tendre en France

À moins de deux mois de la récolte, les surfaces semées en blé tendre pour la récolte 2015 seraient, d'après les estimations des services régionaux de FranceAgriMer, proches de 5,2 millions d'hectares, en hausse de 3 % par rapport à 2014. Un chiffre aussi élevé n'avait pas été observé depuis 1936. L'augmentation d'hectares représente l'activité d'entre 300 et 500 batteuses.

## Remboursement partiel 2014 de la TIC

Le formulaire papier TIC 2014 est en ligne sur le site EDT depuis la Pentecôte. Sept départements sont concernés par la dématérialisation expérimentale : la Marne (51), le Nord (59), le Pas-de-Calais (62), la Seine-Maritime (76), la Seine-et-Marne (77), la Sarthe (72) et le Val-d'Oise (95). Les entreprises doivent, dans ces départements, aller sur le portail chorus à l'adresse suivante : www.chorus-portail-pro.finances.gouv.fr pour effectuer leur déclaration.

Le remboursement partiel de TIC sur le GNR est devenu proportionnel. Il n'est plus fixe depuis la loi de finances pour 2014 et la loi de finances rectificative pour 2013 concernant la fiscalité énergétique et environnementale. Il est calculé en appliquant à l'hectolitre de GNR acheté, le résultat de la différence entre le montant de la TIC applicable qui augmente chaque année pour faire gonfler la part contribution carbone, et le chiffre de 3,86.

Pour l'année 2014, l'administration a décidé de simplifier le taux de remboursement pour le gazole non routier : au lieu d'avoir un taux différent selon la période de l'année, un taux unique de 5 euros les 100 litres de GNR sera appliqué. Le montant du remboursement aurait dû s'élever à 3,34 euros par hectolitre de GNR acheté du 1er janvier au 31 mars 2014 (7,20 de TIC – 3,86 = 3,34 euros) et à 5 euros par hectolitre de GNR acheté entre le 1er avril et le 31 décembre 2014 (8,86 de TIC – 3,86 = 5 euros) voir *EDT Magazine n° 78* de janvier-février 2014, page 8.

## Rappel des consignes de sécurité avec des combi presse enrubanneuses

Un nouvel accident grave est survenu dans l'Ouest avec un combi presse enrubanneuses. Ces matériels sont complexes et automatisés. Ils peuvent devenir, dans certaines situations, très dangereux, notamment lors de leur débourrage. Le rappel des consignes de sécurité est indispensable auprès des utilisateurs, chefs d'entreprise ou salariés. Les interventions sur ces machines sont à faire en sécurité. EDT, qui a alerté la CCMSA sur ce sujet, demande d'étudier une information aux utilisateurs et une remontée sur les concepteurs de ces matériels.

## Signature d'une nouvelle Convention d'objectif et de prévention pour les entreprises de travaux agricoles et ruraux

Les entrepreneurs employeurs ont la possibilité de conclure des contrats de prévention avec la caisse locale de Mutualité sociale agricole compétente. La nouvelle convention d'objectifs (CNOP) sur le code AT 400 (entreprises de travaux agricoles) est signée pour quatre ans. La procédure est établie sur une base conventionnelle liant les Entrepreneurs des Territoires, secteur d'activité par secteur d'activité et la caisse centrale de la MSA, dans le cadre de convention nationale d'objectif. Pour le secteur d'activité des travaux agricoles, six conventions ont été signées en 2013, 13 en 2014, 30 sur toute la dernière période. 92 contrats ont été signés dans 21 caisses depuis la signature de la 1ère convention d'objectif pour 930 salariés concernés.

## Demande de dérogation 2015 pour le dépassement de la durée maximale du travail

Les Direccte ont terminé l'examen des demandes de dérogation pour le dépassement de la durée maximale du travail pour la campagne 2015. Les demandes collectives sont déposées par les unions régionales, parfois par les syndicats départementaux.

Les dossiers de demande de dérogation sont des dossiers administratifs dans lesquels doivent être expliqués précisément les activités pour lesquelles la dérogation à la durée maximale du travail est demandée, les périodes, les raisons de l'absence d'autres solutions que les heures supplémentaires, l'engagement de fournir des bilans individuels d'heures.

Le dépôt de demande collective pour les entreprises est apprécié par les chefs d'entreprise qui doivent aussi s'engager dans la tenue des heures et un report des heures. Pour 2016, EDT envisage une réunion nationale sur la demande de dérogation de manière à échanger entre régions.

## Compte de pénibilité : saison 4

Le rapport Sirugue, Huot et De Virville est un nouvel épisode de la série « Compte pénibilité ». Le

Premier ministre a fait plusieurs annonces d'ajustement le 26 mai dernier qui sont introduites dans le débat sur le projet de loi sur le dialogue social. C'est d'abord un report de six mois, au 1er juillet 2016, de la mise en œuvre des six derniers facteurs. Quatre (travail de nuit, travail répétitif, en horaires alternants ou en milieu hyperbar), sont en vigueur depuis le 1er janvier 2015.

La fiche individuelle de pénibilité disparaît. Le chef d'entreprise appliquera le référentiel de sa branche (ils vont être mis en chantier. Ils seraient homologués par l'État et en cas de contentieux, les employeurs qui les suivent seraient sécurisés, est-il précisé. L'employeur déclarera en fin d'année à la caisse de retraite les salariés exposés, et celle-ci se chargera d'informer les salariés de leur exposition et des points dont ils bénéficient.

Les 10 facteurs de pénibilité sont liés au rythme de travail (travail de nuit, équipes alternantes, travail répétitif), à l'environnement (milieu hyperbare, bruit, températures extrêmes, agents chimiques dangereux), et aux contraintes physiques marquées (manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques).

## La Nouvelle France industrielle rebaptisée Industrie du futur

Les 34 plans industriels sont redimensionnés en neuf solutions industrielles pour une plus grande lisibilité et une ambition élargie, a annoncé Emmanuel Macron le 18 mai dernier. Les neuf solutions sont : Nouvelles ressources, Ville durable, Mobilité écologique, Transports de demain, Médecine du futur, Économie des données, Objets intelligents, Confiance numérique, Alimentation intelligente. Quelques exemples d'objectifs : doubler d'ici à 2020 le volume de matières premières végétales dans l'industrie chimique ou encore de créer 20 000 emplois par le développement de nouvelles capacités de tri et de valorisation des déchets, 110 000 emplois sont annoncés pour 2020, dont 75 000 dans la rénovation des bâtiments, 16 000 dans la gestion de l'eau, 9 000 dans la construction bois et 10 000 dans les réseaux électriques intelligents.

## Accord entre les opérateurs de téléphonie mobile pour la couverture des zones rurales

Les quatre opérateurs mobiles nationaux devront couvrir l'ensemble des centres-bourgs des communes qui ne disposent, à ce jour, d'aucun service de téléphonie mobile (2G) d'ici la fin 2016, suite à la réunion du 21 mai avec l'État. Emmanuel Macron a déclaré : « *Nous voulons que chacun puisse téléphoner avec un mobile, où qu'il réside* » … ce qui intéresse aussi les entrepreneurs. Les opérateurs devront également apporter un service d'accès mobile à internet (3G) aux 2 200 communes aujourd'hui non couvertes avant la mi-2017. Un guichet de couverture mobile sera mis en place à cet effet au sein de l'Agence du numérique afin de définir 800 sites prioritaires (couverture des zones d'activité économique à l'écart du centre bourg, d'un équipement public isolé ou d'une zone touristique dépourvue d'habitants mais fréquentée), sur quatre ans, à l'initiative des collectivités territoriales.

## Quatrième année de sécheresse en Californie

La Californie se prépare à affronter une quatrième année de sécheresse, selon Flash agri Alena d'avril. L'année dernière, les agriculteurs de la Central Valley avaient dû laisser non cultivés plus de 200 000 hectares. Il faut quatre litres d'eau pour faire pousser une amande et près de 19 litres pour une noix. En 2014, la Californie a produit 848 000 t d'amandes (premier état producteur) et 565 000 t de noix.

## Exposition universelle de Milan

L'exposition universelle de Milan a ouvert ses portes le 1er mai dernier et les fermera le 31 octobre prochain. L'enjeu de la sécurité alimentaire autour du thème « nourrir la planète » est le thème de l'exposition, alors que la population mondiale devrait dépasser 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050 dans un contexte de changement climatique. La Fédération italienne des fabricants de machines agricoles et onze entreprises membres participent à la vitrine de Milan pour souligner le rôle fondamental de la mécanisation dans l'approvisionnement agroalimentaire et affirmer la qualité globale du *made in Italy*.

## Machinisme et productivité agricole en Chine

Une étude de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), publiée en février dernier, cherche à expliquer l'augmentation soutenue de la production agricole en Chine, en dépit d'une atomisation persistante du parcellaire. La taille moyenne des exploitations se situe à 0,5 ha dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre agricole.

L'explication du « paradoxe agricole chinois » serait née à la fin des années 1990, sous l'impulsion du Bureau du machinisme agricole de Peixan (Sud-Est de la Chine) qui a développé des brigades qui sillonnent le pays pour proposer services et puissants tracteurs aux paysans, au fil du calendrier agricole. Ainsi, « en louant des services de récolte travail + machines, les petits agriculteurs peuvent rester compétitifs malgré l'échelle de production » – bref, des entrepreneurs de travaux…

# Votre salon de retour au Mans en décembre 2015 !

Pour son 10ème anniversaire, le Salon des ETA revient au Parc des Expositions du Mans, qui a accueilli le salon à ses débuts ! Les mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2015, les visiteurs rencontreront les responsables nationaux des 200 marques présentes sous 15 000 m² d'espaces couverts et 20 000 m² réservés notamment à la prise en main en extérieur. Les marques présenteront leurs matériels et leurs services exclusivement dédiés aux entrepreneurs agricoles, forestiers et ruraux.

**Le Salon des ETA fête son 10ème anniversaire et semble être devenu LE salon de la profession. Comment expliquez-vous cela ?**

**Frédéric Bondoux :** le Salon des ETA doit son succès à sa spécificité : ce qui différencie le Salon des ETA, c'est qu'il s'agit du seul salon d'affaires exclusivement dédié à l'entrepreneur de travaux agricoles, forestiers, ruraux et à son équipe, les conducteurs d'engins, les mécaniciens et le personnel administratif. La dernière édition du salon a rassemblé près de 9 000 visiteurs.

**Qu'est ce qui constitue la clé de voûte d'un salon créé et pensé pour les ETA, et seulement pour les ETA ?**

Afin que les entrepreneurs se retrouvent vraiment « chez eux » au Mans, seuls les fournisseurs des ETA peuvent exposer sur le salon. Les marques présentes ne peuvent mettre en avant que des produits spécifiques à cette profession. Surtout, les exposants ont la possibilité de présenter en détail les offres et services qu'ils réservent spécialement aux ETA.

**Autant de précautions gages d'un salon réussi ?**

Absolument, mais ce n'est pas tout ! Pour que le Salon des ETA reste un lieu de rencontre et d'échanges utiles pour tous, pour les visiteurs comme pour les exposants, il est primordial que nous puissions garantir un visitorat qualitatif, 100 % ETA. En effet, si une proportion d'agriculteurs, même faible, devait arpenter les allées, la remise en cause de notre salon serait immédiate. C'est pourquoi nous invitons donc nos visiteurs ETA à jouer le jeu, en nous rendant visite avec l'ensemble de leur équipe, et surtout pas avec leurs clients agriculteurs.

*Frédéric Bondoux, commissaire général du Salon des ETA*

## Salon des ETA 2013, le bilan

**96 %** des visiteurs satisfaits de leur visite en 2013

**83 %** des visiteurs 2013 souhaitent revenir en 2015

**78 %** des visiteurs 2013 sont venus en équipe

**8 900** visiteurs

**182** marques

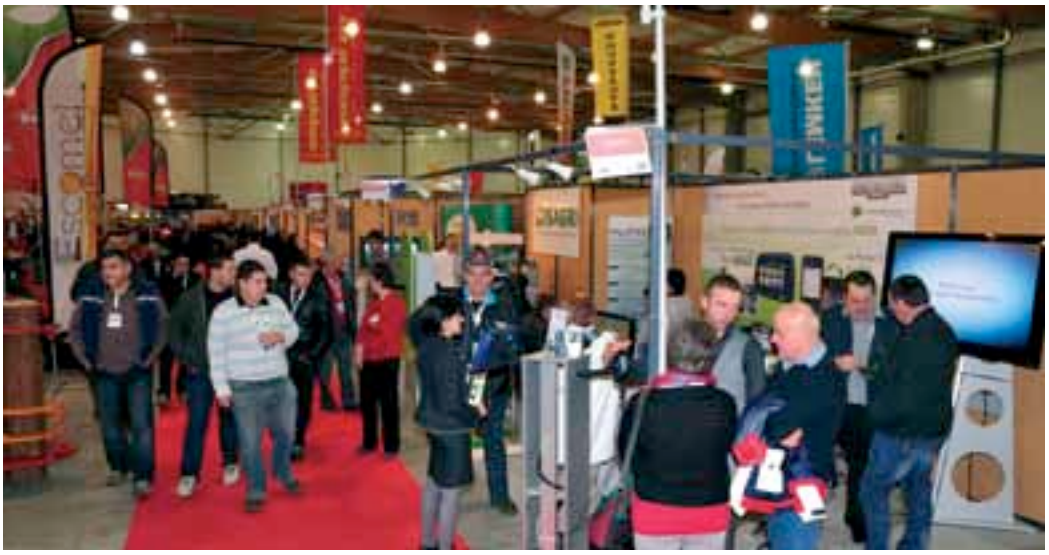

# Salon des ETA.
## *Vitaminez vos affaires !*

Le Salon des ETA est l'unique salon d'affaires exclusivement dédié aux entrepreneurs de travaux agricoles et leur équipe.
Sur 30 000 m², les dirigeants des 200 marques exposantes vous présenteront leurs produits et matériels.
De quoi faire le tour de tous vos besoins et vitaminer vos affaires.

www.saloneta.com

10 ans Salon des ETA

Salon des ETA
Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

Un salon créé et organisé par profield events

Liliane et compagnie

Mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2015 au Parc des Expositions du Mans (72).

# En Haute-Loire : l'ETA Valla avance avec ses clients

Après avoir créé son entreprise en 2010 à l'âge de 21 ans, Mathieu Valla a progressivement concentré ses activités sur l'épandage, en mettant l'accent sur qualité de services et partenariat avec les clients.

*Mathieu Valla, sur la commune de Boisset, avec à l'arrière les montagnes de Haute-Loire.*

Passionné et raisonné. Ainsi pourrait être résumé le caractère de Mathieu Valla qui nous reçoit à Boisset, petite commune de Haute-Loire où il habite depuis huit ans. Nous sommes à 850 m d'altitude, sur un plateau de fermes laitières qui s'égrainent dans un paysage grandiose de moyenne montagne typique de ce département. De père agriculteur et éleveur laitier, Mathieu Valla est passionné par l'agronomie et les machines, et c'est tout naturellement qu'il s'oriente vers le métier d'entrepreneur de travaux agricoles une fois son BTS Technologies végétales en poche. « *J'avais fait tous mes stages dans des fermes céréalières en Picardie* », rappelle Mathieu qui part de zéro dans un département marqué par la polyculture élevage (80 % en production laitière) et des fermes suréquipées en machines. Pendant l'hiver 2009-2010, notre jeune entrepreneur en herbe va visiter des clients potentiels à une vingtaine de kilomètres autour du Chambon-sur-Lignon où se situe l'exploitation laitière de son père, en leur proposant trois types de prestations pour la prochaine campagne : labour, semis et traitements phytos. Au printemps 2010, n'ayant pas encore de machines, il commence à travailler pour l'ETA Chapat Frères, située sur la commune de Rozières, spécialisée en fauche grande largeur et ensilage. Un véritable partenariat s'établira par la suite avec cet entrepreneur, considéré par Mathieu Valla comme son « parrain ».

## Épandage de chaux et de lisier

Ayant réussi à remplir son premier carnet de commande avec labour, semis et désherbage, Mathieu obtient la confiance des banques, ce qui lui permet d'investir 80 000 euros en août 2010 dans un tracteur Fendt Xylon, une charrue Kuhn quatre corps, une herse rotative Howard, un semoir Kuhn neuf de 3 m, et un pulvérisateur

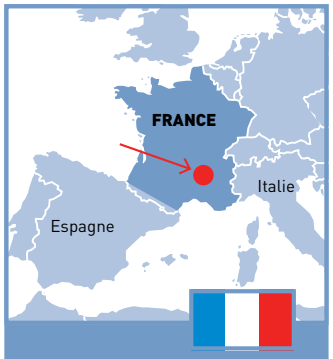


**Créée en mai 2010, l'ETA Valla est basée au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire) où est basée l'exploitation familiale, tandis que le domicile et les machines de Mathieu Valla se trouvent respectivement sur les communes de Boisset et de Tiranges, au centre du département. Située sur un plateau à 850 m d'altitude et dominant les montagnes de Haute-Loire, la commune de Boisset a une position stratégique, au cœur de la zone d'action de l'ETA Valla. Ses principales activités sont l'épandage d'effluents (lisier, boues de station...), l'application de traitements phytosanitaires et l'épandage de chaux. En 2014, ont été réalisés : 1 400 t d'épandage de chaux, 4 600 m3 d'épandage de lisier, 350 ha de traitement phytosanitaire + location du tracteur Fendt 828 à l'ETA Chapat. La clientèle se situe dans un rayon de 150 km autour de Boisset, dans cinq départements : Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire, Ardèche et Lozère.**

## Le parc de machines

Pour l'épandage de lisier :
- tracteur Fendt 828 de 280 ch,
- nouvelle tonne à lisier Pichon de 16 800 l achetée en juillet 2014, avec bras plongeur et pendillard de 12 m (acheté d'occasion cet hiver et refait à neuf).

Pour les traitements phytosanitaires :
- tracteur Renault Temis de 95 ch équipé de roues étroites depuis 2014 pour les traitements fongiques sur céréales et herbicides en post-levée sur maïs,
- un pulvérisateur Tecnoma TX 1200 avec rampe de 15 m, 1 200 l de capacité, DPAE, traçeur à mousse et hydro-remplisseur.

Pour l'épandage de chaux :
- un épandeur Panien de 12,5 m² et une rampe de 12 m,
- une citerne d'attente en location.

Tecnoma TX de 1 200 litres avec DPAE. « *Ma première prestation était un semis de prairie* », se rappelle le jeune entrepreneur qui, grâce à l'ETA Chapat, multiplie les contacts de clients potentiels en Haute-Loire.

Puis l'opportunité se présente au printemps 2011 pour développer une nouvelle activité : l'épandage de chaux. « *La Meac (groupement marnais des producteurs épandeurs d'amendements calcaires)* cherchait un entrepreneur pour reprendre le volume d'épandage d'un entrepreneur de travaux agricoles qui souhaitait arrêter cette activité* », commente Mathieu Valla, qui investit alors dans un deuxième tracteur (un John Deere 7810), un épandeur à chaux Bredal et une citerne d'attente pour démarrer cette activité qui représente environ 1 500 t/an. « *Pour cette activité épandage de chaux, 90 % du travail repose sur de la logistique et de l'organisation* », remarque Mathieu qui reçoit son planning de clients de la Meac en début de campagne, ce planning étant commun avec celui de l'ETA Chapat.

L'épandage de chaux dure environ un mois et demi au printemps, pour se continuer en août et jusqu'aux premières neiges. Le tracteur John Deere acquis pour cette nouvelle activité est loué à l'ETA Chapat à partir de mai pour la mise en boudins de l'herbe. « *L'ETA Chapat m'a beaucoup appris en mécanique et je loue son atelier à la journée pour tous mes travaux d'entretien de machines* », complète le jeune entrepreneur qui est contacté à l'automne 2012 par la mairie du Chambon-sur-Lignon pour épandre les boues de sa station d'épuration, activité qui démarrera en 2013 avec un contrat de trois ans.

## Réorientation

En janvier 2013, le jeune entrepreneur fait un bilan lucide de sa situation et décide d'arrêter les prestations de semis et de labour, ces dernières s'avérant non rentables. « *J'ai failli arrêter dans la foulée les prestations de traitement phyto à la limite de la rentabilité, mais j'ai décidé de les conserver pour garder ma clientèle* », ajoute Mathieu. « *Nous sommes pénalisés par le relief accidenté de notre région et par un parcellaire très morcelé* », complète l'entrepreneur. À titre d'illustration, l'activité traitement phytosanitaire, qui a porté sur 350 ha en 2014, repose sur une moyenne de 5 ha par client, avec une taille moyenne de parcelle d'un hectare. D'où des coûts de prestations beaucoup plus élevés que dans des régions de plaine ou d'élevage intensif.

*La nouvelle plaquette de l'entreprise présente de façon claire ses différents services : épandage de lisier, traitement phytosanitaire et épandage de chaux.*

*Tracteur de 95 ch avec pulvérisateur porté de 15 m et 1 200 litres de capacité, avec, depuis 2014, de nouvelles roues étroites pour traitement fongique sur céréales.*

*Le Fendt de 280 ch avec nouvelle tonne à lisier de 16 800 litres, plus bras plongeur et pendillard pour un débit de chantier accru.*

Afin de prendre en compte ces contraintes parcellaires, d'inciter les clients à améliorer leurs accès aux parcelles et de sécuriser le chiffre d'affaires, les tarifs de Mathieu Valla comportent un forfait à l'heure moteur plus un prix au m² ou à l'hectare. Par exemple, pour le traitement phytosanitaire : 55 euros de l'heure moteur + 15 euros de l'hectare. « *J'aime le travail de qualité et je considère mes clients comme des partenaires auxquels j'apporte un soutien technique sur le plan agronomique* », estime Mathieu dont le slogan de l'entreprise est « Avec vous pour avancer ».

L'épandage de lisier se développe donc à partir de 2013, année où Mathieu achète un tracteur Fendt 828 en Angleterre, l'ancien tracteur John Deere étant vendu à l'ETA Chapat. Un deuxième contrat d'épandage de boues pour une autre commune vient augmenter l'activité qui portera sur 4 000 m² en 2013.

## Méthanisation

Malgré ce beau développement d'activité, Mathieu Valla, dont les clients sont dorénavant sur cinq départements (Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Loire, Ardèche, Lozère), a une vision à plus long terme de son entreprise. « *Notre métier reste dépendant de la météo et des clients, d'où un stress permanent et un manque de visibilité* », analyse notre interlocuteur, qui lance durant l'hiver 2014 l'idée d'un projet de méthanisation sur la commune de Boisset. « *Mon objectif est que cette activité représente 60 à 70 % du chiffre d'affaires de mon entreprise* », affirme Mathieu, qui précise qu'un véritable gisement d'effluents existe sur la commune et ses environs, avec huit exploitations laitières, dont quatre de plus de 80 vaches sur Boisset, et une vingtaine d'exploitations dans un rayon de 10 kilomètres.

Le projet, en cours de réalisation, consiste à monter une structure où Mathieu sera majoritaire, le reste du capital étant aux mains de cinq exploitations agricoles. Le projet, représentant un investissement d'environ 2,5 millions d'euros pour une unité produisant 300 kW, partirait avec 13 à 14 exploitations représentant un total de 22 000 m² d'effluents à aller chercher et autant de digestats à épandre par l'ETA Valla. Les exploitations participant au projet bénéficieraient d'une diminution de charges d'épandage (ce dernier étant fait gratuitement par l'ETA Valla), tout en faisant des économies d'achat d'engrais azotés. Après une première phase d'étude financée par Mathieu Valla, ce dernier réfléchit actuellement à la création d'une SAS qui viendrait porter la deuxième phase de l'étude (prévisionnel financier). Deux autres unités de méthanisation ont été contactées ou sont en passe de l'être : une en Ardèche (Agritexia) représentant 15 000 à 20 000 m² par an d'effluents, et une dans la Loire représentant 6 000 m² par an d'effluents. « *Mon objectif est d'atteindre une taille critique d'effluents pour pouvoir investir dans du matériel performant* », ajoute Mathieu.

« *J'aime mon métier d'entrepreneur et ce qui me plaît le plus, c'est de faire des projets* », conclut notre interlocuteur, qui estime que le métier d'entrepreneur de travaux agricoles souffre d'un déficit d'image. Selon lui, « *Il est important de se projeter dans l'avenir, d'être précurseur pour avoir les meilleurs clients.* » Un bel exemple et une source d'inspiration pour la profession.

***Philippe Caldier***

*(*) : société basée dans la Marne et faisant partie de la division agricole du groupe Omya spécialisé dans les produits calcaires pour l'industrie.*

*Épandage de chaux avec épandeur de 12,5 m³ et rampe de 12 m.*

# POWERING YOUR FUTURE

Terre-net

**MACHINE DE L'ANNÉE 2015**

BCC bcconsultants.fr - Crédit photos : Kubota - Fotolia
*Garantie constructeur 3 ans + 2 ans d'extension ou 4000h selon conditions tarifaires.
** Pour plus de renseignements, contactez votre Distributeur KUBOTA

Kubota Serenity

5 ans* GARANTIE Kubota

OFFRE DE FINANCEMENT**
- Crédit
- Crédit bail
- Location

## Série M7001

Riche de 12 modèles avec des puissances allant de 130 à 175 ch ainsi que deux types de transmissions K-VT et K-Power Plus, la nouvelle série M7001 répond déjà aux futures normes anti-pollution Stage 4 final. Tout en conservant leur simplicité d'utilisation, ces nouveaux tracteurs embarquent les dernières technologies : variation continue, GPS, automatismes de bout de champs, pour ne citer que les principales.
Avec une garantie constructeur minimum de 3 ans, les nouveaux tracteurs M7001 sauront satisfaire les attentes des plus exigeants.

Kubota

www.kubota.fr

# Hervé Stéphan, la forêt à hauteur d'homme

Si l'abattage mécanisé est désormais très répandu, le métier de bûcheron demeure indispensable. Hervé Stéphan l'exerce depuis près de 35 ans en Bretagne pour l'exploitation forestière. Attentif à l'équilibre de la forêt, il transmet sa passion en formation.

Une belle journée de mai à Coëtlogon, Côtes-d'Armor. Le vrombissement vif et aigu des tronçonneuses retentit derrière le bruit rauque et saccadé d'un débusqueur. Nous sommes dans un petit bois privé à deux pas du village. Hervé Stéphan est à l'œuvre. « *On dit «bois» pour une surface de moins de 1 000 ha* », précise-t-il, décrivant « *une origine de taillis sous futaie, avec un reste de feuillus de qualité correcte pour la Bretagne* ». 600 m³ de grumes de bois d'œuvre sont à abattre dans un premier temps. Le chantier arrive à son terme après 9 jours d'interventions ; « *enfin 4 jours – chacun* », ajoute Hervé Stéphan. Car cet entrepreneur solo fait équipe depuis ses débuts avec un collègue, bûcheron comme lui. Le métier, physique et dangereux, nécessite de ne pas lésiner sur la sécurité. Ne jamais rester seul est un principe qu'ils ont adopté depuis longtemps, d'autant plus nécessaire quand les années avancent. Son savoir et son expérience, Hervé Stéphan les transmet en centres de formation auprès d'un public jeune et adulte à qui il aime enseigner sa passion, au-delà de la technique.

## Tout a commencé en 1981…

Issu d'une famille de marins pêcheurs et d'agriculteurs, Hervé Stéphan passe son enfance dans une petite commune du Finistère « *entre mer et forêt* » ; un éveil à la nature sans rapport avec son premier métier. « *Après un bac G, j'ai exercé le métier de comptable pendant 2 ans – ; ça se passait bien, mais j'avais besoin de travailler dehors* », confie-t-il. Le déclic arrive lors d'une saison maraîchère : « *J'ai vu couper du châtaignier en forêt pour en faire des tuteurs et ça m'a plu.* » Hervé Stéphan entreprend alors une nouvelle formation, un Brevet professionnel qu'il trouve au CFPPA de Saugues en Haute-Loire, car « *il n'y avait pas encore de formation en Bretagne* ». Et en 1981, à 23 ans, il créé sa petite entreprise et s'installe bûcheron, dans le Finistère d'abord, puis dans les Côtes-d'Armor. Plusieurs rencontres orientent son parcours. En 1984, une formatrice de la MFR d'Arradon lui propose d'intervenir comme encadrant professionnel, puis deux ans plus tard, il croise le chemin d'un autre bûcheron, Joseph Sudre, aux côtés de qui il sillonne toujours les forêts bretonnes. « *On est comme un vieux couple* », s'amuse à dire Hervé Stéphan ; un vieux couple non marié, car chacun a conservé son entreprise « *pour rester libre* ».

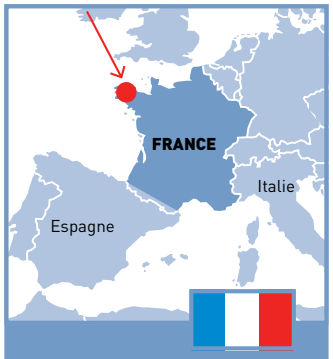


**L'entreprise d'Hervé Stéphan, située à Plumieux (22), est spécialisée en abattage pour l'exploitation forestière. Il intervient dans toute la Bretagne. Ses clients sont principalement des scieries ou des exploitants forestiers, mais également des propriétaires, des experts forestiers et parfois des particuliers. Le bois abattu dans l'année représente un volume de 6 000 à 8 000 m³.**

*Ce pin maritime sera a priori destiné à la construction ou à la fabrication de palettes.*

*Après la coupe de l'arbre, le bûcheron s'attaque à l'ébranchage.*

## À deux c'est mieux !

Hervé Stéphan (au premier plan) et Joseph Sudre procèdent au cubage. Les deux entrepreneurs réalisent la plupart des chantiers ensemble. Si l'entente cordiale et la sécurité sont deux facteurs clés dans cette « association », ils partagent aussi le fruit de leurs travaux. Le chiffre d'affaires global réalisé dans l'année tourne autour de 120 000 euros qui est donc divisé par deux. Chacun possède son véhicule, mais souvent un seul fourgon est utilisé en déplacement et les frais sont partagés. Chaque entreprise possède son matériel, mais une tronçonneuse de gros calibre a été mise en commun et les achats de consommables sont groupés.

## Matériels de l'entreprise

- Trois tronçonneuses : Stihl 0660, 92 cm³ ; Husqvarna, 72 cm³ ; Stihl 0840, 110 cm³ (en commun avec Joseph Sudre).
- Tire-fort pour câbler un arbre (pour les chantiers de particuliers).

### Abattage : s'adapter aux clients

Hervé Stéphan entame la coupe d'un pin maritime. Très vite, l'arbre s'écroule. Sur la parcelle s'alignent déjà bon nombre de bois pour éviter *« un mikado »* qui compliquerait la tâche du débardeur. De plus, il faut être attentif à ne pas abîmer les arbres restant sur pied. *« Ici, on abat 95 % de pin maritime, mais aussi du pin sylvestre »*, explique-t-il. Le premier est plutôt destiné au secteur de la construction ou à la fabrication de palettes, le second pourra servir en charpenterie *« pour sa bonne résistance à la flexibilité »*. Le commanditaire, la scierie Hamon (Merdrignac), est l'un de ses plus anciens clients. Le bûcheron peut être amené à lui sélectionner *« des bois droits »*, pour produire *« des billes propres sans gros défauts »*, destinées à faire du plot de menuiserie (sciage d'une grume en plateaux), tout en restant attentif à des courbures qui feront par exemple des bordées de bateau. *« Ce sont des niches valorisantes pour le bois, plutôt que de le voir finir en plaquettes »*, estime Hervé Stéphan (voir aussi encadré). Les attentes des clients sont variées. Parfois les grumes abattues sont exportées vers la Chine.

### Le cubage définit le chiffre d'affaires

Hervé Stéphan a troqué sa tronçonneuse pour le calepin. Son collègue Joseph Sudre tire le mètre. C'est le temps du cubage qui définit les volumes de bois abattus. *« On mesure la longueur de l'arbre et son diamètre médian »*, souligne le bûcheron, précisant qu'il s'agit d'un « cubage bûcheron ». Cette fois-ci, les grumes n'ont pas été redécoupées *« en billes et sur-billes »*, mais cela arrive. *« Dans tous les cas, chaque bois est identifié et on peut majorer notre prix pour compenser les pertes de volumes en fonction des coupes »*, explique Hervé Stéphan. Pour du résineux, il faut compter entre 6 euros et 9,50 euros du m³ après abattage. Le prix est calculé en fonction des possibilités de rendement, l'objectif étant de réaliser un minimum de 300 à 350 euros de chiffre d'affaires à la journée. *« En général on fait entre 30 et 70 m³/jour, parfois 100 m³, mais c'est une exception »*, souligne Hervé Stéphan. Pour un chantier qui ne serait pas rentable au volume à cause de diverses contraintes, le prix de prestation est facturé à la journée, comme dans le cas d'une zone accidentée.

### On ne lésine pas avec la sécurité

Le chantier du jour ne présente pas de difficultés majeures. *« Le terrain est plat, avec des accès, et le taillis a été exploité auparavant »*, dé-

## Transmettre l'éthique du métier

À 57 ans, Hervé Stéphan, bûcheron et entrepreneur solo aime voir au-delà des aspects techniques et économiques : *« J'essaie de transmettre l'éthique du métier aux jeunes que nous formons, en expliquant ce qu'est la forêt, comment la respecter, elle et les êtres vivants qui la constituent. Si une forêt, c'est un cycle et une récolte, il m'est arrivé de refuser d'abattre un bel arbre qui a encore toute sa place, même si le plan de gestion l'a prévu. Je me souviens avoir sauvé comme ça un poirier sauvage et j'ai appris des années plus tard qu'il avait servi de repère à de nombreuses personnes. J'étais fier de moi. C'est tout cela que nous, professionnels, devons faire passer. Le métier est dur physiquement et toutes ces petites choses maintiennent aussi notre plaisir de le faire. »*

*Le débusqueur d'une autre entreprise de travaux forestiers débarde les bois abattus par les bûcherons. Enlevées ensuite par la scierie, les grumes ne doivent pas dépasser 13 m de long pour pouvoir être chargées.*

crit Hervé Stéphan. C'est parfois plus compliqué. *« On en rit quand c'est fini, mais ça nous est arrivé de marcher trois kilomètres avec le matériel et le casse-croûte parce que la parcelle n'était pas accessible en véhicule »*, relate-t-il. L'épicéa de Sitka, présent dans le Finistère ou le Morbihan, n'est pas le plus simple à abattre, très branchu, souvent planté en zones humides où il faut parfois composer avec les ornières laissées par les engins forestiers. Quand un résineux *« est gainé »* (installé au milieu de feuillus), les contraintes sont doubles, car il ne faut pas abîmer les arbres autour et faire attention aux chutes de branches ; plus encore en été avec le feuillage. *« C'est là où le casque est intéressant »*, dit en souriant Hervé Stéphan, qui en a fait l'expérience. En 35 ans de carrière il compte peu d'accidents et 15 jours d'arrêt. Son collègue a eu moins de chance, avec plusieurs périodes de convalescence, comme lorsqu'une branche lui est tombée sur le dos. Casque et chaussures anti-coupure constituent le minimum de la sécurité. Et les bûcherons se sont imposé la règle du duo en prestations. *« S'il arrive qu'on doive intervenir seul, on s'arrange pour qu'il y ait toujours un conducteur d'engin à nos côtés sur le chantier »*, explique l'entrepreneur.

## Investi dans la formation

Le professionnel transmet son expérience (voir aussi encadré) depuis de longues années, d'abord à la MFR d'Arradon, puis au CFPPA de Pontivy. Encadrant technique, il a même donné des cours de gestion et de comptabilité à ses débuts. Il est aussi devenu membre du jury permanent pour l'épreuve du Brevet professionnel, le BP chef de chantier en exploitation forestière (1). *« Ca me plaît, je peux apporter du concret, nous sommes un lien entre l'enseignement et la profession et notamment sur des spécificités locales, car le contexte breton est différent de celui d'une autre région »*, précise-t-il. Une quarantaine de stagiaires, des jeunes en formation par alternance sont passés sur ses chantiers, *« dont plus de la moitié travaillent encore en forêt »*, se réjouit Hervé Stéphan. À Pontivy, il intervient pour des adultes, de futurs élagueurs-grimpeurs (Certificat de spécialisation élagage) afin de leur apprendre *« le travail au sol »*. *« Je les forme aux techniques d'abattage, sur la connaissance et le maniement d'une tronçonneuse et sur les questions de sécurité ; on le fait en situation sur des chantiers que je trouve moi-même »*, explique le bûcheron.

## Continuer à faire ce métier...

Hervé Stéphan pourrait-il finir sa carrière dans l'enseignement ? L'entrepreneur ne fait pas de pronostic et pense d'abord à poursuivre son activité. *« Je n'ai pas hâte d'arrêter »*, confie-t-il, même s'il reconnaît que la contrainte physique pèse un peu plus à 57 ans qu'à 30 ans. Aujourd'hui ils seraient une vingtaine de bûcherons en Bretagne spécialisés « exploitation ». L'entrepreneur, s'il a lui-même suivi une formation d'élagueur, ne la met que très peu en pratique. *« C'est difficile de concilier l'élagage pour une clientèle majoritairement de particuliers et l'exploitation pour les scieries dont les délais sont très courts, avec parfois des commandes spéciales pour tel ou tel type de bois, de la veille pour le lendemain »*, explique-t-il. Tout au mieux aimerait-il choisir ses chantiers et voir revaloriser les prix de prestations afin de mieux compenser les contraintes. *« Les marges de manœuvre sont réduites et il n'est pas facile de faire entendre son prix, pourtant 1 ou 2 euros de plus au m³ ne seraient pas énormes »*, estime-t-il. Au moins peut-il se satisfaire que l'abattage manuel sera toujours nécessaire. Aux jeunes qui envisagent de faire ce métier, il conseille cependant de se diversifier dans plusieurs activités compatibles entre elles.

***Frédéric Ripoche***

*(1) La formation s'est arrêtée à la MFR d'Arradon, mais a été reprise par le CFPPA de Pontivy en mai 2015. Autres centres de formation en Bretagne : Lycée du Nivot, MFR de Loudéac, Formation et Démocratie (Lanester).*

### Bois énergie et lamier : les coups de gueule d'Hervé Stéphan !

« *En Bretagne on trouve parfois 10 à 12 essences d'arbres sur une même parcelle* », explique Hervé Stéphan, et pour lui, trop de bois sont broyés sans distinction. « *Certains arbres qui ont mis 40 ans à pousser méritent des débouchés plus intéressants et cela me choque de voir du frêne ou du châtaignier réduits en plaquettes* », affirme-t-il. Selon lui, si certaines entreprises font le tri, d'autres pas. De plus, des précautions sont à prendre. « *Aux entreprises de travaux agricoles ou forestiers qui investissent dans le bois-énergie, je leur conseille de suivre quelques jours de formations sur la vie et la taille des arbres, la biologie, les pathologies, etc. Les lamiers dégagent bien les abords des routes, mais souvent abîment les arbres. De plus les machines doivent être désinfectées après la coupe de bois malades pour éviter les contaminations. Nos métiers ne s'improvisent pas. L'arbre est un matériau noble qu'il faut respecter.* »

# AGRI INTERIM

L'agence d'emploi spécialiste du domaine agricole

Retrouvez toutes nos agences sur
www.agri-interim.fr

CDI - CDD - INTERIM

# Haies : l'interdiction de taille menace les entreprises spécialisées

Dans le cadre du verdissement de la Pac 2015, la taille des haies est désormais interdite du 1er avril au 31 juillet. Une mesure qui a pris effet sans aucune période transitoire et qui a des conséquences désastreuses pour les entrepreneurs spécialisés. Témoignages et réactions en régions.

Au cours du mois de février 2015, les services du ministère de l'agriculture ont annoncé la mise en place des BCAE 7 (Bonnes conditions agro-environnementales), comportant deux volets applicables notamment sur les haies : une obligation de maintien des haies à compter du 1er janvier 2015, et une interdiction totale de procéder à la taille des haies du 1er avril eu 31 juillet. L'objectif affiché étant de protéger les nids d'oiseaux. En contrepartie, toutes les haies dont l'exploitant agricole a le contrôle et la maîtrise, présentes au 1er janvier 2015, peuvent être incluses dans les surfaces éligibles à la Pac, à condition de respecter les exigences de la conditionnalité. En cas de manquement constaté, une réfaction de 3 % sur les aides financières Pac de l'agriculteur sera appliquée.

*De gauche à droite : Nicolas, Alex, Joseph et Thierry Millot, les quatre associés de l'ETA Millot Frères, à Fretterans (71).*

## Menace pour les entreprises de travaux spécialisées

Cette mesure est dénoncée par la Fédération nationale EDT. « *Nous condamnons cette interdiction invraisemblable qui oppose l'économie et l'emploi à l'environnement, et est appliquée sans aucune mesure transitoire* », déclarait Gérard Napias, président de la FNEDT, au début du mois d'avril 2015. En effet, elle entraîne un arrêt de l'activité durant quatre mois pour les entreprises de travaux spécialisées dans l'entretien des haies, dans une période qui connaît habituellement un pic de travail.

En Saône-et-Loire, à Fretterans, Joseph Millot de l'ETA Millot Frères témoigne : « *Les travaux ruraux – entretien des accotements, des fossés et des haies – représentent actuellement 40 % de notre chiffre d'affaires. Cette mesure va avoir un gros impact pour nous, car c'est habituellement la période où nous réalisons ce genre de travaux. Plus tard dans l'année, nous n'aurons pas le temps, notre planning de travail est très rempli. Automatiquement, cela va donc nous enlever du boulot.* »

« *Cette interdiction arrive alors que nos entreprises de travaux n'y sont pas préparées* », regrette Gérard Napias. De plus, les entrepreneurs remarquent que leurs clients agriculteurs ne sont pas forcément bien informés : « *Ils n'ont pas l'air d'être vraiment au courant, certains disent que la mesure ne va s'appliquer que l'année prochaine* », déplore Joseph Millot.

Afin de rester en règle, la Fédération EDT a conseillé aux entrepreneurs de refuser les chantiers commandés par leurs clients, afin de ne pas engager leur responsabilité, ou encore d'informer par écrit leurs clients du risque qu'ils prennent en réalisant l'entretien de leurs haies pendant la période d'interdiction.

## Des entreprises vont devoir licencier

À Chailland (Mayenne), l'entreprise Bocage Services Rossard est spécialisée dans le débroussaillage et l'élagage, elle est équipée spécifiquement de deux automotrices munies de bras (6 et 10 m). « *J'estime que la perte de chiffre d'affaires de cette année va m'obliger à licencier l'un de mes quatre salariés* », déplore Joël Rossard, le chef d'entreprise. Il ajoute : « *Cette mesure n'est pas du tout adaptée, et il aurait fallu anticiper, informer Là, c'est nous qui prévenons nos clients et qui devons refuser des chantiers. Eux recevront des compensations financières, mais pas nous ! Personne n'a mesuré les conséquences économiques de cette interdiction pour les prestataires de services. On se fiche complètement de nous. De plus, l'interdiction ne s'applique qu'aux terrains agricoles inclus dans les surfaces Pac, mais pas aux autres terrains, c'est ridicule.* » L'entrepreneur essaie de trouver d'autres chantiers, mais la concurrence est rude et ses conducteurs ne sont pas toujours suffisamment formés et autonomes.

*« Nous ne rattraperons pas le chiffre d'affaires perdu sur les mois suivants, c'est impossible. Et à la mauvaise saison, nous ne pouvons pas rentrer dans les parcelles. Les conséquences sont désastreuses pour nous. »*

*L'entreprise spécialisée Bocage Services Rossard, en Mayenne, est touchée de plein fouet par l'interdiction de la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet.*

## Des imprécisions qui suscitent beaucoup d'incompréhensions

La grille de conditionnalité Pac 2015, qui fixe les contreparties que les exploitants doivent respecter pour bénéficier des aides Pac, définit la haie comme une « unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux » (lire encadré). Concrètement, cette définition laisse beaucoup de questions sans réponses. Par exemple, quelle est la différence entre la taille et le débroussaillage ? Pourra-t-on entretenir autour des clôtures ou bien au pied des haies ?

Joël Rossard, ainsi que d'autres membres de l'organisation EDT des Pays de la Loire ont essayé d'alerter les élus, de contacter la DDT et les chambres d'agricultures, afin notamment de savoir quelle était la définition exacte de la taille de la haie, sans obtenir de réponse claire jusqu'à présent. Contacté par la Fédération nationale EDT, le ministère de l'agriculture fait, pour le moment, la sourde oreille. Lire l'article en page 7. En cas de doute, les professionnels sont invités à se renseigner auprès de leur DDT, en appelant le 0 800 221 371.

***Valérie Bridoux***

### Qu'appelle-t-on une haie ?

Au sens de la BCAE 7, une haie est une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec présence d'arbustes, et, le cas échéant, présence d'arbres et/ou d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) ; ou présence d'arbres et d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...). Ne sont pas incluses dans les haies : les alignements d'arbres caractérisés par la présence d'une unité linéaire de végétation ligneuse composée uniquement d'arbres (ni arbustes, ni autres ligneux) ; les bosquets : constitués d'un élément non linéaire d'arbres ou d'arbustes : si un élément n'est pas clairement linéaire, il ne sera pas classé comme haie (ou alignement d'arbres). La largeur maxi est de 10 mètres, et la haie ne doit pas présenter de discontinuité de plus de 5 mètres.

Pas de règle sur la longueur (ni mini, ni maxi). Une haie est cependant un élément clairement linéaire (par exemple, un élément de quatre mètres sur quatre, qui ne se situe pas dans l'alignement d'un élément linéaire avec un trou de moins de cinq mètres, n'est pas une haie). Pas de hauteur minimale ni maximale.

La fiche BCAE 7 Haies de 5 pages décrit ce qui est une haie Pac : voir http://agriculture.gouv.fr/Conditionnalite

# Fin des quotas laitiers : des opportunités à saisir

Malgré une demande mondiale durable, les professionnels français redoutent la libéralisation de la production laitière. Pour compenser la volatilité, les éleveurs laitiers doivent profiter des nombreux atouts de l'Hexagone. La sous-traitance permettra de gagner en compétitivité.

**[Paris, 14 avril 2015]** La seconde édition de la conférence « Grand angle lait » organisée par l'Institut de l'élevage a encore connu un succès. Cette rencontre a permis d'analyser les paradoxes et les atouts de la production laitière française dans la perspective d'une libéralisation du marché. Dans un monde sans quotas, la recherche de compétitivité passera probablement par la sous-traitance.

## Des contraintes et beaucoup d'atouts

« *La France est une mosaïque de territoires laitiers, qui ont chacun leurs atouts à faire valoir dans le nouveau contexte. Ses exploitations sont diversifiées : elles font aussi des céréales et de la viande bovine. Contrairement aux autres bassins laitiers européens où les exploitations sont déjà très spécialisées, elles pourront arbitrer à l'avenir entre leurs différentes productions,* prévoit Christophe Perrot, du département Économie de l'élevage de l'Idele. *Sur des surfaces où sont produites des céréales aujourd'hui, elles pourront faire du lait demain… Beaucoup d'étrangers envient le potentiel en herbe et en maïs de la France.* » Mais la croissance de la production laitière hexagonale reste limitée par l'attractivité du métier, la faiblesse des investissements, et la concurrence avec d'autres productions. Le pays possède pourtant

© Idele – S. Leclerc

*La fin des quotas mobilise largement les professionnels. Dans une salle comble, la conférence Grand angle lait a permis d'identifier les perspectives de la filière française, ses atouts et faiblesses.*

### Au Danemark, une restructuration à marche forcée

Depuis 2005, les élevages laitiers danois se sont largement endettés pour anticiper la fin des quotas. Les exploitants ont réalisé des investissements colossaux pour regrouper plusieurs troupeaux, et le foncier nécessaire à leur alimentation. Cet endettement a aussi servi à la construction de bâtiments performants. 3 500 nouvelles stabulations ont été construites au cours des dernières années, dans un pays qui compte 3 700 élevages laitiers. Le but : gérer une production annuelle d'1 million de litres par un seul UTH. Avec les défaillances de plusieurs banques en 2008, la crise du lait en 2009, puis l'éclatement d'une bulle foncière (40 000 euros/ha en 2007, avant de retomber à 23 000 euros/ha), de nombreuses exploitations ont été fragilisées. Mais aujourd'hui, l'éleveur laitier moyen possède 156 vaches, et est généralement plus jeune que ses homologues européens. S'il affiche la meilleure productivité du travail en Europe, il reste condamné à produire davantage : avec de telles charges de structures, limiter momentanément la production coûtera trop cher.

Les grands gagnants sont ceux qui ont profité de la spécialisation : entrepreneurs de travaux agricoles et organismes de conseil. « *Les éleveurs se concentrent sur leur métier, produire du lait. Ils n'ont plus les compétences pour superviser les cultures, et doivent donc savoir s'entourer pour faire la différence avec le voisin* », relève une spécialiste danoise.

*Au Danemark, la spécialisation laitière s'est imposée pour anticiper la fin des quotas. Les éleveurs ont réalisé des investissements colossaux en bâtiments, pour gérer efficacement leurs grands troupeaux. La mécanisation des cultures est désormais assurée par les entrepreneurs.*

un potentiel de production important grâce à ses facteurs favorables : climat, foncier, ou encore services disponibles (vétérinaires, fabricants d'aliment). Ses systèmes mixtes sont plus résilients face aux aléas climatiques et économiques.

## L'alimentation dicte les choix

Au même titre que la proximité des sites de transformation, l'alimentation déterminera l'orientation future. La production de bœufs et de vaches allaitantes est liée à la surface herbagère « contrainte ». Gérard You, de l'Idele, assure donc que la production de viande se maintiendra dans l'Est, et la mixité dominera dans le Centre. « *Parce qu'ils ont la même alimentation, les jeunes bovins entrent en concurrence avec les vaches laitières* », note-t-il. Dans l'Ouest, leur cheptel devrait donc baisser à la faveur d'une spécialisation laitière. « *Il y a probablement des exploitations qui vont maintenir la mixité lait-viande dans une optique de partage des responsabilités, au sein des GAEC par exemple* », relèvera aussi l'expert.

En France, une grande densité d'exploitations laitières se concentre dans le « croissant laitier », zone dynamique qui s'étend de l'Ouest au Nord-Pas-de-Calais, et de l'Est jusqu'au massif central. Dans la diagonale allant du Poitou-Charentes au Nord-Est via l'Île-de-France, on trouve en revanche d'importantes exploitations dont la production a parfois doublé sur les 10 dernières campagnes. Dans ces zones moins favorisées, la restructuration (spécialisation ou cessation) a déjà eu lieu. Si la diversité des systèmes de production n'est pas remise en cause, une diversité de tailles va apparaître. La France pourrait rompre avec un historique d'exploitations laitières plus homogènes que ses voisins. Le nombre d'exploitations de plus de 200 vaches a triplé depuis 2010 (180).

Augmenter la taille des exploitations permettra de maîtriser l'environnement économique et écologique, de valoriser pleinement les compétences du chef d'exploitation et de recourir au salariat. (À noter : en 1968 déjà, un élevage isérois de 450 vaches visait à améliorer la productivité du travail). Mais l'opposition aux projets emblématiques, médiatisée actuellement, laisse croire à tort que les modèles familiaux sont les seuls à répondre aux critères de durabilité. Pourtant, des analyses plaident l'inverse.

## La compétitivité par le coût de production

Pour appréhender leur compétitivité, les Français devront abandonner la performance technique, au profit d'indicateurs économiques préférés par leurs concurrents. Le réseau « European Dairy Farming » regroupe 450 producteurs laitiers (dont 50 Français), qui comparent régulièrement leurs coûts de production. « *La méthode classique donne un positionnement global, mais ne permet pas d'identifier les activités et ateliers efficaces ou non* », relève sa présidente Katrine Lecornu, installée en Normandie. Le réseau utilise des indicateurs inédits en agriculture. Il intègre notamment la productivité d'une main-d'œuvre parfois familiale, rémunérée ou non. Les éleveurs français produisent 160 kg de lait par heure de travail ; les danois atteignent 250 kg/h. La traite représente 50 % du temps d'astreinte, l'alimentation 28 %.

*Coûts de production du lait dans les différentes régions françaises - Estimation 2013 de l'European Milk Board, subventions déduites.*

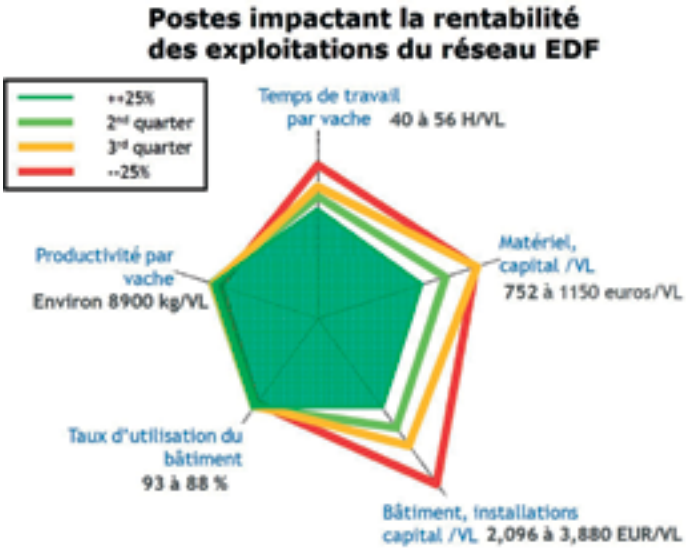


*Au sein du réseau European Dairy Farming*, les écarts de rentabilité entre exploitations s'expliquent quasi-exclusivement par l'importance des postes « main-d'œuvre », « matériels » et « bâtiments ».*

## Se donner enfin les moyens

Les différences de compétitivité à l'intérieur d'un pays sont supérieures aux différences entre pays, et s'accroissent. En France, le coût de production après déduction des aides publiques, s'étend de 34 centimes par kg de lait produit dans le Grand ouest, à 49 cts/kg dans les régions montagneuses du Sud-Est. Les principales coopératives françaises appliquent actuellement un prix d'achat de 30 cts/kg. Huitième producteur laitier mondial, la France reste en sous-réalisation chronique de son quota depuis le début des années 2000. Si le prix du lait reste orienté à la baisse, à court terme, la demande mondiale va continuer à augmenter après 2020. Certaines régions ont un vrai potentiel pour produire à bas coût, et se positionner sur les marchés de masse. D'autres pourront valoriser des signes de qualité et miser sur les produits élaborés. La filière française doit – enfin – faire le choix du pluralisme : permettre à de petits et très grands élevages de cohabiter, chacun répondant à un objectif différent. Les entrepreneurs de travaux agricoles auront une place auprès de chacun d'eux. Pour Katrine Lecornu, chaque exploitation laitière devra trouver sa propre stratégie, « *utiliser ses potentiels exceptionnels : sol, climat, outils, marques, etc.* ». Deux facteurs devraient alors faire la différence : la main-d'œuvre et l'équipement. Une opportunité pour la prestation de services.

***G. Le Gonidec***

*(*) Non-représentatif de l'ensemble des élevages laitiers français.*

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

FRANCE BOIS FORÊT

## Observatoire économique national

# Filière Forêt-Bois : les chiffres ETF du premier trimestre 2015

Suite aux travaux de la fédération nationale EDT au sein de l'interprofession nationale France Bois Forêt, les Entrepreneurs de Travaux Forestiers sont désormais enquêtés dans le baromètre trimestriel de conjoncture, dont voici les principaux résultats.

Au 1er trimestre 2015, le chiffre d'affaires est en progression dans les régions Atlantique (+ 1 %) et Continentale (+ 0,5 %). En revanche, l'activité est en recul dans les régions Montagne (- 1,5 %) et surtout en Méditerranée (- 4%).

L'activité des entrepreneurs de travaux forestiers a été en légère baisse sur les trois premiers mois de l'année 2015. En année mobile, le chiffre d'affaires affiche toujours une croissance de 1 %.

### Opinion des professionnels ETF

La distance moyenne des chantiers les plus éloignés reste stable par rapport à celle du trimestre passé : 102 km.

Les prix d'achat continuent de baisser pour le carburant. En revanche, la hausse du prix des pièces d'usure se poursuit. Le prix d'achat des filtres et huiles est quant à lui stable pour plus des trois quarts des intervenants.

### 1 Évolution * du chiffre d'affaires : recul limité

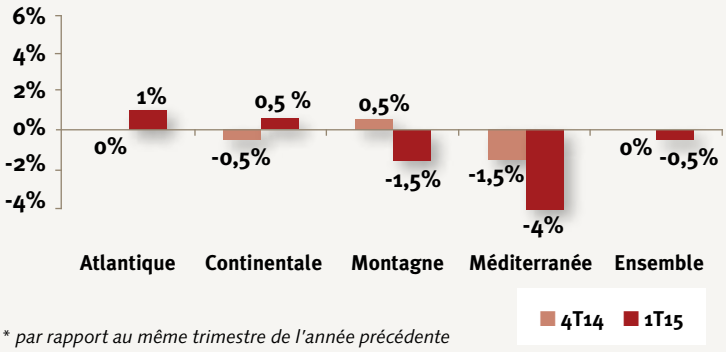


* par rapport au même trimestre de l'année précédente

### 2 Orientation des tarifs des prestations

| Type de prestation (exploitation) | Opinions sur l'orientation des tarifs par rapport au 4ème trimestre 2014 (en % d'entreprises) | | |
|---|---|---|---|
| | Hausse | Baisse | Stagnation |
| Feuillus bois d'œuvre | 7 | 11 | 82 |
| Feuillus bois d'industrie | 7 | 10 | 83 |
| Feuillus bois énergie | 7 | 11 | 83 |
| Résineux bois d'œuvre | 5 | 10 | 85 |
| Résineux bois d'industrie | 8 | 10 | 82 |
| Résineux bois énergie | 7 | 9 | 84 |

*Le prix des prestations se maintient pour plus des trois quarts des professionnels. Nouvelle réduction du nombre de responsables constatant une contraction de leurs marges : 20 % contre 27 % il y a trois mois.*

### 3 Orientation des marges

par rapport au trimestre précédent

- en hausse : **8 %**
- en baisse : **20 %**

72 % des intervenants estiment que leurs marges sont stables.

### 4 Carnets de commandes : 12,7 semaines de travail en moyenne

(quasi-stabilité par rapport au trimestre précédent : 12,8)

| Type de prestation (exploitation) | Opinions sur l'évolution des carnets de commande par rapport au 4ème trimestre 2014 (en % d'entreprises) | | |
|---|---|---|---|
| | Hausse | Baisse | Stagnation |
| Feuillus bois d'œuvre | 12 | 15 | 73 |
| Feuillus bois d'industrie | 12 | 14 | 74 |
| Feuillus bois énergie | 15 | 16 | 74 |
| Résineux bois d'œuvre | 15 | 21 | 64 |
| Résineux bois d'industrie | 14 | 19 | 67 |
| Résineux bois énergie | 17 | 19 | 64 |

### 5 Le Top 5 des préoccupations des chefs d'entreprise

| | % d'entreprises | Évolution du classement à 3 mois d'intervalle |
|---|---|---|
| 1. Contraintes réglementaires et environnementales | 40 | + 1 place |
| 2. Charges fiscales et sociales | 21 | entrée |
| 3. Carnets de commande | 16 | - 2 places |
| 4. Prix d'achat | 8 | + 1 place |
| 5. Pérennité de l'entreprise à court terme | 8 | entrée |

*Total supérieur à 100 % du fait des réponses multiples.*

*Cette stabilisation des carnets de commandes se ressent au niveau des préoccupations des chefs d'entreprise. En effet, désormais les professionnels sont davantage concernés par les contraintes réglementaires et environnementales, ainsi que par les charges fiscales et sociales.*

Source : étude France Bois Forêt, réalisée avec le concours de l'Institut i+c, téléchargeable sur www.franceboisforet.fr (rubrique « Observatoire économique »).

# VOUS NE FAITES PAS DE COMPROMIS. NOUS NON PLUS.

VALTRA

Vous mettez toute votre énergie dans votre exploitation.
Nous avons mis toute notre expérience dans ce tracteur.

Avec la nouvelle Série T vous accédez à un autre niveau de confort et de productivité. Vous avez le choix entre plusieurs configurations de finitions, transmissions et ce, de 150 à 250 chevaux.
La nouvelle cabine possède un niveau inégalé de confort et d'ergonomie qu'aucun autre ne pourra vous apporter.

Nous croyons, tout comme vous, en la qualité, en notre métier et à la simplicité.
La nouvelle Série T est LE meilleur tracteur.

Votre terre, c'est votre vie. La Série T, c'est votre outil de travail.

→ www.valtra.fr/newTSeries
→ #ValtraNewT

Valtra est une marque mondiale d'AGCO.

YOUR WORKING MACHINE

# Philippe Lecouvey : « Définir une stratégie robotique agroéquipements »

Le 6 mai, dans le cadre de la définition du plan *Agriculture-Innovation 2025*, une journée d'échanges a été organisée à Paris : entretien avec le directeur de l'Acta, tête de réseau des instituts techniques.

Le 23 février dernier, les ministres de la recherche et de l'agriculture signaient une lettre de mission relative à la définition d'un plan *Agriculture-Innovation 2025*. Cette mission a été confiée à quatre personnalités : Jean-Marc Bournigal, président de l'Irstea, François Houllier, PDG de l'Inra, Pierre Pringuet, président du conseil d'administration d'AgroParisTech, et Philippe Lecouvey, directeur de l'Acta. En septembre, les quatre missionnaires remettront un rapport présentant leur analyse et leurs recommandations.

Le mercredi 6 mai, une journée d'échanges a eu lieu à Paris, au ministère de l'agriculture. Celle-ci a pris la forme de deux ateliers : robotique-agroéquipements et agriculture numérique. Philippe Lecouvey, qui animait le premier, répond à nos questions.

## En quoi votre mission consiste-t-elle ?

**Philippe Lecouvey :** Il est inhabituel de se voir confier, par les ministères de la recherche et de l'agriculture, une mission pour l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agro-industrie. Dans ce but, un certain nombre de personnes ont été mandatées pour travailler sur cinq développements. Un parterre de gens ayant vocation à exprimer des attentes.

Les instituts techniques sont des accélérateurs d'innovation, d'autant plus qu'ils ont des partenaires historiques tels que l'Irstea et l'Inra, qui ont fortement contribué à alimenter les thématiques dont nous parlons dans cette mission. Ils puisent dans cette matière scientifique et travaillent directement avec des agroéquipementiers, des représentants d'agriculteurs et un certain nombre d'opérateurs économiques pour faire valoir l'enjeu des agroéquipements et des applications terrain.

© Acta

*Philippe Lecouvey, directeur de l'Acta : « Ce qui nous intéresse, ce sont les évolutions incrémentales. »*

## Quels sont justement ces enjeux ?

Il s'agit de faire en sorte que la robotique vienne au cœur de notre réflexion, de façon à savoir si, sur le plan stratégique, l'ensemble des composantes, y compris les représentants de l'État, est d'accord pour que la convergence de nos moyens de recherche et d'innovation soit une priorité.

La robotique a vocation à aider l'humain en matière de sécurité du travail et d'agriculture de précision. Elle permet aussi une substitution à l'homme sur des gestes inhabituels. Autre possibilité : fournir une information de masse, à l'image des drones ou de la visionique. L'accumulation de ces données se couple avec ce qu'on appelle la gestion du numérique. Il faudra savoir sous quelle forme et vers quoi nous allons nous positionner en tant que missionnaires sur des conseils et des recommandations sur le plan numérique : est-ce que l'Open Source (code source ouvert) et l'Open Data (données ouvertes) sont stratégiques pour la profession agricole ? La philosophie des licences ouvertes (Open) se traduit par des logiciels et des données publiques ou privées, dont la forme et la propriété ont été choisies pour permettre une exploitation, une réutilisation, ou une modification.

À l'avenir, il faudra bien que les agroéquipementiers, qui maîtrisent une partie de la gestion de ces données, voire l'obtention de celles-ci, soient partie prenante du monde agricole.

## Et qu'en est-il des instituts techniques ?

Ils sont complètement concernés par ces évolutions ! Reste à savoir comment les agroéquipementiers

### À propos de l'Acta

L'Acta (Association de coordination technique agricole) est le réseau des instituts des filières animales et végétales. Elle fédère les instituts techniques agricoles spécialisés dans la recherche agricole appliquée.

Ce réseau représente :

- 15 instituts techniques agricoles qualifiés dont l'Acta tête du réseau,
- les outils professionnels de recherche appliquée et de transfert technologique au service des filières agricoles,
- une présence sur le territoire avec plus de 200 implantations en région,
- une force de 1 110 ingénieurs et techniciens.
- la publication d'un Index phytosanitaire chaque année.

et les professionnels doivent se comporter par rapport à cela. Ils sont des vecteurs d'innovation et quelques fois même des innovateurs. Mais ils peuvent aussi parfois être des freins à ces évolutions techniques. C'est vrai dans ce milieu comme partout ailleurs.

Les principales innovations de rupture viennent de gens qui ne sont pas du secteur. Donc, ce qui nous intéresse, ce sont les évolutions incrémentales, c'est-à-dire des prolongements de ce qu'on sait faire. Et si des innovations de rupture doivent se mettre en œuvre, elles seront la conjugaison de recherches, d'entreprises, d'acteurs publics et, dans certains cas, d'une part de chance ! Laissons une place à tous les créatifs et tous les créateurs !

Notre modèle d'organisation doit se réaliser en lien avec tout un réseau : institutions, instituts, entreprises, start-up et utilisateurs de ces technologies. Les instituts sont partie prenante car ils sont dans le prolongement de la recherche et ils veulent accélérer l'innovation : ils le font déjà avec des entreprises et ces mêmes entreprises avec des producteurs. C'est donc tout un chaînon de ce qu'on appelle l'innovation organisationnelle. Objectifs : faire en sorte que tout le monde travaille mieux ensemble, rechercher de la cohérence, de la complémentarité et de la pertinence.

**Dans le schéma que vous décrivez, comment voyez-vous la place des entrepreneurs de travaux agricoles ?**

Ce sont des professionnels : sur les agroéquipements, ils sont la principale partie prenante. Il ne s'agit pas de rattraper le retard sur nos équipements qui proviennent, pour la plupart, de pays extérieurs. Cependant, dans les innovations de demain, avec ces mêmes équipementiers, la recherche et aussi une stratégie de pays, il faut se positionner comme acteurs majeurs sur un marché alléchant à l'échelle européenne et mondiale. Avec l'ensemble des partenaires, les entreprises qui en ont envie contribueront à la définition d'une stratégie pour la robotique dans les agroéquipements, pour l'avenir de notre agriculture.

*Les instituts techniques agricoles ainsi que les acteurs des filières seront mobilisés au travers d'entretiens et d'ateliers qui permettront d'alimenter les réflexions de la mission, dont le rapport final sera remis en septembre 2015. Télécharger la lettre de mission signée : www.acta.asso.fr/fileadmin/ressources/PHOTOS_inter-ITA/ACTA/lettre_mission_agri-innovation_2025_signee.pdf*

***Propos recueillis par Gilles Hardy***

# Le show des innovations pour les grandes cultures

Les 24 et 25 juin 2015, les 12 000 visiteurs attendus sur le terrain des Culturales, dans l'Aisne, auront à leur disposition un contenu technique très dense dédié à l'ensemble des grandes cultures.

© N. Cornec – Arvalis – Institut du végétal

## Infos pratiques

Salon ouvert les 24 et 25 juin, de 9 à 18 heures.
Lieu : Villers-Saint-Christophe (02).
Badge d'accès gratuit à télécharger sur le site web **www.lesculturales.com**

© N. Cornec – Arvalis – Institut du végétal

Organisées par Arvalis – Institut du végétal, Les Culturales rassemblent 31 partenaires de la recherche, du développement, des organismes économiques et sont soutenues par le Conseil départemental de l'Aisne et l'Agence de l'eau Artois-Picardie ainsi que 200 exposants de l'agrofourniture et des services. Les visiteurs découvriront des innovations sur céréales à paille, maïs, oléagineux, protéagineux, betteraves, pomme de terre, lin fibre, chanvre, tabac, couverts végétaux et plantes à biomasse. 150 experts seront présents sur 19 grands ateliers techniques, trois conférences. La grande curiosité des Culturales 2015 sera le show des innovations qui mettra en scène, avec animateur, experts de tous horizons, moyens audiovisuels et interactivité, un foisonnement de nouveautés autour de six thématiques : le progrès génétique, les nouvelles technologies, les couverts permanents, le strip-till, le biocontrôle et la biodiversité.

## 19 grands ateliers techniques

Chaque visiteur trouvera les vitrines végétales présentant et comparant les diverses solutions pratiques et retrouvera les experts techniques à leur écoute pour échanger sur les ateliers techniques. Au premier coup d'œil, à leur arrivée sur le salon, les visiteurs verront sur leur gauche des bandes de cultures – oléagineux, protéagineux, betteraves, blé, orges, maïs, pomme de terre, tabac, lin fibre et plantes à biomasse – et sur leur droite, des ateliers plus transversaux autour de l'agronomie et de la fertilité du sol, de la gestion des couverts. Ces ateliers seront la vitrine des recommandations et des nouveautés autour des grandes thématiques que sont le progrès génétique, l'agronomie et la fertilité des sols, la protection des cultures et les nouvelles technologies. Les approches transversales ne sont pas oubliées : qualité, gestion des choix technico-économiques des exploitations.

## Six shows pour mettre en scène l'innovation

Animés par un professionnel, avec moyens audiovisuels appropriés, experts de tous horizons, quizz, présentation de matériels et interactivité, les shows exposeront dans un endroit dédié avec scène et tribune le meilleur des recherches, des connaissances techniques et des innovations. Six thématiques d'importance seront ainsi mises en avant :

- progrès génétique : pourra-t-on atteindre 200 q/ha grâce au progrès génétique ?
- nouvelles technologies au service d'une agriculture plus performante
- couverts permanents : quels bénéfices attendre du semis dans les couverts permanents de légumineuses ?
- que peut-on gagner avec le strip till ?
- comment s'enrichir en cultivant la biodiversité ?
- biocontrôle : apprendre le langage des plantes pour mieux les protéger !

# En sécurité sur la route avec mon **convoi agricole**

Arrêté du 4 mai 2006 relatif à la circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers et de leurs ensembles

p,
e agricole

n, vos conseillers,
relais professionnels
otre disposition
département.

Document non contractuel - Mai 2006 - Référence MSA 10893 / Conception graphique : Alias
Référence Groupama 211543 - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
Entreprise régie par le Code des Assurances
Crédits photos : AGCO, Agrisem International, Claas, CNH, Entraid', Groupama, Horsch,
McCormick, Same Deutz-Fahr France SAS, B. Moreau, D. Soulan, N. Le Corre, Service Image(s) CCMSA

z-nous en précisant
ma.com

curité au Travail
3 77 77
3 72 46
r

Groupama
Donnons à la vie toutes ses chances.

msa santé famille retraite services

Trame · Bcma · Entrepreneurs des Territoires · Liberté • Égalité • Fraternité République Française · sécurité routière · fnsea · SYGMA · SECIMA · FNAR · FICIME · cuma · Jeunes Agriculteurs · SNCVA Syndicat National des Constructeurs de Véhicules Agricoles

Groupama
Donnons à la vie toutes ses chances.

msa santé famille retraite services

# Mon **véhicule** est-il **concerné ?**

Les prescriptions de ce document s'appliquent à tout véhicule agricole ou forestier

- **s'il est équipé**
  - d'un outil porté avant (chargeur frontal, tasse-avant,…)
  - d'un outil porté arrière de plus de 1 m de long
  - de dispositifs anti-tassement des sols (jumelages, pneus larges)

OU

- **si ses dimensions dépassent les limites du Code de la route**
  - 2,55 m pour la largeur
  - 12 m de long pour les véhicules isolés (tracteur ou machine automotrice, seuls ou avec outil porté)
  - 18 m de long pour des véhicules avec outil remorqué

ET

- **si ses dimensions restent inférieures ou égales à 4,5 m de large et 25 m de long**

  Au-delà je me réfère à la réglementation générale des transports exceptionnels.

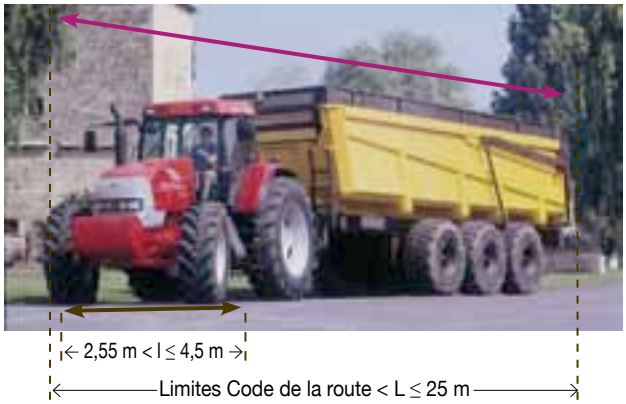


## Avant de prendre la route, je vérifie l'**éclairage** et la **signalisation**

- **Le(s) gyrophares(s)** : Au moins un gyrophare, visible à 50 m tous azimuts. S'il est masqué par le chargement : un deuxième gyrophare à l'arrière. 4 gyrophares au maximum.

- **Les feux de croisement** : J'allume les feux de croisement de jour comme de nuit.

- **Les feux de détresse et le triangle de présignalisation** : Tout véhicule ou matériel agricole immobilisé sur la route constitue un danger pour la circulation. Je dois baliser mon convoi en faisant usage des feux de détresse, s'il en est équipé, et d'un triangle de présignalisation placé à 30 m.

# **Avant** de prendre

# **je vé**

## **La longueur** de mon convoi

Les outils portés ne doivent pas dépasser de
7 m l'aplomb arrière du tracteur.

- J'oriente un panneau carré ou rectangulaire o
  rétroréfléchissants vers l'avant ou l'arrière du
- Pour un dépassement entre 1 et 4 m inclus
  - ➡ J'ajoute 1 panneau rouge et blanc
- Pour un dépassement arrière entre 4 et 7 m
  - ➡ J'ajoute 2 panneaux rouge et blanc
- Je fixe les panneaux les plus éloignés du tra
  de l'extrémité de l'outil.
- Je renforce cette signalisation par des catad

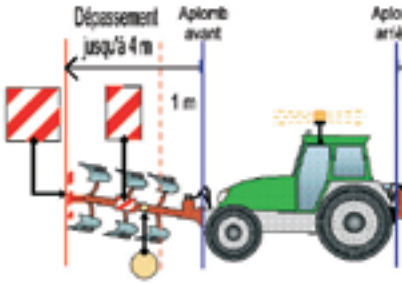


Pour les véhicules isolés dont la longueur dép
dont la longueur dépasse 18 m, j'utilise des cat
et les feux de position latéraux.

## **La largeur** de mon convoi

- Au-delà de 2,55 m de large, mon convoi
  4 panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants
  latérales, 2 face à l'avant et 2 face à l'arrière
- A défaut de panneaux, des feux d'encombre
  utilisés.
- Lorsque des parties saillantes dépassent de
  gauche de la chaussée, je dispose un pannea
  l'avant et vers l'arrière à l'extrémité de ce dé

Pour mes véhicules équipés de dispositifs ant

- Tracteur + jumelages ou pneus larges ≤ 3,5

ET / OU

- Remorque + pneus larges ≤ 3 m de large
  - ➡ Gyrophare(s) + feux de croisement
  - ➡ Pas de signalisation supplémentaire p
    en largeur dû aux pneumatiques.

la **route**

**rifie le gabarit**

plus de 4 m l'aplomb avant du tracteur et de

u une bande adhésive rouge et blanche
u véhicule.
vers l'avant ou l'arrière :
de chaque côté de l'outil.
**inclus :**
de chaque côté de l'outil.
cteur à moins d'1 m

lioptres latéraux.

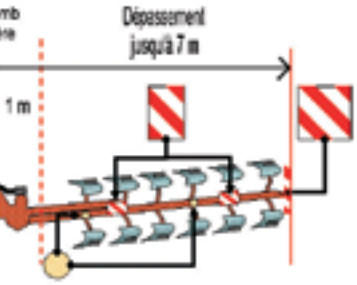


asse 12 m et pour les ensembles de véhicules
tadioptres latéraux ou j'alterne les catadioptres

doit être signalé par
s placés aux extrémités
.

ement peuvent être

plus de 40 cm vers la
u rouge et blanc vers
passement.

i-tassement des sols :
m de large

allumés
our le dépassement

# L'accompagnement, quand et comment dois-je le mettre en place ?

Si mon convoi agricole atteint une longueur > 22 m et /ou une largeur > 3,5 m (groupe B), je le signale par un panneau CONVOI AGRICOLE rétroréfléchissant à l'avant et à l'arrière du convoi.

## Organisation de l'accompagnement

Un **responsable de convoi** désigné pour les convois du groupe B est chargé :
- de veiller aux dispositions du Code de la route et de la réglementation sociale
- d'assurer la sécurité du convoi et des usagers de la route.

## Le véhicule d'accompagnement

**Un véhicule d'accompagnement précède le convoi, sauf cas particuliers.**
Ex : sur les routes à chaussées séparées le véhicule d'accompagnement est placé en protection arrière du convoi.

Il s'agit de voiture particulière ou de camionnette, sans remorque pour être maniable, destinée à signaler la présence du convoi et à aider sa circulation dans les zones difficiles.

### Signalisation du véhicule d'accompagnement

- 1 ou 2 gyrophares
- 1 panneau CONVOI AGRICOLE rétroréfléchissant visible de l'avant et de l'arrière
- feux de croisement allumés de jour comme de nuit

## Distances de sécurité

- Mon convoi suit un autre convoi hors agglomération :
  - ➡ Je respecte une distance de sécurité de **150 m**, ramenée ponctuellement à 50 m lorsque la visibilité est réduite.
- Je circule dans un train de convoi organisé :
  - ➡ Je respecte une distance de sécurité d'au moins **50 m**,

**Train de convoi = 3 convois maximum**

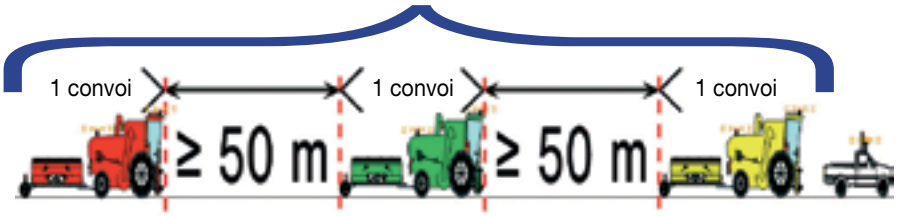


La zone de circulation des véhicules et matériels agricoles ou forestiers est composée des départements d'activité* et de leurs départements limitrophes.
Au-delà, je dois les transporter sur un porte-engin.

**ATTENTION : La circulation des convois du groupe B est interdite du samedi ou veille de fête à partir de midi au lundi ou lendemain de fête à 6 heures, sauf en période de semis et de récolte.**
**Des prescriptions locales complémentaires peuvent être instaurées par arrêté préfectoral.**

**Par activité, on entend : avoir des contrats de prestation de services dans ces départements.*

# Tableau de synthèse

La plus forte caractéristique (longueur ou largeur) détermine le groupe du convoi.

| CARACTERISTIQUES | | | Groupe A | Groupe B |
|---|---|---|---|---|
| LARGEUR en mètres (l) | | | 2,55 < l ≤ 3,5 | 3,5 < l ≤ 4,5 |
| LONGUEUR en mètres (L) | | | Limites Cdr* < L ≤ 22 | 22 < L ≤ 25 |
| MASSE (M) | | | M ≤ Limites du Code de la route | |
| VITESSE | | | 25 ou 40 km/h selon réception des véhicules | 25 km/h |
| ECLAIRAGE | | | 1 ou 2 gyrophares<br>Feux de croisement allumés | |
| SIGNALISATION | | | Signalisation standard du Code de la route | |
| | | | - | 2 panneaux CONVOI AGRICOLE |
| ACCOMPAGNEMENT | | | Pas d'accompagnement | Voiture particulière ou camionnette, sans remorque |
| SIGNALISATION des véhicules d'accompagnement | | | - | Feux de croisement allumés<br>1 ou 2 gyrophares<br>Panneau(x) CONVOI AGRICOLE |
| Convoi du GROUPE A ou B | par la LARGEUR | | 4 panneaux rouge et blanc<br>ou<br>4 feux d'encombrements | |
| | par la LONGUEUR | Outils portés arrière | Si dépassement de 1 à 4 m inclus<br>3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux et 1 à l'arrière<br>Catadioptres latéraux | |
| | | | Si dépassement de 4 à 7 m inclus<br>5 panneaux rouge et blanc : 4 latéraux et 1 à l'arrière<br>Catadioptres latéraux | |
| | | Outils portés avant | Si dépassement de 1 à 4 m inclus<br>3 panneaux rouge et blanc : 2 latéraux et 1 à l'avant<br>Catadioptres latéraux | |
| | | Véhicules isolés > 12 m<br>Ensemble de véhicules > 18 m | Catadioptres latéraux<br>ou<br>alternance de catadioptres et feux de position latéraux | |

*Cdr = Code de la route

- Panneaux CONVOI AGRICOLE rétroréflechissants de classe II
- Panneaux rouge et blanc rétroréfléchissants de classe I

Le présent document est libre de droit à l'usage et la reproduction à la condition de ne pas y apporter de modification, de ne l'utiliser ou le reproduire que dans son intégralité et en conservant l'apposition de tous les logos qui figurent sur chaque page.
Ce document à valeur uniquement informative ne saurait se substituer à l'intégralité de la réglementation qu'il résume.

**De la route au champ**
**les acteurs du mond**
**vous informent.**

**Pour aller plus loi**
**vos distributeurs et**
**se tiennent à vo**
**dans votre d**

Sociétaires Groupama, vous avez une question ? Ecrivez
vos coordonnées sociétaire à : preventionagri@groupar

**MSA Caisse Centrale** Santé - Séc
Les Mercuriales tél. 01 41 6
40, rue Jean Jaurès fax 01 41 6
93547 Bagnolet Cedex www.msa.f

# Intermat 2015 : un monde entier à niveler

Une centaine de nouveautés et d'innovations ont été exposées à Villepinte fin avril. Les normes moteur et la réduction de la consommation par des technologies hybrides mobilisent les constructeurs. Tous se préoccupent aussi d'un marché mondial en pleine mutation.

**[Parc des expositions de Paris Nord-Villepinte]** Pour sa dixième édition, le salon Intermat a accueilli 1 410 exposants, dont 70 % d'étrangers. Ses organisateurs ont enregistré une légère baisse des entrées (183 000, dont 35 % d'étrangers). Si l'activité internationale repart, le secteur français est à la peine.

*Le salon se distingue par ses espaces de plein air, autorisant les constructeurs à assurer des démonstrations. Les 183 000 visiteurs ont encore plébiscité cet aspect sur Intermat 2015.*

## Le salon de la construction

Organisé tous les trois ans en alternance avec les événements Conexpo (Las Vegas) et Bauma (Munich), le salon parisien Intermat regroupe sur 375 000 m² un large éventail de matériels de terrassement, construction et démolition. En 2015, Intermat a mis pour la première fois à l'honneur la filière Béton en rassemblant 200 exposants dans deux halls. Sa nouvelle organisation rapprochait alors les surfaces d'exposition couvertes des espaces « Paris Démos », qui offrent 3 hectares à l'air libre pour les démonstrations sur chantier.

Les 12 lauréats des « Intermat Innovation Awards » étaient également regroupés à l'extérieur sur un stand commun. Dans le hall 6 intérieur, les organisateurs avaient dédié un espace collectif aux pelles à pneus pour applications spéciales. Parmi les huit exemplaires exposés, quatre préparés pour la démolition, un pour l'agriculture (Case WX188 pour chargement de betteraves), mais aucun adapté aux utilisations forestières...

## Les pelles économisent l'énergie

Dans cette catégorie de matériels, notons la célébration du 85ème anniversaire de la marque Poclain. Son descendant, Case Construction, présentait sa première niveleuse européenne, quatre pelles à chenilles satisfaisant à la norme Tier 4 Final, dont un modèle hybride. Les pelles à rayon court (Liebherr, Volvo) sont éclipsées par ces versions à récupération d'énergie, via les moteurs électriques dédiés à la rotation de tourelle ou à la transmission aux chenilles (Hitachi, Case). Le rendement énergétique est alors accru de 15 à 30 %. Intermat 2015 signe aussi l'apparition de modèles « intelligents » : ajustement indépendant des régimes chez Doosan, ou blocage automatique des cotes dans les trois dimensions chez Komatsu ; les géomètres n'ont qu'à bien se tenir ! Signalons aussi la pelle de démolition Volvo

*Le salon présente aussi des solutions pour les milieux sensibles : pelles float (Waterking en location, Remu), bateaux et chenillards de Eider et CDO Innov.*

*Les pelles à rayon court se font voler la vedette par le blocage des cotes et les technologies hybrides économisant du carburant.*

*Des chargeurs télescopiques de très forte capacité (19 et 12 tonnes respectivement) étaient exposés par les Italiens Dieci et Merlo.*

*Mini-pelle Yanmar SV célébrant le label « Origine France Garantie » obtenu pour neuf modèles, grâce à l'ancrage de Saint-Dizier (52).*

*Kubota entre sur le marché du chargeur télescopique compact. Une capacité de 1,5 t et 4,80 m de hauteur maximale.*

EC480E HR dont la flèche de 28 m est remplacée par une variante de terrassement en 90 minutes.

## Manutention : sortez les gros bras

Komatsu se distingue aussi en proposant la technologie hybride sur une chargeuse sur pneus. La marque Kaelble est de retour après la reprise des chargeuses Terex par Atlas. Enfin, le constructeur Liugong expose pour la première fois hors de Chine sa nouvelle gamme de chargeuses. Sur le salon, les entrepreneurs agricoles et forestiers auront pu remarquer les chargeuses sur pneus dotées de bras à cinématique parallèle : Doosan DL200TC, nouvelle Liebherr L542, ou encore l'italien Venieri.

Kubota entre sur le marché du chargeur télescopique grâce au Néerlandais Tobroco (marque Giant). Merlo se distingue avec le système MTSS : désolidarisé du châssis, le pont avant corrige la position du centre de gravité. Coût de l'option : 5 000 euros environ. « *Demain, le risque n'aura plus sa place sur les chantiers. Les entreprises sont désormais prêtes à payer pour garantir la sécurité* », note Antoine Aiglehoux pour Merlo France. Merlo et son homologue Dieci ont exposé des modèles de très forte capacité, à même de manipuler un pneumatique de tombereau ou des blocs de granit. Mais le salon parisien est aussi le rendez-vous de la grande hauteur (Manitou et son nouveau MRT 3255 à tourelle, JLG avec un 100 000ème exemplaire, etc.).

## La polyvalence est appréciée

Sur Intermat 2015, la majorité des accessoires de pelles sont dédiés à la construction ou à la démolition. La star du moment est le godet concasseur : pour réduire l'approvisionnement en carrière, et éviter les frais de mise en dépôt, un recyclage des gravats s'impose. Escomel et Hydra-Ram exposaient un outil d'abattage : « *Quand leur activité est satisfaisante, les entreprises de TP font venir des ETF. Mais quand le marché est bas, elles sont tentées d'élargir les utilisations de leurs pelles* », note le second. Rabaud présentait pour sa part une fendeuse à vis dédiée aux mini et midi-pelles (de 1 à 5 tonnes et de 5 à 10 tonnes, respectivement).

*FAE va compléter sa gamme dédiée au traitement de sols par un épandeur de liant de 10 m³. Deux versions sont annoncées : à contrôle manuel du débit, ou à gestion électronique avec boîtier tactile.*

Trois constructeurs bien connus des entrepreneurs de travaux (Fendt, Gutzwiller et Kirpy) étaient encore réunis sur le salon pour proposer un programme complet de réfection des sols. Des malaxeurs dédiés aux tracteurs agricoles étaient exposés par le spécialiste Wirtgen, par Rabaud, Seppi, ou encore par FAE qui exposait le prototype d'un futur épandeur de liant. Le tracteur agricole peut s'imposer pour les opérations foncières : malaxage, nivellement, drainage, installation de réseaux enterrés, ou encore transport… « *Toutes sortes d'entreprises s'y intéressent, et pour toutes sortes d'attentes,* relevait Antoine Brissard pour Fendt, justifiant la présence des trois modèles de 140 à 360 ch. *Certains se font la réflexion suivante : on se fait systématiquement contrôler en camion, pas en tracteur…* » De l'avis des professionnels rencontrés, cette impunité ne durera pas. Les bennes TP de La Campagne et Gourdon sont donc restées discrètes parmi l'offre de poids lourds.

## Faire face aux réglementations

Sur un marché français du poids lourd en recul de 13 % en 2014 (325 000 unités), Volvo a présenté ses FL 4x4 et FH pour terrains difficiles. Renault lance les modèles pour applications lourdes « K » 6x4 de 120 tonnes de capacité, et « C » tridem 6x4+2 à rayon de braquage limité. Mercedes-Benz présente un système d'assistance hydraulique aux roues avant.

Et Scania décline le même

*Lingener Baumaschinen propose des trancheuses à chaîne pour des tracteurs de 50 à 350 ch, ou encore des sous-soleuses vibrantes travaillant jusqu'à 1,30 m de profondeur.*

*La pince d'abattage Hydra-Ram HTC 600R intéresse les entreprises de BTP en période de faible activité. Elle permet d'élargir à moindre frais l'éventail d'utilisation des pelles.*

*La fendeuse à vis Rabaud FRH est associée en option à un grappin, d'une ouverture maximale de 1 240 mm. Grâce au séquençage, deux lignes hydrauliques suffisent.*

bloc-moteur pour tous les niveaux d'émissions. Sur un salon international, les technologies des différents marchés se côtoient. En poids lourds, l'EGR fait son apparition aux côtés du dispositif SCR pour le futur Euro 6. Certains parviennent à éviter le filtre à particules (FAP). Ces particules seront visées par l'échéance Stage V au 1er janvier 2019. « *Les fabricants ont besoin de temps* » prévient l'organisation CECE (Comitee for European Construction Equipment), selon qui 75 % des machines utilisées dans le monde sont encore au stade 3A ou inférieur.

Une conférence dédiée aux contrefaçons et non-conformités s'est tenue dans ce contexte de mondialisation. Les responsables du Cisma et du Seimat (organisations professionnelles représentant les constructeurs), décrivent leur démarche : « *Il s'agit d'aider nos constructeurs, les tirer vers le haut. Lors de notre contrôle visuel, nous avons essentiellement vérifié l'accessibilité et la visibilité, focalisés sur l'opérateur et son environnement. Cette année, ça va mieux.* » Outre des notifications, sept procès-verbaux ont été établis par voie d'huissier. Bien moins qu'en 2012, quand 30 % des engins n'étaient pas conformes aux normes européennes. « *Exposer une machine non-conforme avec la législation française n'est pas un problème : il faut l'indiquer.* » Après avoir exposé, le taux d'exportation des constructeurs chinois serait désormais en baisse : niveaux d'émissions et réseaux de distribution défaillants les privent du marché européen.

*Le tracteur agricole a sa place sur tous types de chantiers : il peut par exemple tracter cette niveleuse Gutzwiller à guidage laser, acquise par un EDT breton.*

## Une édition réussie, mais peu de perspectives

Pour l'organisateur du salon, l'édition 2015 signe la « *chronique d'une reprise annoncée à l'international* ». Les exposants, qui redoutaient le vide dans les allées, s'avèrent globalement satisfaits. L'export va être la priorité, car la France peine toujours, plombée par une baisse de la commande publique qui représente 70 % de l'activité. Dans le même temps, un institut d'études économiques de référence estime que l'activité des constructeurs ne dépassera plus jamais les records de 2007 et 2011. Alors que le gouvernement chinois réduit la voilure, les constructeurs européens se tournent désormais vers l'eldorado indien.

***G. Le Gonidec***

*Sur ce salon international, les productions issues de marchés aux exigences réglementaires moindres sont représentées. A priori, les produits chinois ne s'imposeront pas en Europe.*


Numéro Vert: 0.800.080.040

ALLPNEUS

www.allpneus.com — LE N°1 DU PNEU AGRICOLE / GENIE CIVIL / QUAD / 4X4

Notre sélection de pneu agricole* (prix unitaire HT, à partir de:)

| | | | | | | ROUES ETROITES : | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5,50 - 16 6PR 3-RIB | 41 € | 14,9 - 28 8PR | 255 € | 420/85R28 (16,9 R 28) | 375 € | 230/95 R 32 | 585,00 € |
| 6,00 - 16 8PR 3-RIB | 45 € | 16,9 - 28 8PR | 309 € | 420/85R34 (16,9 R 34) | 510 € | 270/95 R 32 | 599,00 € |
| 6,50 - 16 6PR 3-RIB | 55 € | 16,9 - 30 10PR | 319 € | 420/85R38 (16,9 R 38) | 460 € | 270/95 R 38 | 769,00 € |
| 7,50 - 16 8PR 3-RIB | 69 € | 16,9 - 34 10PR | 369 € | 460/85R38 (18,4 R 38) | 610 € | 300/95 R 46 | 1 049,00 € |
| 11,2 - 24 8PR | 149 € | 12,4 - 36 8PR | 253 € | 520/85R38 (20,8 R 38) | 770 € | 230/95 R 48 | 919,00 € |
| 12,4 - 24 8PR | 169 € | 13,6 - 36 8PR | 289 € | 520/85R42 (20,8 R 42) | 875 € | 270/95 R 48 | 979,00 € |
| 13,6 - 24 8PR | 199 € | 13,6 - 38 8PR | 289 € | 420/70 R 28 | 385 € | 340/85 R 48 | 1 235,00 € |
| 23,1 - 26 12PR | 737 € | 16,9 - 38 10PR | 439 € | 480/70 R 28 | 458 € | 300/95 R 52 | 1 235,00 € |
| 11,2 - 28 8PR | 160 € | 18,4 - 38 10PR | 509 € | 480/70 R 38 | 679 € | | |
| 12,4 - 28 8PR | 184 € | 20,8 - 38 16PR | 769 € | 520/70 R 38 | 715 € | | |
| 13,6 - 28 8PR | 221 € | 380/85R28 (14,9 R 28) | 343 € | 580/70 R 38 | 878 € | | |

Numéro Vert : 0.800.080.040 Mail: contact@allpneus.com Site: www.allpneus.com

PRIX UNITAIRE HT, Dans la limite des stocks disponibles. Nombreuses autres dimensions et marques en stock.

# Pneumatiques : des manufacturiers sous pression

Si la recherche de performance ne se dément pas, les utilisateurs étudient désormais l'alternative de nouveaux manufacturiers, qui maîtrisent aussi les technologies les plus pointues. Et depuis peu, l'évolution des modes de distribution accroît encore davantage la pression exercée sur les acteurs historiques.

« *Le temps d'un marché oligopolistique, reposant sur une poignée de fournisseurs, est désormais compté* » annonçait Wolfgang Luettschwager, distributeur européen des pneumatiques chinois Tianli, lors du dernier Sima. L'arrivée de nouveaux acteurs, indiens ou chinois, n'est pas la seule à bouleverser l'équilibre établi par des manufacturiers centenaires. Les challengers venus de l'Est ou de retour sur le segment agraire (à l'image de Bridgestone), dépensent des sommes colossales dans la recherche et l'extension des gammes. Ils affichent aujourd'hui des gammes longues, et des caractéristiques très proches du segment premium.

## Des performances partagées

Dix ans après son apparition chez Michelin, la technologie des flancs à flexion accrue (IF ou VF selon l'intensité) se répand dans tous les segments de marché. Après ceux de plus grand volume, ce sont désormais les pneumatiques étroits et porteurs qui en bénéficient. La structure du pneumatique permet alors de réduire la pression à charge équivalente, ou d'augmenter cette dernière à pression équivalente : d'environ 20 % en « IF » (« *Improved Flexion* ») à 40 % en VF (« *Very High Flexion* »). La surface de contact avec le sol pourra être accrue de 25 % face aux pneus radiaux conventionnels. Avec des bénéfices évidents en termes de performance.

Bridgestone met aussi en parallèle l'intérêt de telles technologies sur la santé des opérateurs : grâce aux flancs plus flexibles et à une surface de contact plus importante avec le sol, les pneumatiques VF absorbent mieux les vibrations.

Lors de l'événement « *Vision of the Future* » organisé par Massey Ferguson, Trelleborg équipait deux tracteurs 7617 Dyna-6 de pneumatiques différents : dimension 520/85R38 à l'arrière pour le premier, et dimension 710/60R38 pour le second. Ces derniers impliqueraient alors une réduction des coûts quel que soit le type de sol (17 % lors d'essais sur sol sec, 14 % sur sol moyennement humide, et 13 % sur sol mouillé). La consommation de carburant serait systématiquement réduite de 16 % grâce au pneu large.

*La performance des pneumatiques larges est indéniable, à condition d'adopter la bonne pression. C'est là qu'interviennent les technologies de flancs flexibles, désormais maîtrisées par tous les acteurs majeurs.*

## Vers un marché moins concentré

La performance reste donc un élément distinctif. Mais elle se mesure aussi par le prix. Le baril de pétrole semble désormais stabilisé aux alentours de 60 dollars. Pour autant, la forte appréciation du dollar et l'approvisionnement en matières premières venant d'Asie conduiraient à une augmentation significative des coûts de production pour les manufacturiers européens. Ces éléments justifient l'annonce par Trelleborg Wheel Systems d'une augmentation de ses tarifs comprise entre 7 et 10 %, effective en Europe depuis le 1er juin. Malgré une durée de vie moindre que celle des pneumatiques premiums, l'alternative proposée par des manufacturiers indiens ou chinois est désormais prise au sérieux.

Le manufacturier chinois **Tianli** a pour projet de doubler en deux ans sa gamme de pneus porteurs, industriels, et radiaux pour tracteurs. Il noue déjà des partenariats avec des constructeurs majeurs (Terex, Wirtgen, John Deere), notamment grâce à son 28L26 « Super Logger ». Tianli propose déjà 80

## Challenge « *European Tractor Driver* » : le champion est un entrepreneur français

En mai, John Deere a organisé l'événement « *European Tractor Driver* » avec Michelin, au centre de technologies de Ladoux (63). Au terme d'un itinéraire complexe de 11 km (dont 70 % sur bitume et 30 % aux champs), plusieurs conducteurs devaient se distinguer par un indice de performance prenant en compte la vitesse, la compaction engendrée sur le sol, et la consommation de carburant. Les concurrents devaient régler la pression des pneumatiques et répartir les charges de leur ensemble tracteur-remorque avant le départ, puis adapter leur conduite. Parmi les six professionnels européens en lice, c'est Sébastien Mahaut, agriculteur et entrepreneur des territoires à Pauvres dans les Ardennes, qui a remporté le titre de Conducteur européen de tracteurs de l'année 2015. Après avoir étudié le tracé, l'entrepreneur a retenu une pression légèrement supérieure aux préconisations pour le tracteur, et une pression inférieure pour la benne. Sensibilisé à l'usure des pneumatiques via ses prestations de pressage, Sébastien Mahaut avait retenu 1,4 et 1,6 bars pour les pneumatiques du tracteur JD 6215R (MachXBib), 3 bars pour la benne Joskin de 20 tonnes, dotée de pneus CargoXBib « High Flotation ».

*Retenir la bonne pression sur la route, comme aux champs, peut s'avérer payant. Selon Michelin, pour un entrepreneur de travaux agricoles, le gain annuel lié à la baisse de la consommation de carburant peut dépasser 1000 euros.*

Notons que Michelin propose une application mobile « Calcultateur de pression » disponible sur smartphone et tablettes. Selon le manufacturier clermontois, pour un tracteur d'entrepreneur des territoires réalisant 1 500 heures par an dont 70 % sur route (soit 31 500 km parcourus), retenir la pression idéale permettrait de réaliser plus de 1 000 euros d'économies annuelles (pour 30 km/h, 25 litres/h, et 1 euro par litre de GNR). Michelin tient donc à assurer la compatibilité de ses carcasses avec les systèmes de télégonflage, appelés à se généraliser.

modèles pour les matériels forestiers, 90 pour les matériels agricoles. L'entreprise investit actuellement 350 millions de dollars dans un nouveau site de production. Et pas question, désormais, de négliger la responsabilité sociale et environnementale : Tianli souhaite garantir la qualité et éviter les malfaçons. « *Vendre n'est pas difficile. Convaincre et obtenir la confiance des consommateurs demande beaucoup plus de temps. (...) Un prix bas sera vite oublié s'il s'accompagne d'une qualité médiocre* », relevait en début d'année son distributeur européen EATD.

Le manufacturier indien Balkrishna Industries Ltd (BKT), dont l'activité européenne et américaine représente actuellement 2 % du marché hors route mondial, se positionne déjà comme une des références sur le marché de la seconde monte. Et le groupe est mobilisé sur le plan technologique : il élargit constamment son offre de pneumatiques agraires à technolo-

## Les pneumatiques agraires s'adaptent aux situations extrêmes

Après avoir battu le record de vitesse sur glace avec une voiture en 2013 (plus de 335 km/h), l'inventeur du pneu hiver **Nokian** a réitéré sa performance avec un tracteur le 19 février dernier en Finlande. Équipé des premiers pneumatiques conçus spécifiquement pour les tracteurs en conditions hivernales, et piloté pour l'occasion par un quadruple champion du monde des rallyes, le Valtra T234 a atteint 130,165 km/h. Conformément aux exigences de l'organisation Guinness World Records, la vitesse du tracteur a été mesurée à l'aller et au retour entre deux bornes distantes de 50 mètres, la piste mesurant au total 2 300 m environ. Les pneus Hakkapeliitta TRI (ici en dimensions 440/80R28 151D et 540/80R38 167D), se caractérisent par le dessin à pavés introduit par Nokian il y a 10 ans. Cette version dédiée au travail sur glace se distingue par l'utilisation d'une gomme hiver et d'une bande de roulement à pavés, dont les rainures visent à améliorer la stabilité latérale et l'adhérence.

Pour la seconde fois, **BKT** sera le sponsor officiel du show Monster Jam qui fait étape en Europe en ce mois de juin. Le manufacturier indien équipe les « monster trucks » qui assurent un show aérien, et soumettent les pneus spécifiques à d'importantes sollicitations. BKT souhaite par là affirmer sa stratégie : le groupe indien propose déjà 2300 produits pour les secteurs agricole, industriel, minier, du terrassement et du jardinage.

À l'occasion du dernier SIMA, **Mitas** a lancé sur le marché international un pneu dédié spécialement à la pratique du tracteur pulling. Ce Powerpull 30,5 l-32, dont la structure diagonale est fabriquée de façon semblable aux pneus des tracteurs de forte puissance, est doté d'une surface parfaitement lisse afin que les équipes réalisent elles-mêmes leurs propres sculptures. Très engagé dans ce sport mécanique, Mitas en soutient toutes les compétitions européennes et nord-américaines.

En novembre dernier, c'est un camion équipé de pneumatiques **Alliance** qui s'élevait jusqu'à 6675 mètres. Le Mercedes-Benz Zetros doté de quatre A390 HD (dimension 550/60R22,5), a gravi les pentes inclinées et alternativement sableuses, rocheuses ou glacées, du plus haut volcan du monde : Ojos del Salado, dans les Andes chiliennes.

*Si la technologie des pneumatiques exige d'importants investissements, les manufacturiers sont toujours plus nombreux. L'offre de certains acteurs, demeurant autrefois au second plan, est désormais prise très au sérieux par les constructeurs d'agroéquipements.*

gie IF et VF. Initialement dirigeante de BKT, la famille Mahansaria a racheté le manufacturier israélien Alliance en 2007, et rapatrié rapidement une partie de la fabrication en Inde. Le groupe Alliance (60 ans d'expérience) propose aujourd'hui la plus large offre de pneumatiques agraires sur le marché, avec plusieurs positionnements tarifaires. Comme les autres « challengers » d'hier, ATG bouscule donc les acteurs établis du secteur en investissant des moyens considérables en R&D, afin de proposer la bonne combinaison de pneus pour chaque utilisateur.

On se souvient aussi du rachat de la division agraire de Continental par Mitas, en 2004. Le Tchèque est aujourd'hui le second manufacturier européen, avec une bonne représentation en monte d'origine (près de 50 % des moissonneuses-batteuses, par exemple). Après avoir produit, en 10 ans, 300 000 tonnes de pneumatiques sous la marque Continental, cette dernière fait place depuis le début de l'année au marquage « Mitas Premium ». Cinq ans avant la date prévue. Si les produits du segment d'entrée de gamme sont distingués sous la marque Cultor, cette décision traduit une bonne perception de la clientèle. Apollo Vredestein B.V. a investi massivement dans ses capacités de production à Enschede (Pays-Bas), et dans ses autres usines en Europe et en Inde. L'augmentation de la production (+50 %), vise à produire des pneus plus grands et plus larges. Mais la décision du groupe d'accroître ses investissements avait aussi pour but de cibler de nouveaux marchés, en Amérique et en Asie notamment.

## *Une distribution en ligne*

Depuis le début d'année, Bridgestone a rejoint les principaux manufacturiers qui proposent une application pour smartphone, afin que les clients bénéficient de toutes les informations nécessaires à une utilisation optimale. Car l'autre tendance concerne les sources d'information. Les professionnels des secteurs agricole et forestier ont parfaitement intégré les intérêts de l'outil informatique. La moitié d'entre eux utilisent déjà leur smartphone pour réaliser des achats en ligne.

Après les pièces de rechange, la distribution des pneumatiques est désormais concernée. Promodis confirme actuellement cet intérêt en lançant le service epneus-promodis.fr. L'entreprise s'inspire « *des codes de la grande distribution (...) pour répondre de façon optimale à l'évolution des comportements des agriculteurs* ». Y compris par un comparateur de prix, l'établissement d'un devis en ligne, et la possibilité de prendre rendez-vous pour le montage. Mais la vente en ligne aiguise aussi l'appétit des manufacturiers. Le 6 mai dernier, Michelin a donc annoncé l'acquisition à 100 % du vendeur de pneus en ligne Blackcircle (« pneusmoinscher » en France), pour un montant de 50 millions de livres sterling (70 millions d'euros). Depuis 2008, cette entreprise basée au Royaume-Uni affiche une croissance annuelle de 20 % grâce à une offre complète permettant, depuis le site internet, l'acquisition des pneumatiques et des services associés (montage dans un réseau de partenaires). En avril, Michelin avait déjà pris une participation de 40 % au capital d'Allopneus SAS pour 60 millions d'euros. Maîtriser les nouveaux canaux de distribution permettrait-il aux acteurs historiques de préserver leur suprématie ?

***G. Le Gonidec***

■ **Bridgestone** compte apporter une solution de qualité pour tous les tracteurs à partir de la moyenne puissance (150 ch). Cette année, il a élargi le nombre de dimensions de VT Tractor en séries 65 et 70 : 22 disponibles actuellement. Bridgestone dévoilera une offre pour engins de récolte à partir du second semestre.

■ **Trelleborg** est mobilisé dans la catégorie des pneumatiques étroits, avec un nouveau 380/90R46 173D capable de supporter jusqu'à 6 500 kg à 65 km/h. Ce dernier présente une empreinte entre 5 et 8 % plus large que les pneumatiques de technologie standard. Le manufacturier a aussi doté des pneumatiques de la série 70 de sa technologie Progressive Traction (dessin spécifique des crampons). Ces TM700 ont été présentés au Sima dans les dimensions 520/70R38 et 420/70R28.

■ **Alliance** Tire Group propose désormais la dimension 710/70R42 IF dans les profils 372 Agriflex et 550 Multiuse. Caractérisée par de nombreux pavés, une ceinture acier, et une faible valeur Tg (conservation des caractéristiques à faible température), cette dernière gamme compte désormais 40 dimensions. Alliance propage aussi les technologies IF et VF aux pneus radiaux étroits A354 Agriflex et Agriflex+. Et pour la première fois, à son pneu porteur phare : l'A380 VF en dimension 650/55R26.5. Dans cette catégorie, Alliance introduit également une nouvelle dimension 24R20.5 en profil A390 MPT ou A392 MPT. C'est donc une nouvelle extension de la gamme pour les grandes vitesses : en novembre 2014, Alliance avait déjà présenté les pneus porteurs à basse pression A396 MPT et A382 MPT, supportant une vitesse de 100 km/h. Il ciblait alors des camions intervenant de façon prolongée sur route et dans les champs.

■ Depuis le début de l'année, **Mitas Premium** multiplie les offres en technologie VF (Very High Flexion). Il commercialise, pour les tracteurs de forte puissance, trois nouveaux HC 2000 VF larges (dimensions 600/70R30 et 710/70R42) ou étroits (380/105R54). Les pulvérisateurs automoteurs bénéficieront quant à eux d'un 380/90R46 dans la gamme HC1000. Tous sont présentés en catégorie B (50 km/h). La technologie VF sera bientôt disponible sur les pneus récolte de la gamme HC3000. Dans la catégorie des pneus porteurs, Mitas propose neuf nouvelles dimensions aux profils Agriterra 02 et 03, dont l'imposant 850/50R30.5 supportant 8 500 kg à 65 km/h (indice D). Le fleuron de la gamme reste néanmoins un 1250/50R32 capable de supporter jusqu'à 16 tonnes, et conçu notamment pour équiper les transbordeurs américains.

■ La gamme Agrimax Teris de **BKT** est destinée aux engins de récolte, notamment aux récolteuses de coton. Elle bénéficie d'une nouvelle dimension en « IF » : le 580/80R34. Le manufacturier s'est alors employé à assurer une surface d'empreinte élevée, une capacité de charge élevée à pression plus basse, ainsi qu'à renforcer des flancs soumis aux agressions des broussailles restant après récolte. Cette nouvelle dimension s'ajoute aux tailles déjà existantes : la gamme Agrimax Teris s'étend du 620/75R26 au 1050/50R32.

■ L'importateur Copadex annonce la mise sur le marché d'une gamme agricole vendue sous la marque **Infinity**. Positionnée sur le segment des pneus dits « budget », celle-ci couvre déjà une bonne partie du marché : avant la fin d'année 2015, l'offre comptera 31 dimensions radiales de 24 à 42 pouces (séries 65, 70, 85 et 90). Ces pneumatiques se caractérisent par un profil à barrettes incurvées, censé améliorer le débourrage, et des épaules plutôt arrondies.

**372 AGRIFLEX**
**Flexion intensive (IF)**
**Flexion très intensive (VF)**

**378 AGRISTAR XL**
**Série grand volume**
**Tracteurs 180 CV et plus**

**365 AGRISTAR**
**Série 65**
**Jusqu'à 180 CV**

Alliance propose une large gamme de pneus agricoles pour les tracteurs de nouvelle génération, au travers des profils Agriflex+ (IF /VF), AgriStar XL (grand Volume) et AgriStar (série 65). Ces pneus agricoles radiaux d'Alliance permettent un meilleur respect des sols, offrent une capacité de charge supérieure et une excellente traction, augmentant ainsi la productivité.

Grâce à plus de 60 ans d'innovation et de leadership dans la conception et la fabrication de pneus hors route, la gamme des pneus radiaux agricoles d'Alliance est conçue pour fournir des performances supérieures dans les travaux les plus intensifs. Les pneus Alliance figurent aujourd'hui parmi les pneus préférés et reconnus des plus grandes marques de matériels

ATG
www.atgtire.com

**PRÉSENT SUR LES 6 CONTINENTS ET DANS PLUS DE 120 PAYS.**
**LEADER MONDIAL DES PNEUS POUR LES MACHINES HORS ROUTE**

**Contact**
france@atgtire.com

# Gros plan : les abatteuses forestières

## Eco Log

Basée à Söderhamn en Suède, Eco Log Sweden AB est l'un des leaders dans la fabrication de porteurs forestiers et d'abatteuses. La gamme des abatteuses Eco Log se compose de cinq modèles à six roues motrices (les 550D, 560D, 570D, 580D et 590D), disposant d'une caractéristique exclusive sur le marché des abatteuses forestières : le système des bras pendulaires, qui permet des franchissements impensables pour les machines concurrentes. En effet, les bras pendulaires offrent une possibilité d'ajustement de la garde au sol de 10 cm à 1,2 m, ainsi qu'une correction d'assiette de +/- 16° et une inclinaison de +/- 25°. Le sixième modèle de la gamme (688) répond à la demande croissante pour des machines assurant une pression au sol minimale. Contrairement à la plupart de ses concurrents, qui ajoutent simplement deux roues à leurs modèles six roues existants, Eco Log n'a pas fait de compromis. Le constructeur a conçu une machine ayant ses propres caractéristiques, tout en gardant les spécificités de toutes les abatteuses Eco Log : stabilité, visibilité remarquable grâce à la cabine tournante, machines puissantes et économes en carburant grâce à leurs moteurs Mercedes, deux pompes hydrauliques dédiées pour la tête d'abattage et pour la grue, et un entretien facilité par l'accessibilité des composants.

## John Deere

En 2015, les nouvelles abatteuses à roues 1070E et 1170E iT4 complètent la gamme John Deere. Elles adoptent en grande partie la technologie des modèles supérieurs 1270E et 1470E iT4, dans le but d'augmenter la productivité, diminuer les temps d'arrêt et réduire les coûts d'utilisation : moteurs Tier 4 Interim sans adjonction d'urée (possibilité de vidange toutes les 750 heures dans le cadre d'un

contrat d'entretien), système d'optimisation de la puissance en fonction des conditions de travail « PPC », pompes hydrauliques à cylindrées augmentées, et système de télémétrie JDLink notamment. Sur le modèle 1470E iT4, la nouvelle grue CH9 fait son apparition avec des couples de levage et de rotation augmentés (respectivement +12 % et 7 %). Cette grue dispose désormais de vérins de rotation alignés avec la machine, de manière à améliorer la visibilité sur la zone de travail. Toutes les abatteuses John Deere disposent, en standard, de la télémétrie JDLink qui permet le suivi des données machine à distance, depuis un PC ou un smartphone, afin de planifier au mieux les interventions d'entretien ou de détecter une chute de performance. JDLink évolue avec les systèmes WDT (transfert des données à distance) et RDA (accès au PC de la machine à distance) : plus besoin de modem supplémentaire pour transférer les données de production, et les techniciens John Deere peuvent maintenant régler la machine à distance si besoin ! L'abonnement à ces systèmes est offert pendant trois ans.

## Komatsu Forest

En présentant les quatre nouveaux modèles d'abatteuses 901, 911 931 et 951, Komatsu Forest poursuit sa politique en faveur de produits innovants. Les aspects ayant trait à l'ergonomie du chauffeur, à la stabilité, à la puissance, à l'amélioration de la visibilité, à l'économie d'énergie et des coûts, ont été au cœur des développements. Le nouveau système de pompes hydrauliques autorise un travail en harmonie parfaite entre la grue, les fonctions de tête et la transmission. Disposant toujours de suffisamment d'huile, même lors de fonctions simultanées (comme déplacer la machine et la grue, tout en faisant passer le tronc dans les rouleaux), le processus d'abattage

n'est pas entravé par un ralentissement des fonctions. Les grues ont également été complètement redessinées sur les nouvelles abatteuses. Aujourd'hui, trois grues parallèles de différentes portées sont proposées, munies d'une force de levage élevée, et se laissant commander de manière effective et précise. Les nouveaux modèles d'abatteuses se veulent également au service de l'environnement : leurs nouveaux moteurs Stage IV / Tier 4 Final remplissent déjà les conditions strictes d'émissions polluantes. L'aspect environnemental a également été pris en considération via une répartition régulière des charges, réduisant de ce fait l'impact et les dégâts au sol. La stabilité de machine propre à Komatsu est assurée, et garantira la meilleure productivité quelles que soient les conditions de terrains.

## Logset

Afin d´apporter plus de stabilité et de puissance dans les exploitations en forte pente, Logset a développé une version huit roues des abatteuses GT. Baptisée GTE, cette série se décline en deux modèles : les 6HP GTE et 8H GTE. Le design de la série GTE se différencie par l'allongement du châssis arrière, allant du joint central jusqu'au bogie, afin de placer la paire de roues supplémentaire tout en conservant le même compartiment moteur que la série GT. La GTE possède un moteur Sisu 6 cylindres de 7,4 litres de cylindrée, qui offre un couple moteur élevé à bas régime tout en garantissant une faible consommation en carburant. Le modèle 6HP présente une puissance de 240 ch, alors que le modèle 8H développe 280 ch. Le premier dispose d'un système hydraulique d'un débit de 190 l/min, quand le second associe des pompes de 140 et

Nouveaux débusqueurs et feller-bunchers à roues Série L de John Deere - nouveaux moteurs John Deere PSS 6,8L répondant aux normes FT4, nouvelle cabine à poste inversé 50% plus silencieuse et 25% plus grande, nouvelle transmission CVT à variation continue sur les débusqueurs, unique dans l'industrie forestière – John Deere définit de nouvelles références en termes de productivité, de fiabilité et de faibles coûts d'utilisation.

Considérez les règles du jeu comme officiellement changées...

JOHN DEERE

www.JohnDeere.fr/forestry

190 l/min. Les modèles 6HP et 8H retiennent des grues Mesera L220V (188 kNm de capacité, pour 8,30 à 11 m de portée), et M240H (240 kNm et 10,3 m). Logest propose d'équiper le modèle 6HP GTE des têtes TH45, TH55 ou TH65, alors que l'abatteuse 8H GTE pourra retenir les variantes TH65 ou TH75. En cabine, le système de gestion et de mesure est assuré par le TOC-MD.

## Ponsse

La nouvelle Ponsse ScorpionKing offre une meilleure productivité, un rapport coût-efficacité supérieur et un confort amélioré sur les sites d'exploitation les plus difficiles. Cette abatteuse est équipée de huit roues et permet de travailler de façon optimale, tant en termes d'efficacité que de productivité. Ponsse a déjà une longue expérience dans la conception d'abatteuses huit roues. La nouvelle grue C50 (10/11 m de portée), offre un excellent champ de vision dans toutes les directions, pour une maniabilité souple et fluide, quelles que soient les conditions de travail. Le champ de vision exceptionnel des deux côtés de la cabine permet une utilisation à la fois efficace et sans limites : les arbres à abattre, le sens d'abattage et la position des piles peuvent être sélectionnés de façon efficace et respectueuse de l'environnement. La cabine située au centre de la machine permet au conducteur de voir facilement l'extrémité des passages d'éclaircissage les plus denses. Le conducteur se trouve également au centre de la couronne de la cabine : lorsque la cabine tourne, le conducteur n'a pas la sensation de se trouver sur une plate-forme de manège. Cet aspect améliore nettement le confort et le bien-être au travail. L'abatteuse ScorpionKing retient un moteur MTU de 285 ch et deux pompes hydrauliques de 145 et 190 cm³.

## Sifor

Equip'Forêt conçoit depuis 1985 les abatteuses forestières françaises Sifor. La nouvelle Sifor 414 « Énergie 2015 » se veut rapide, maniable et efficace. Idéale pour les éclaircies, elle ne pèse que 11 tonnes et présente une largeur de 2,40 m. Elle bénéficie d'un angle d'abattage optimisé à 220° pour réduire les déplacements. Sifor retient nouveau moteur Perkins de 175 ch, deux pompes de 165 cm³ dédiées au travail et à la nouvelle transmission hydrostatique (un moteur Poclain par roue). La Sifor 414 « Énergie 2015 » offre une visibilité parfaite grâce à son concept de grue située derrière la cabine. Elle retient une nouvelle grue de 8 m de portée et 114 kNm de capacité. Le poste de conduite est modulable et s'adapte à toutes les marques de têtes d'abatteuses, sans superflu. L'accumulation multi-tiges et le double système de coupe (guillotine et guide-chaîne) sont maîtrisés immédiatement, d'autant que leur gestion est assurée par le système informatique T300 simple et intuitif, conçu par le constructeur. La Sifor 414 est construite avec des composants standards disponibles sur les marchés, pour un coût d'entretien maîtrisé. Elle bénéficie d'une huile de synthèse garantie 10 000 heures, et de pièces de rechange non-protégées pour accélérer la maintenance. L'entreprise Equip'Forêt commercialise également les têtes Waratah et grappins Naarva, ainsi que les abatteuses Rottne, notamment le modèle à huit roues de la série H.

## Tigercat

Clohse Group est distributeur officiel des machines forestières Tigercat en France, au Benelux et en Allemagne. Grâce à ses 40 ans d'expérience dans le domaine forestier, le distributeur offre la garantie d'un savoir-faire pour la vente, la maintenance et la réparation du matériel forestier. L'abatteuse Tigercat 1135 est une machine à huit roues. Sa largeur n'excède pas 2 220 mm en pneumatiques de 500/60-22.5. Elle dispose d'un moteur Mercedes de 228 ch et de bogies relevables avant et arrière. La nouvelle abatteuse 1135 est conçue pour le travail en éclaircies et en espaces réduits, grâce à sa compacité et sa manœuvrabilité exceptionnelle.

# LA NOUVELLE GAMME LOGSET GTE.

## POUR L´EXPLOITATION FORESTIERE AUX CONDITIONS EXTREMES.

*Distributeur Exclusif (France/Belgique) :*
**Forêt Matériel Service**
55600 Marville, Tél. : 03.29.88.10.20, Fax : 03.29.88.10.21, fms-marville@wanadoo.fr
*Commercial* : Romuald Muller 06.07.94.00.24

**Retrouvez-nous sur:**

*Agents :*

**Forestier Matériel Travaux Public (FMTP)**
Krasnopolski François,
60170 Carlepont
Tél. : 03.44.76.41.32
Mobile : 06.09.88.23.71

**Vion Philippe Assistance Dépannage (VPAD)**
Vion Philippe, 52200 Humes
Mobile : 06.61.02.99.47

**Dyna Tourraine**
La Roche Martel
37370 Louesault
Mobile : 06.16.19.27.20

**Etablissement Chambon**
Le Maine Cruvier
16310 Saint Adjutory
Tél. : 05.45.62.36.32

**Méca Forest**
210 route de Castor
Lavignolle de Salles
33770 Salles
Tél. : 05.57.71.93.60

**Plélan SAS**
Z.I. des Parpareux
22600 Loudéac
Tél. : 02.96.28.31.87

**SARL Cuoq**
Molines
07310 Borée
Mobile : 06.22.25.48.36

LOGSET

SIMPLEMENT MEILLEUR

www.logset.com

# Les accessoires d'une prestation carrée

De nombreuses presses à haute densité embarquent désormais des capteurs de pesée et d'humidité. D'autres technologies garantissant la qualité du fourrage et sa traçabilité ont désormais atteint la maturité. Elles n'attendent désormais que celle de la clientèle française.

Les presses à haute densité embarquent désormais des circuits électroniques évolutifs intégrés. Puisque leurs terminaux de commande Isobus sont prédisposés à les recevoir, les équipements de pesée et de mesure de l'humidité deviennent accessibles pour les utilisateurs, y compris les moins exigeants. Si le dispositif de pesée reste aujourd'hui un équipement de contrôle (il n'a pas valeur légale pour la facturation), sa précision s'avère souvent suffisante pour garantir le chargement d'un camion, ou simplement évaluer le rendement. Le capteur d'humidité permet quant à lui d'orienter les réglages.

*Un dispositif de marquage des balles (ici Gazeeka) permettra de repérer les aisément celles qui ne répondent pas aux exigences de qualité.*

## Assurer la conservation

Si le conducteur devait auparavant adapter la pression de serrage selon sa perception du fourrage pressé, le terminal de la presse donne désormais une information fiable, et peut automatiser les réglages. Depuis peu, le capteur d'humidité peut réguler l'application de conservateur en continu. Cette pratique permet de presser du fourrage jusqu'à 30 % d'humidité en haute densité, sans risquer le développement de bactéries néfastes. Elle élargit donc les fenêtres de récolte. L'équipement est plébiscité par les entrepreneurs nord-américains, qui destinent la récolte à des éleveurs exigeants (de chevaux notamment), et parfois procéduriers. Ces derniers utilisent une technologie du spécialiste Harvest Tec, qui a collaboré avec Massey Ferguson, Kuhn, et plus récemment le groupe CNH pour proposer une solution parfaitement intégrée. Fournisseurs des principaux constructeurs, HarvestTec et son homologue australien Gazeeka proposent également des marqueurs pour repérer les balles au-delà d'un seuil d'humidité défini par l'utilisateur.

## Une identification facilitée

Les utilisateurs australiens sont davantage motivés par la perspective de géolocaliser les balles pressées. Les faibles rendements et la coupe à une hauteur élevée – destinée à limiter l'érosion – impliquent parfois des distances dépassant le kilomètre entre deux balles consécutives. Ils se reposent alors sur une technologie relativement nouvelle : l'intégration d'un dispositif d'étiquetage par radiofréquence. L'étiquette RFID peut contenir un code d'identification unique pour la balle, son taux d'humidité moyen, la quantité de conservateur appliquée, la date et l'heure de pressage, la position GPS de la balle dans la parcelle, ou encore le nom du chantier. Elles pourront finalement être interprétées par un lecteur portatif, fixe (portique scanner, capable de lire tout un chargement) ou un lecteur monté sur le matériel de manutention.

## En attendant la demande

Ces dispositifs sont apparus il y a plus de cinq ans aux USA. En Europe, il aura fallu attendre la publication des normes encadrant la radio-identification pour qu'un premier constructeur (New Holland) expose la technologie lors du dernier Sima. Aucun équipement de ce type n'est en fonctionnement dans l'Hexagone, malgré l'existence de produits à forte valeur ajoutée (foin de Crau AOP exporté au Moyen-Orient, par exemple). Si

*L'étiquetage RFID permet à chaque botte de contenir des informations : date et heure de pressage, chantier concerné, humidité, conservateur, position GPS...*

*Localiser précisément les bottes (latitude et longitude) permettrait d'optimiser la logistique, mais présente un intérêt variable selon leur destination.*

la mesure du poids présente un intérêt immédiat, avec près de 50 % de presses équipées cette année, ce n'est pas le cas de la traçabilité par puce RFID. Mais l'attention portée par les éleveurs à la qualité des fourrages va inévitablement s'accroître. Leurs exigences envers les entrepreneurs aussi. Une possible remise en cause de la base de facturation, ou l'établissement d'une responsabilité en cas de pathologie du troupeau, seraient autant de perspectives pour rentabiliser d'onéreux dispositifs de conservation et traçabilité. La perspective d'accroître la période d'utilisation des presses à haute densité et d'optimiser l'organisation des chantiers peut déjà nourrir la réflexion.

***Guillaume Le Gonidec***

## Case IH Série LB

L'AFS Pro 700 gère le conservateur

Le terminal AFS Pro 700 est désormais compatible avec l'applicateur automatique de conservateur HarvestTec série 600 (« ThirtyPlus » chez Case IH). Les dernières mises à jour permettent une régulation en fonction du taux d'humidité du fourrage, mesuré en continu par des capteurs qui interagissent avec le volume pressé. Plusieurs pompes et différentes buses interviennent pour assurer la précision de l'application. L'AFS 700 pourra stocker les données de 300 balles par parcelle, et 33 000 balles individuellement.

## Claas Quadrant 4000

Le nouveau modèle au format 80 x 50 cm

La nouvelle presse Claas Quadrant 4000 (80 x 50 cm) est officiellement disponible en France. Remplaçant un modèle 1150 apparu en 1996, elle affiche un couple supérieur au niveau du volant d'inertie et de l'ameneur. Le canal et toute la cinématique ont été revus pour autoriser 30 % de charge en plus.

La Quadrant 4000 est destinée à la production de bottes de foin ou d'enrubannage, et bénéficie donc d'un ameneur rotatif à deux phases (censé préserver le fourrage), et de quatre noueurs à simples nœuds (pas de chutes de ficelle). Elle adopte un pick-up de 2 m, un dispositif de sécurisation des aiguilles, et des coffres à ficelles basculants. Le terminal de commande Isobus permet le réglage de la densité, de la longueur des bottes (en option), l'indication de rupture de ficelle et la mémorisation des chantiers pour 20 clients. En option, Claas propose un graissage centralisé et le groupeur de bottes Duopack.

Une nouvelle Quadrant 3300 « FineCut » (120 x 90 cm) permet un ajustement de la longueur de coupe (22, 45 ou 90 mm), par la sélection mécanique des groupes de couteaux : 12, 13, 26 ou 51 couteaux actifs. Pour la maintenance, leur support à sécurités individuelles sort de chaque côté sur 2/3 de sa longueur. Cette version FineCut s'ajoute aux variantes RotoFeed et RotoCut (6 à 25 couteaux).

## John Deere L1500

Le constructeur suit désormais son propre chemin

John Deere fait évoluer les presses 1433 et 1434 (80 x 90 et 120 x 90 cm). En simplifiant la cinématique d'entraînement, le constructeur serait parvenu à améliorer le débit et réduire simultanément la puissance requise. La maintenance est facilitée par un éclairage à Led des principales zones d'entretien. Deux ventilateurs conçus initialement pour les moissonneuses-batteuses assurent le nettoyage des nouveaux noueurs doubles à lubrification intégrée. Jusqu'à 30 bobines de ficelles sont contenues sur des compartiments à un seul étage. Après la longueur des bottes, l'activation des couteaux, la gestion de la lubrification et le suivi des noueurs, la pression des vérins de serrage (3 ou 4) est désormais ajustable en cabine. Compatibles Isobus, les nouvelles presses de la série L1500 autorisent un suivi du chantier via JDLink, et peuvent être livrées aux USA avec un dispositif d'étiquetage RFID.

## Massey Ferguson 2200

HayBoss G2 pour la conservation et la traçabilité

Massey Ferguson propose désormais les produits HayBoss sur le marché français. Trois pompes à débit variable sont associées à différentes buses, et s'approvisionnent depuis une cuve de 420 litres instal-

lée sur le canal. HayBoss G2 est évolutif : du simple capteur pour l'indication d'humidité sur le moniteur Isobus, jusqu'à une traçabilité associant l'applicateur de conservateur, la cartographie de rendement (poids des bottes et leur géolocalisation), ainsi que le marquage et l'étiquetage électronique. L'intégration du dispositif implique désormais son contrôle total via le terminal Isobus.

## Kuhn LSB 890 et 1290

Des mises à jour et un broyeur intégré

Les presses Kuhn LSB 890 D et 1290 D accèdent au système de liage double-nœuds inauguré sur la récente LSB 1290 iD (disponible en quantités limitées pour cette saison 2015, elle produit des balles plus denses en conditions sèches, grâce à un double-piston assurant une compression en deux temps, avec de moindres sollicitations sur l'entraînement). Baptisé Twinstep, le nouveau liage permet une détection électronique des défaillances. Autres évolutions : un système de nettoyage des noueurs par soufflerie hydraulique, et trois phares de travail supplémentaires en option. Le bureau d'études de Geldrop finalise actuellement un dispositif de pesée. Désormais, le modèle 890 D accède aussi au système d'alimentation de 2,30 m à roues fixes ou pivotantes, et en option, au système de coupe à 15 couteaux montés sur un support tiroir. Par ailleurs, Kuhn produit désormais le broyeur sous flèche CBB 200, monté d'usine donc homologué et mieux intégré : entretien aisé, escamotage jusqu'à 50 cm de hauteur, et démontage possible en 30 minutes.

## Krone HDP II

Le même poids de bottes, mais un débit accru de 30 %

La Krone BigPack « HDP II » XC est capable de traiter près de 80 tonnes de fourrage par heure. Si la cadence du piston reste la même que le modèle HDP (45 coups/min, ou 38 au régime PDF de 800 tr/min compatible avec le nouage), l'épaisseur des plis est accrue. Cette presse se distingue donc par l'emploi de 8 noueurs étroits (brevet Krone), par un rotor entraîné via la courroie Powerband, ou encore par des coffres montés sur commande hydraulique. Les presses Krone BigPack peuvent autoriser une pesée sur la rampe à rouleaux (4 pesons, 2 % de précision), et une mesure d'humidité au niveau du canal, associé à une alerte en cas de dépassement du seuil préréglé. Ces informations pourront être sauvegardées dans le terminal Isobus, et éventuellement sur une étiquette RFID.

## New Holland

La presse pilotera l'avancement du tracteur

New Holland propose désormais le CropSaver : premier dispositif du marché à moduler en continu l'application du conservateur selon le taux d'humidité et le volume de fourrage. Ce dernier est contrôlé depuis un terminal de commande Isobus de classe III, qui autorisera bientôt un pilotage de la vitesse d'avancement par la presse, dans le but d'atteindre la vitesse maximale ou de produire les plis définis par l'utilisateur. Un capteur mesure le volume de fourrage entrant pour maintenir un niveau de charge prédéfini par l'utilisateur. En mode « contrôle de charge », IntelliCruise régule l'avancement pour atteindre la vitesse maximale (uniquement version CropCutter). En mode « contrôle des tranches », il ajuste la vitesse selon l'épaisseur des plis et produit le nombre (ou l'épaisseur) défini par l'utilisateur. IntelliCruise sera proposé dès 2016 sur les BigBaler 1270 et 1290 associés aux tracteurs T7 AutoCommand (variation continue). Il évitera les biais liés à un opérateur fatigué ou inexpérimenté. L'absence de surcharges ponctuelles limite aussi la rupture de boulons de sécurité et accroît la durée de vie de la presse. Notons que les presses à haute densité New Holland disposent d'une homologation à 40 km/h.

# Le drone, nouveau marché de la prestation de services

Diversification de l'activité et complément de revenu, le survol de parcelles agricoles séduit les entrepreneurs. Pour appréhender les enjeux liés à cette nouvelle technologie, la FNEDT souhaite créer un groupe de travail. Voici différents témoignages d'entrepreneurs qui ont commencé à s'intéresser aux drones.

*L'activité fait appel à des compétences agricoles, agronomiques et aériennes.*

La plaine de la Saône et de la Bresse se caractérise par ses grandes cultures et ses cours d'eau générant parfois des crues : la Sécurité civile procède à des survols en hélicoptère pour s'assurer que les digues tiennent. Jean-François Rochette, président EDT Bourgogne : *« Le drone présenterait un intérêt pour les cultures et la sécurité des gens. »* Installé en Saône-et-Loire et aux commandes d'une entreprise de travaux ruraux, notre interlocuteur songe à investir : « *Dans notre région, les parcelles de 15 à 20 ha sont courantes et le drone permettrait de les analyser sans abîmer les cultures.* » Tout investissement devant être *« réfléchi et équilibré »*, le dirigeant mène une étude de marché : *« On compare avec ce qui se faisait avant. »* L'étape suivante consistera à *« trouver le bon constructeur »* sur les bases d'un cahier des charges : *« Nous avons besoin d'une machine compacte, performante et alliant puissance et autonomie. »* Le dirigeant est favorable à l'idée de la FNEDT de créer un groupe de travail dédié : *« Cela permettrait aux adhérents qui se posent des questions d'avoir des bases et de se positionner par rapport à leur marché local : en Beauce ou en Provence, l'utilisation d'une telle machine n'est pas la même ! Le groupe de travail donnerait des indications fines sur la façon de prendre les décisions d'investissements. »*

Début avril, Philippe Largeau, installé dans la Vienne et président EDT Poitou-Charentes, a investi 25 000 euros dans un drone : *« Nous avions la volonté de trouver une nouvelle activité et un négociant local souhaitait proposer cette prestation à sa clientèle via un prestataire extérieur. »* Et dans la mesure où *« le fondateur d'Airinov est originaire du département »*, le projet ne pouvait que se concrétiser ! *« Nous démarrons tout juste et nous répondons à la demande de l'opérateur. Des parcelles de 3 à 30 hectares : il n'y a pas de catégorie définie. Nous avons survolé des parcelles de blé afin d'apporter à l'agriculteur des préconisations pour son dernier apport d'azote. En raison de la directive nitrates, les agriculteurs doivent ajuster leurs apports afin d'éviter un sous-dosage ou un surdosage en fonction de leurs objectifs de rendements. »* L'utilisation de la machine

*Président EDT Bourgogne, Jean-François Rochette songe à investir.*

*Benjamin Bouly de Lesdain a fondé BM drone en novembre 2014, dans l'Oise.*

requiert une formation théorique et pratique. *« L'opération reste accessible quand on a suivi cette formation et il faut respecter certains protocoles afin que le vol se passe bien. »* Par pluie, temps couvert ou venteux, l'appareil reste cloué au sol : *« Le but étant de capter des images, les conditions doivent être réunies pour une prestation de qualité. »* Quid du groupe de travail ? *« C'est intéressant d'échanger pour avancer, développer et apporter des solutions à nos entreprises »*, répond M. Largeau.

## Une vue globale du chantier

Entrepreneur à Montépilloy (Oise), Benjamin Bouly de Lesdain a fondé BM drone en novembre 2014 : il consacre 80 % de son activité au survol de parcelles agricoles. Les 20 % restants sont des relevés topographiques pour des géomètres, des architectes, les collectivités locales, etc. *« Le drone est plus précis qu'un satellite, car on vole plus bas. C'est également un système plus flexible : le satellite n'est pas toujours au-dessus de vous quand on a besoin de photos : on est tributaire de son passage. Or le drone, c'est un opérateur avec un numéro de téléphone. Et le client final le voit : ce lien direct rassure l'agriculteur. (...) Le pilote ne se déplaçant pas pour collecter les données, il ne prend aucun risque pour effectuer des relevés : les assureurs y sont sensibles. »*

Le prestataire évoque aussi la rapidité de la prise de mesures : *« Selon le cas, un géomètre aura besoin d'une semaine à un mois. Avec le drone, il faudra au maximum une journée. En outre, on a une vue globale du chantier. »* Les limites de la technologie ? *« Le satellite photographie une superficie de plusieurs km². Or un drone vole à une hauteur maximale de 150 m : il lui faut plus de temps pour couvrir la même surface. Au-delà de 50 ou 60 km/h de vent, on ne peut plus voler. La pluie fausse les données. Le drone reste un simple vecteur qui transporte des capteurs : il y a une contrainte de poids et de taille à prendre en consi-*

*Alexandre Villain, prestataire en Charente-Maritime.*

*dération. Enfin, l'autonomie constitue un frein : de 15 à 60 minutes suivant les drones. Toutefois, on couvre une parcelle agricole de 90 ha en 45 minutes : un débit de chantier intéressant. »*

De mi-novembre à début mai, l'entrepreneur de l'Oise, qui a investi environ 30 000 euros HT, a survolé 3 200 ha de colza, 300 ha d'orge et 2 500 ha de blé. Outre la fertilisation azotée, des opportunités existent dans la détection des mauvaises herbes et des maladies : *« Cela donnera encore plus de valeur au service rendu à l'agriculteur. (...) Investir dans un drone pour l'agriculture peut être rentable s'il s'agit d'une activité complémentaire, car celle-ci s'exerce sur des périodes courtes et à des moments où l'entrepreneur peut se rendre disponible. »* Les vols représentent la totalité de l'activité de Benjamin Bouly de Lesdain. D'où l'intérêt des relevés topographiques. Notre interlocuteur approuve l'idée de la FNEDT de créer un groupe de travail : *« Les entrepreneurs ont besoin de se démarquer de la concurrence et ils sont sensibles au progrès technologique. La Fédération est censée informer les adhérents afin qu'ils ne loupent pas un virage important et le drone en est un. »*

Outre ses fonctions d'entrepreneur (Sarl Agri-Précision), Alexandre Villain est céréalier à Varaize (Charente-Maritime) : *« Depuis 2005, j'avais appréhendé la modulation intra-parcellaire via le satellite. Problème : la précision ne me convenait pas et le morcellement du parcellaire rendait cette technologie inopérante. Le drone s'est présenté à nous il y a*

Patoux EQUIPAGRI
Une équipe de professionnels pour répondre à vos besoins
Spécialiste en Pièces Occasions
Tracteurs - MB - Presses
New Holland - Ford - John Deere
Pièces contrôlées ET garanties !
Contact : Jean-Michel CATOIR
Tel : 03 21 26 08 55
Mail : pieces.occasion@patoux.fr
www.patoux.fr
Envois Quotidiens France & Étranger

Le choix de la sécurité

SILOTITE
Contactez Formipac: Piet Marcou +33 634 49 57 27 ou Valérien Pierron +33 607 05 29 47

*deux ans et les tests furent concluants. (...) Airinov recherchait des entreprises pour mailler le territoire et un organisme stockeur nous avait sollicités. »* En novembre 2014, l'entrepreneur investissait et, depuis, il a survolé 3 800 ha de colza et près de 2 000 ha de blé et d'orge. *« L'examen n'est pas facile à obtenir et l'activité nécessite des compétences pointues dans les nouvelles technologies : il faut être à l'aise avec un ordinateur. »*

### La FNEDT pionnière

En mars dernier, la FNEDT et la Fédération professionnelle du drone civil ont signé une convention. La FNEDT est la première organisation professionnelle à conclure un tel partenariat. Les entrepreneurs, qui s'inscrivent dans une économie de marché et de concurrence régulée, n'entendaient privilégier aucun opérateur. D'où ce protocole entre organisations professionnelles. Un nouveau marché s'offre à la prestation de services et, le drone faisant appel à des compétences agricoles, agronomiques et aériennes, une phase d'apprentissage est nécessaire. La question centrale est bien celle de l'opérateur de drone, l'interprétation des images étant assurée par d'autres. La FNEDT projette de créer un groupe de travail afin de voir la façon dont les entrepreneurs se sont approprié cette nouvelle technologie, les ouvertures et les contraintes au développement. Autre aspect : comment le drone s'insère-t-il dans les autres prestations, sachant qu'en matière de fertilisation azotée, ce qui est fait en l'air peut être fait au sol, via les outils d'aide à la décision ?

## De 300 à 700 euros par jour

Opérateur de drones en agriculture, Airinov compte une trentaine de sous-traitants, dont cinq entrepreneurs. *« Ce sont les plus performants du réseau*, déclare Romain Faroux, fondateur de l'entreprise : *ils ont la culture du travail saisonnier et à façon. Ils savent aussi se former à un nouveau matériel. »* Le dirigeant ajoute : *« Nous recherchons une centaine d'entrepreneurs. »* Les tarifs proposés : de 4 à 7 euros/ha à raison de 5 000 ha en moyenne par prestataire.

Autre opérateur, Redbird se positionne sur trois marchés : travaux publics ; réseaux (rails, routes, etc.) ; agriculture et environnement. Les deux premiers représentent 75 % de son activité. Si le suivi environnemental des collectivités locales existe (zones sensibles, mise à jour du cadastre, etc.), le secteur agricole est encore en phase de test. Emmanuel de Maistre, le président de la société : *« Dans les années qui viennent, il y aura du travail pour des dizaines de prestataires : un complément de revenu intéressant. »* De 300 à 700 euros par jour. Du côté des collectivités locales, les perspectives sont également *« énormes »* juge le dirigeant. Alors, pourquoi ne pas prendre un peu de hauteur ?

***Gilles Hardy***


Formez vos futurs collaborateurs avec les Maisons Familiales Rurales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance

MFR RÉUSSIR autrement

MFR LOUDEAC : 02 96 28 02 27
MFR MONTAUBAN : 02 99 06 42 56
CFTA MONTFORT : 02 99 09 02 33
INSTITUT RURAL ELLIANT : 02 98 94 18 68
MFR CHEMILLÉ : 02 41 30 62 35
MFR MOUILLERON EN PAREDS : 02 51 00 30 54
MFR LA PIGNERIE LAVAL : 02 43 67 04 93
MFR LEGÉ : 02 40 26 35 35
MFR MONTREUIL BELLAY : 02 41 83 19 19
CFA / MFEO SORIGNY : 02 47 26 07 62
MFR CONDÉ SUR VIRE : 02 33 77 13 77
MFR BRESSUIRE GRANGE : 05 49 74 09 64
MFR SÈVREUROPE : 05 49 74 06 44

NOUVEAU
TECHNICIEN GESTIONNAIRE DE CHANTIER EN ENTREPRISE DE TRAVAUX AGRICOLES ET FORESTIERS

Formations par alternance
• 4ème • 3ème
• CAPA • BEPA
• Bac Pro • BTSA : GDEA
• BTS : TSMA • Licence professionnelle

Formations qualifiantes :
• Certificat de Spécialisation
• CQP : technicien de maintenance

# Vitirover : les tortues remplaceront le lièvre

Bien moins médiatisé que son homologue aérien, le « drone terrestre » peut contribuer à une agriculture durable. Le robot Vitirover développé depuis 2010 par des professionnels bordelais, en est le meilleur témoin. Ce petit robot assurera l'entretien de vignes enherbées en toute autonomie, et en dépensant un minimum d'énergie.

Si la célèbre fable « *Le lièvre et la tortue* » se vérifie, le Vitirover ne tardera pas à s'imposer dans les vignes. Car malgré une vitesse et une largeur de travail limitées, le petit robot né dans le Bordelais se distingue par son autonomie. Les entrepreneurs pourraient employer ces tortues (Vitirover) pour remplacer le tracteur, un lièvre énergivore.

## Intervenir au plus près des ceps

Le Vitirover est doté de quatre roues motrices et d'un pont arrière articulé. Vrai engin agricole (ses concepteurs tiennent à éviter tout amalgame avec les robots de tonte), il peut travailler dans des pentes de 15 % et franchir des obstacles de 10 cm. Trois batteries de capteurs lui permettent d'intervenir au plus près des obstacles, jusqu'au contact : « *Le but est d'aller chercher l'herbe jusqu'à 2 cm du cep. On détectera le contact en 20 à 50 millisecondes* », explique Xavier David Beaulieu, viticulteur et spécialiste de l'informatique, en charge des développements techniques au sein de la société Vitirover. Pour le cep, le choc sera peu violent : la vitesse de déplacement est de 500 m/h. L'ensemble de la surface peut être traitée sans impact notable sur le sol (le robot pèse 11 kg). « *La ligne directrice est donc la suivante : travailler lentement mais très longtemps, avec peu d'énergie, environ 20 watts (...) Il s'agit de dimensionner l'énergie dépensée en fonction du travail demandé, et ne plus réfléchir avec le tracteur comme base.* »

*Grâce à ses multiples capteurs et son GPS, le robot Vitirover assure la coupe de l'herbe jusqu'au pied des vignes. Surmonté d'un panneau solaire, il peut recharger ses batteries en toute autonomie.*

## Économique et autonome

Le pack de batteries du Vitirover autorise jusqu'à 24 heures d'autonomie. Il peut être rechargé sur le secteur, ou de façon autonome grâce aux cellules photovoltaïques : « *Le robot vient alors à 9 heures se charger en plein soleil, et attaque son travail à 17 heures* », décrit Xavier David Beaulieu. Pour contenir l'énergie dépensée, le but n'est pas d'effectuer un broyage : plutôt une coupe liée à la pousse, au moyen des trois disques. « *On définit un niveau d'herbe en début de saison, on rentre les points GPS de la parcelle (généralement avant livraison) et il se débrouille seul ensuite* », décrit son concepteur. Le Vitirover est contrôlé depuis une tablette ou un smartphone. Il est possible de localiser et rappeler chacun des robots. Xavier David Beaulieu ima-

*Le prestataire de services pourra « lâcher son troupeau » de Vitirover dans la parcelle, définir leur hauteur de coupe, puis les localiser ou les rappeler.*

### Fiche technique

**Dimensions :** 660 x 390 x 260 mm
**Poids :** 11 kg environ
**Largeur de travail :** 320 mm
**Vitesse de travail :** 500 m/h
**Débit de chantier :** 100 h/ha

gine ainsi l'utilisation du Vitirover par des prestataires de services : « *Une intervention sur site avec le fourgon et un troupeau de six à huit robots, pour faire une sorte d'opération commando sur la parcelle.* » Selon la topographie du terrain, sa forme et le nombre d'obstacles (ex : la densité de plantation), chaque robot pourrait se charger d'entretenir un à deux hectares de vignes entre mars et août.

## Vignes, parcs, champs photovoltaïques

Aujourd'hui, la société vise autant l'utilisation dans les vignes que dans les vergers, cimetières, ou parcs d'une surface supérieure à 5 000 m². « *Nous sommes très sollicités pour l'entretien de champs photovoltaïques* », remarque Xavier David Beaulieu. Dans un second temps, le rayon d'action du robot s'élargira grâce à de nouveaux équipements : il pourra alors réaliser des mesures (état sanitaire, rapports micro-météorologiques), des comptages (insectes, grappes et baies...), ou encore pulvériser de façon localisée.

La société Vitirover propose plusieurs contrats de garantie et de maintenance. Pour le moment, les lames restent les seules pièces d'usure de ce robot terrestre. La société Vitirover propose plusieurs contrats de garantie, de maintenance préventive ou non, impliquant une réparation ou un remplacement complet de l'appareil après le diagnostic effectué par la société. On pourra alors saluer une procédure décrite très précisément sur son site internet (www.vitirover.com), où apparaissent même les tarifs applicables aux différentes opérations ! La procédure est d'autant plus simple que le petit robot peut être ramené à l'atelier de son concepteur via un transport par Chronopost ou Colissimo.

*Le Vitirover est contrôlé depuis une tablette ou un smartphone.*

Selon sa configuration, l'appareil est finalement proposé entre 6 000 et 8 000 euros. « *Les prix de ces robots vont beaucoup baisser quand on sera passés à l'échelle industrielle* », prévoit le directeur technique. Pour ce faire, Vitirover mène actuellement un appel à financement participatif, et envisage de produire 100 exemplaires cette année.

**G. Le Gonidec**

*Le projet de financement participatif de la société Vitirover est accessible à l'adresse suivante: happy-capital.com/89_VITIROVER*

# Bourgoin : 63 ans et désormais incontournable

Créée en Vendée en 1952, la société Bourgoin est incontournable dans la récolte du maïs et des légumes. Après son acquisition en juin 2013 par le groupe néerlandais Ploeger Oxbo, les dirigeants ont amorcé une optimisation de la production et rationalisé l'offre. Pour fonctionner toute l'année, l'usine produira bientôt des castreuses à maïs.

**[Bournezeau, Vendée]** Si la première machine de Jean Bourgoin fut une récolteuse de haricots, en 1966 le constructeur, alors installé à Chantonnay, mécanisera la récolte du maïs avec son premier corn-picker. Actuellement, l'activité reste très liée au maïs, même si l'offre s'étend désormais aux légumes, notamment via le groupe Ploeger Oxbo.

## La production selon Bourgoin

Construite en 2005, l'usine de Bournezeau mobilise 74 des 80 salariés. « *Nous faisons partie des constructeurs qui intègrent une grande partie de la fabrication, en majorité à partir de tôles découpées au laser, pliées, assemblées et peintes ici.* » « *Réalisée par pliages successifs, une trémie d'épis pèse moins de 300 kg. À base de tubes, elle pèserait probablement le double* », argumente Jean-Claude Denis, le directeur technique. L'usinage est réalisé en interne. La programmation des calculateurs également, depuis l'intégration au groupe Ploeger Oxbo ; « *Désormais les informaticiens connaissent l'utilité de la machine* », note le directeur général Yann Parois. « *En rachetant BCMH, Bourgoin avait aussi acquis le chaudronnier BCMY* », rappelle M. Parois. « *Dans un rayon de 40 kilomètres, nous pouvons trouver presque tous les sous-traitants dont nous avons besoin* » ajoute Jean-Claude Denis.

Les corn-pickers sont montés à la chaîne sur six postes, tandis que l'assemblage des récolteuses de pois et haricots s'effectue en statique. Dix à quinze jours sont nécessaires, selon un rythme de travail variant de 35 à 42 heures par semaine. Pour pallier une production

*Aux corn-pickers qu'elle fabrique depuis 1963, la société Bourgoin a ajouté la production des récolteuses de légumes BCMH en 2013, et désormais celle d'automoteurs de castration.*

*À Bournezeau, le début printemps est marqué par l'assemblage sur chaîne des corn-pickers de la série B. Les machines de récolte de légumes sont, quant à elles, assemblées en statique.*

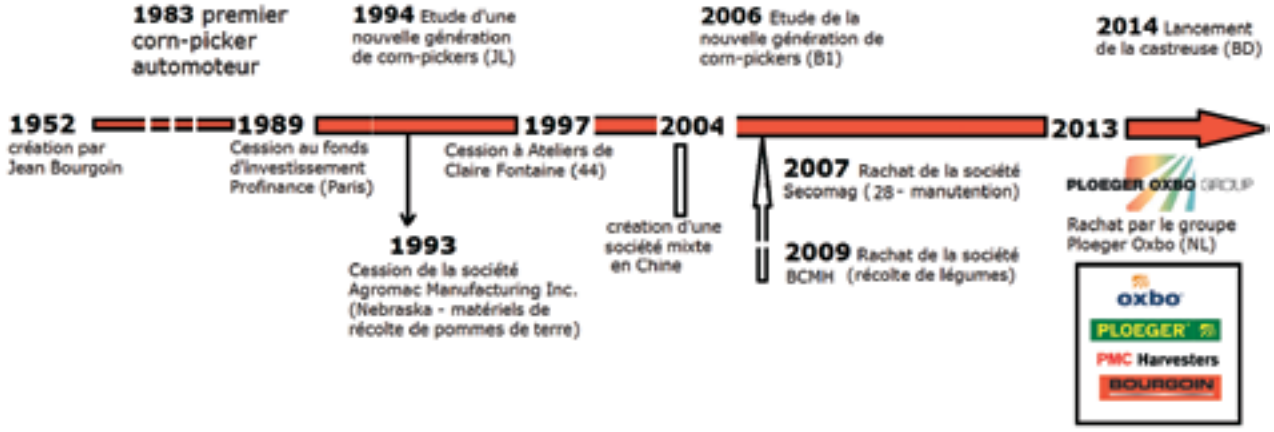

## Le groupe Ploeger Oxbo

Basé à Roosendaal aux Pays-Bas, le groupe Ploeger Oxbo B.V. (POG) fabrique depuis 50 ans des machines de récolte pour l'industrie agroalimentaire. Il est désormais constitué des entités Ploeger Machines B.V. (Pays-Bas), Oxbo International (USA), PMC Harvesters Ltd (Royaume-Uni), et du groupe Bourgoin. « *Cette nouvelle structure permet à nos sociétés d'échanger librement leurs informations technologiques et produits, tout en conservant à chacun sa propre identité* », précisait lors de la reprise de Bourgoin, Ad Ploeger, membre du conseil d'administration de POG. Six sites de fabrication (trois aux USA, trois en Europe) emploient la majorité des 700 collaborateurs. Le groupe exporte actuellement dans une trentaine de pays ses récolteuses tractées et automotrices pour les pois, haricots, pommes de terre, carottes, épinards, baies, citrons, café, raisin, olives et maïs semences. Il semble désormais se reposer sur la structure la plus forte pour commercialiser l'ensemble de la gamme dans les principaux pays : les arracheuses de pommes de terre Ploeger et les transbordeurs Bourgoin sont désormais commercialisés sous les couleurs PMC au Royaume-Uni.

saisonnière, Bourgoin réalise des sous-ensembles hors saison. « *Quand un client signe, on passe en fabrication les éléments qui complètent le tronc commun* ».

### Le spécialiste du maïs semence

« *Finalement, on produit relativement peu de machines, mais on doit faire excessivement attention aux configurations* ». Quatre configurations de corn-pickers de la série B sont sorties des ateliers vendéens l'année dernière. Actuellement, les les modèles 410, 510 et 610 (4 à 6 rangs, trémie de 10 m³) présentés en 2009 évoluent : design, montage d'une cabine Claas et d'un moteur FPT de 241 ch (Tier 4 Interim), déplacement du système de refroidissement vers l'arrière... Dans un proche avenir, Bourgoin devrait faire évoluer son GR10 : un modèle deux rangs à trémie de 3,3 m³, issu du MD8 apparu il y a près de 30 ans !

Dans le domaine du maïs semence, Bourgoin se distingue d'Oxbo par ses tables d'effeuillage alternant les rouleaux en fonte et en caoutchouc (20), ou encore par le broyage des tiges. « *S'il propose des cueilleurs de sa propre fabrication, Oxbo n'a jamais réellement travaillé le broyeur, le marché US n'étant pas demandeur. Raison pour laquelle ont continuera à monter du Geringhoff ou du Bourgoin* », prévoit Ludovic Simonneau, responsable de l'export. Bourgoin propose en effet ses propres cueilleurs à rouleaux, mais 75 % des acheteurs leurs préfèrent des modèles Geringhoff à plaques adaptés sur demande (plaques spécifiques et rouleaux de design différent). Finalement, les offres seraient plutôt complémentaires dans l'Hexagone : « *Oxbo a une culture du maïs doux. Bourgoin se distingue dans la production de semences. À l'export, nous sommes à la fois concur-*

## Un automoteur de castration « haut de gamme »

Pour lisser ses ventes et contrebalancer la saisonnalité de production des corn-pickers (entre avril et juin pour une livraison avant septembre), le constructeur souhaite élargir son offre aux castreuses (un matériel déjà présent dans la gamme Oxbo, sous une configuration « américaine »). Ses premiers automoteurs « BD » sont sortis des ateliers en 2014. Ils se distinguent par une cabine insonorisée avec climatisation régulée, une voie variable hydraulique de 2 à 3 m, une garde-au-sol variable de 1,75 à 2,10 m, et par leur suspension frontale. Ils pourront castrer 4 à 9 rangs (2x2, 3x2, 4x2 ou 3x3). Au-delà de six rangs, le constructeur pense que les clients plébisciteront son système de détection de la hauteur de rangs. « *Avec un détecteur par parallélogramme, ce système fonctionne très bien* », remarque Ludovic Simonneau, responsable de l'export. Les castreuses BD adoptent un moteur Perkins 4 cylindres de 82 kW (111 ch), associée à une transmission hydrostatique à deux plages de vitesse (0-12 et 0-25 0-25 en mode Automotive). Des évolutions seront apportées pour la saison prochaine. Bourgoin va notamment perfectionner la rampe porte-outils supportant simultanément des modules à couteaux et des modules à pneus.

*Dotées d'une voie et d'une garde au sol variables hydrauliquement, les castreuses Bourgoin BD pourront traiter 4 à 9 rangs. Elles pourront disposer d'un dispositif réglant automatiquement la hauteur des parallélogrammes.*

« *À la clé, moins de manutention, et probablement un prix limité : le même moteur hydraulique pourra assurer leur entraînement* » prévoit Ludovic Simonneau. D'autres applications sont à l'étude pour élargir les périodes d'utilisation de l'automoteur. « *Dans le domaine de la castration, concurrentiel, nous n'aurons pas le droit à l'erreur. Il faut une machine fiable et un service après-vente réactif* », assure le responsable commercial.

*L'équipe du constructeur vendéen. De gauche à droite: Jean-Claude Denis (directeur technique), Yann Parois (directeur général), Ludovic Simonneau (responsable des ventes Export), Alain Ducornet (responsable des ventes Bourgoin France) et Daniel De Cuyper (responsable des ventes légumes France et Wallonie).*

*rents et complémentaires. En France, Bourgoin est favorisé. »* Pour lisser la charge de production, le groupe va désormais produire des automoteurs de castration (voir encadré).

## La gamme légumes réorganisée

L'adaptation de la production passera aussi par une redéfinition de la gamme dédiée aux légumes (haricots verts, petits pois, épinards). BCMH Tech produisait 15 à 20 machines par an, avant sa reprise par Bourgoin en 2009. « *En 2000, Oxbo avait racheté la partie américaine de FMC, Ploeger son entité britannique PMC. Et quatre anciens cadres de FMC France avaient monté BCMH Tech sur les ruines de cette société* », rappelle Yann Parois. « *Lors de mon arrivée en 2012, l'ancien PDG souhaitait réorganiser les entités du groupe, fermer une usine de Quimper trop peu rentable. Et tenir compte d'une concurrence forte… à l'époque.* » L'offre est totalement intégrée depuis la fin d'année 2014. Après avoir délocalisé en Vendée la production, les dirigeants établissent désormais des synergies internationales : « *On fabrique toujours les deux BCMH dédiées aux haricots. Mais parmi les cinq marques du groupe, BCMH, avec son ancrage francophone, sera substituée au profit de Bourgoin. Sans pour autant faire disparaître ses spécificités produit* », remarque Yann Parois.

La production de la récolteuse de petits poids BH 900 a été stoppée : « *le potentiel de clients était vraiment trop limité* ». Il restera uniquement le modèle SB 10050. Pour les haricots verts, la gamme comprend les modèles BH 7133 et BH 8150. Commercialisé aux USA depuis 2013, le premier est dorénavant produit sous trois couleurs. « *Cinq exemplaires ont été fabriqués depuis 2014 à Bournezeau, mais seuls deux travaillent en France. À l'avenir, la 7133 sera plutôt produite au Royaume-Uni, chez le cousin PMC Harvesters* », prévoit Yann Parois.

## Le futur au sein du groupe Ploeger Oxbo

Bourgoin exporte la moitié de sa production, en direct, dans 45 pays. Les deux marchés emblématiques restent l'Europe et les USA. La structure française réalise généralement un chiffre d'affaires compris entre 18 et 20 millions d'euros. En 2014, « *année exceptionnelle* », le Vendéen a mobilisé jusqu'à 45 intérimaires pour satisfaire son carnet de commandes. Plus de cinquante machines sont sorties des ateliers de Bournezeau dont 10 récolteuses de légumes et 36 corn-pickers de la série B. Mais l'année en cours s'annonce bien moins satisfaisante, en particulier sur l'important marché ukrainien, réduit à néant. « *Les surfaces de maïs dédiées à la semence sont en baisse de 20 à 30 %. Les stocks sont élevés partout dans le monde, et l'Ukraine écoule en Europe une production habituellement destinée à la Russie.* » Dans ce contexte, les acteurs russes ont finalement passé quelques commandes, une – maigre – consolation pour Bourgoin.

L'intégration au groupe néerlandais devait permettre de « saisir plus efficacement les opportunités des nouveaux marchés, Brésil et Chine ». Ou encore l'Iran : « *Situé sous des latitudes propices à cette production, ce pays montre depuis peu une volonté de produire de la semence* », explique Yann Parois. En France, la société vendéenne représentera, à terme, l'ensemble des marques du groupe. Interrogé sur un risque d'envolée des prix lié à sa situation de « monopole », Yann Parois se veut rassurant : « *Nous n'avons pas intérêt à augmenter nos tarifs et laisser ainsi un nouvel entrant venir sur ce marché.* »

***G. Le Gonidec***

*Après avoir fait évoluer ses corn-pickers de la série B (précédente génération ici à droite), Bourgoin prévoit de faire évoluer son modèle GR apparu au catalogue il y a 30 ans (à gauche).*

*En 2007, Bourgoin avait racheté la PME Secomag, fabricant les automoteurs de manutention Telefarm. Malgré plusieurs innovations dans le domaine, Bourgoin a depuis abandonné cette source de diversification.*

# Samson : leader parce que spécialisé

Leader des matériels d'épandage, Samson a bénéficié des profondes mutations du marché danois pour adapter ses moyens de production et intégrer les besoins réels d'une clientèle d'entrepreneurs. Les clients français sont désormais au cœur de ses préoccupations.

**[Vibørg, Danemark]** La mutation de l'agriculture danoise a transformé les exigences, donc la physiologie des matériels d'épandage. Le directeur de l'entreprise Samson, Lars Henriksen, anticipe désormais la même dynamique dans les pays d'Europe de l'Ouest : « *Lorsque vous servez des entrepreneurs de travaux agricoles qui savent ce qu'ils veulent, il faut développer de nouveaux produits professionnels et fiables.* »

*Au Danemark, le constructeur emploie 150 salariés, s'appuie sur la sous-traitance et une législation du travail favorable. Samson consacre désormais 5 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement, via des équipes dédiées à chaque type de matériels.*

## Une production flexible

Lors de son arrivée dans l'entreprise en 2009, l'actuel directeur exécutif a doublé les effectifs du bureau d'études (20 personnes). « *Au cours des années précédentes, nous y avons beaucoup investi : 5 à 6 % du chiffre d'affaires* ». Cinq équipes se partagent ainsi la conception des tonnes, des épandeurs à fumier SP et Flex, des outils d'épandage, de l'hydraulique et des organes de commande. L'entreprise compte actuellement 150 à 160 employés. Jusqu'alors appuyée par des sous-traitants (peinture, galvanisation), l'entreprise réduit désormais ce recours : « *Nous cherchons à nous rééquiper progressivement, à diminuer la sous-traitance et réintégrer la fabrication de certains composants.* »

À Vibørg, Samson Agro A/S produit chaque année 300 épandeurs à fumier et 250 tonnes à lisier, plus les rampes et enfouisseurs. La fabrication se concentre sur quelques mois : 65 % entre février et mars, 35 % entre août et octobre. « *Entre la saison haute et la saison basse, notre chiffre d'affaires mensuel peut évoluer dans un rapport de 1 à 14,* relève le directeur. *Nous profitons des périodes creuses pour envoyer nos salariés en cours, en formation, ou en vacances. Une partie d'entre eux sont aussi agriculteurs doubles actifs, et apprécient donc le rythme estival* » (32 heures par semaine, contre 37 heures ou 42 heures à d'autres saisons). *Bien sûr, le Danemark est un pays où le coût de la main-d'œuvre est important. Mais nous avons accès aux compétences, à l'ingénierie et aux capacités de production.* »

## Au Danemark, un marché mâture

Samson commercialise 70 à 80 % des tonnes à lisier, sur un marché danois désormais mature. Sa contribution est passée de 65 % à 40 % du chiffre d'affaires depuis 2007. « *D'ici cinq à sept ans, l'Allemagne et la France*

*Lars Henriksen, directeur exécutif de Samson Agro : « Notre attention se porte largement vers les entrepreneurs de travaux, nos principaux clients. » Particulièrement les Français et Allemands, désormais. (En arrière-plan, une tonne à lisier PGII dotée du nouveau bras SAP2).*

## Des nouveaux produits le 1er juillet

**Gamme PG II à deux essieux (16 à 20 m³)**

Après les modèles de 27 et 31 m³ (et même 35 m³ au Danemark), la gamme PG II s'étend par des versions de 16, 18 et 20 m³. Sur ces modèles à deux essieux, une cuve longue (8,60 m), autorise le repliage de rampes à pendillards de 24 m. Grâce à l'amélioration de la turbine de vidange avant, il n'est plus nécessaire d'incliner autant la tonne. Les PG II adoptent une régulation DPAE et une flèche à suspension hydraulique.

**Système de télégonflage PTG**

Samson proposera le système de télégonflage PTG avec compresseur 3 300 l/minute. Après une impulsion sur le terminal dédié, deux minutes sont nécessaires pour adapter de 1 à 2 bars la pression des six pneumatiques 800/50R34 d'une PG 25.

**Commande « SlurryMaster 8000 »**

La commande SlurryMaster 8000 est intuitive. En sélectionnant l'un des trois modes, l'utilisateur peut obtenir une automatisation des fonctions pour davantage de sécurité : éclairage adéquat en mode « route », arrêt du remplissage lorsque le PTRA maximal est atteint, ou encore consultation de vidéos explicatives. Une aide à distance est possible grâce au module de télématique intégré. Samson a conservé de grands boutons et un joystick de commande, avec un argument imparable : « *Lorsque les téléphones portables avaient des touches, écrire des sms sans regarder était encore possible. Ce n'est plus le cas avec les téléphones tactiles...* ». La nouvelle commande pourra enregistrer les données de 18 chantiers. Elle offrira la possibilité de comparer les temps de remplissage : « *Vous serez capable de prouver au client qu'il doit mixer davantage son lisier, ou fournir un plus gros tuyau de remplissage* » note Søren.

**Bras de pompage SAP2 et double-télescope**

Outre le « mini-bras » SAP1, Samson propose désormais un bras latéral articulé SAP2 associé à une turbine de remplissage. Le constructeur a aussi redéfini la structure de son bras tourelle supérieur, désormais à double télescope : si un point d'articulation est supprimé, la mobilité progresse. La profondeur de pompage est accrue de 50 cm (4,50 m), le poids est réduit (à 1 500 kg), et la compacité est accrue pour limiter la hauteur totale sous le seuil de 4 m. Capacité de pompage annoncée : jusqu'à 11 000 l/min.

**Enfouisseur à disques indépendants « SD »**

L'enfouisseur à disques indépendants SD (5, 6 et 7 m) valorise les recherches de l'université de Aarhus : le lisier est localisé dans les sillons créés par la première rangée de disques indépendants, puis recouvert par la seconde rangée. « *On ne dépose surtout pas le lisier devant la première rangée, car la seconde en remettrait une partie à l'air libre. Lors de nos essais, nous avons été capables de réduire de 85 % les pertes par volatilisation* (par rapport à une buse), *quand nos concurrents plafonnaient à 60 %* », relèvera Søren Mejlstrup Jensen. La concentration du lisier évite une consommation prématurée par les micro-organismes. Un rouleau « barres » de 620 mm contrôle la profondeur de travail.

**Épandeur de fumier SP 17**

La gamme d'épandeurs SP est complétée par un modèle de 17 m³ en dôme (14 m³ DIN). Son poids à vide : 4,2 tonnes, soit une tonne gagnée grâce à l'acier THLE (d'où les nombreux plis de caisse). Le double-tapis et la flèche permettent d'optimiser la conception du châssis. Les épandeurs à fumier Samson se distinguent par des hérissons verticaux à « double-spire inversée » autorisant un épandage par double recouvrement.

*l'auront dépassé*, estime le directeur, pour qui le principal facteur de croissance est le réseau de vente : *avoir de bons concessionnaires dans les zones géographiques cruciales, telles que la Bretagne ou les Pays de la Loire, jouera un rôle clé à l'avenir.* » Au Danemark, l'entreprise assure une permanence téléphonique durant la saison des épandages. En France, aucun dispositif de ce type n'est prévu : Samson mise sur le stock conséquent d'un de ses distributeurs, et un système d'expédition rapide depuis Vibørg. L'équipe française du constructeur compte toutefois deux mécaniciens épaulant les revendeurs. « *On va passer d'un marché dominé par les tonnes d'agriculteurs sensibles au prix, aux tonnes d'entrepreneurs plus sensibles aux fonctionnalités et ne pouvant se permettre d'être arrêtés pendant la saison* », prévoit Lars Henriksen.

## Valoriser l'expérience acquise

Alors que l'enfouissement des lisiers s'imposait, le nombre d'acteurs présents sur le marché danois a été divisé par deux en 20 ans (de

six à trois). « *Les législations contraignantes et les coûts de R&D en hausse nécessitent des volumes de ventes plus importants,* explique de directeur général. *En tant que client, vous pourriez acheter une tonne à buse. Mais 5 à 7 ans plus tard, elle n'aura plus aucune valeur, contrairement à celle équipée d'une rampe et d'une régulation DPAE.* » Lars Henriksen tiendra à préciser : « *Nous avons été l'un des premiers à homologuer une tonne avec 4 t sur l'attelage* (voir EDT Magazine n° 88, en page 12). *L'obtention des homologations routières est un des aspects de notre concept produit.* » Samson mise sur des matériels évolutifs : « *Vous ne devez pas être bloqués par l'équipement initial : nul ne sait ce que sera la réglementation dans cinq ans...* » préconise aussi Søren Mejlstrup Jensen, responsable du bureau d'études.

## Des produits pour l'Hexagone

« *Historiquement, nous avons déployé beaucoup d'énergie pour développer des modèles à trois essieux. Désormais, nous voulons porter davantage d'attention vers les PGII à deux essieux. Pour la France, où elles représentent la majeure partie du marché, nous avons souhaité une forte capacité de relevage afin de supporter des rampes lourdes.* » Les infrastructures de stockage françaises – fosses géomembranes par exemple – sont aussi à l'origine du bras de pompage SAP 2 (voir encadré).

« *Beaucoup de nos développements actuels sont focalisés sur le marché français* » confirmera Søren Mejlstrup Jensen, avant d'annoncer le développement d'une rampe à pendillards de 36 mètres. Samson fabrique tous ses outils d'épandage, simples de préférence : s'il a utilisé des valves commandées à distance, le constructeur est revenu à des plaques d'obstruction manuelles pour ses rampes polyvalentes 18/24 m. « *L'entrepreneur coupe généralement les sections extérieures pour plusieurs jours,* justifie Søren Mejlstrup Jensen. *La simplicité ne s'oppose pas à la performance aux champs. Elle se traduit par un coût maîtrisé et une maintenance facile pour l'utilisateur.* » La même tendance préside à la conception d'épandeurs à fumier (on remarquera par exemple l'utilisation de paliers en bois), pour lesquels le constructeur n'a plus à se faire connaître dans l'Hexagone. Là aussi, une mutation est attendue : « *de la caisse étroite, vers la caisse large. Nous sommes donc en cours d'investigation sur ce segment* », annonce le directeur général. Là encore, il s'agira de porter le pragmatisme danois auprès des entrepreneurs français.

*Søren Mejlstrup Jensen, responsable du développement des produits, plaide pour des tonnes à lisier évolutives : « Vous ne devez pas être bloqués par l'équipement initial : nul ne sait ce que sera la réglementation dans cinq ans... »*

***G. Le Gonidec***

# Dangreville : synergies internationales pour une gamme élargie

Une nouvelle dynamique est en marche chez Dangreville, qui double l'étendue de son offre grâce à des partenaires étrangers. Mais l'arrivée au catalogue des tonnes à lisier Redrock, transbordeurs Hawe et remorques porte-caissons ITRunner, ne résume pas à elle seule ce nouvel élan.

Grâce à ses partenariats récents, Dangreville va commercialiser une gamme étendue de matériels de transport et d'épandage. Avec le lancement de Dangreville Synergy au dernier Sima, une nouvelle dynamique s'est mise en place. Le constructeur de la Somme souhaite améliorer son expertise technologique, mais aussi se rapprocher des entrepreneurs de travaux agricoles.

## Une entreprise centenaire

L'histoire de Dangreville s'étend sur 105 ans. Dès 1945, Émilien Dangreville orientait l'entreprise vers la conception de tombereaux et remorques, puis de bennes, épandeurs, plateaux ou porte-engins. Ces matériels constituent encore la base de l'offre Dangreville. Mais la quatrième génération de la famille, représentée depuis 2012 par Sylvain et Emmanuel Carpentier, souhaite lui donner une nouvelle dimension.

L'entreprise de la Somme emploie désormais 40 salariés, et s'appuie notamment sur 10 000 m² d'ateliers à Caulières (80). Depuis 2006, la finition des véhicules a été améliorée par de nouvelles installations de peinture. La famille a toujours souhaité maintenir une orientation haut de gamme pour les véhicules. Outre une finition minutieuse, elle privilégie l'innovation « utile ». Si les épandeurs à caisse étroite

### L'offre élargie de Dangreville Synergy

**Redrock (Irlande).** La gamme de tonnes à lisier comprend des modèles de 8 000 à 25 000 litres, disponibles en deux niveaux de finition : peinture ou galvanisation. Les tonnes Redrock peuvent adopter un bras de pompage latéral (gauche ou droite, 150 ou 200 mm de diamètre), éventuellement associé à un turbo-remplisseur. Au rayon des options, on remarquera le DPAE, le bras de déchargement pour transfert d'effluents, ou encore un bras latéral dédié à l'épandage sans tonne. L'épandage peut être assuré par des buses, rampes à pendillards ou à patins.

**Hawe (Allemagne).** La gamme de transbordeurs Hawe commercialisée par Dangreville Synergy comprend cinq modèles de 18 à 40 m³ (12 à 34 tonnes de charge). Les modèles tandem et tridem bénéficient de performances accrues par l'amélioration de la géométrie de vis et de son entraînement. Le débit de la vis de vidange (600 mm de diamètre) passe de 1 000 à 1 100 tonnes/h. Options disponibles : caméras, suspension hydraulique du train roulant, essieu directionnel forcé, pesée avec imprimante et enregistrement sur clé USB.

**ITRunner (Italie).** Caractérisées par un châssis intégré limitant la hauteur de chargement, les remorques porte-caissons ITRunner présentent des capacités de 8 à 26 tonnes. Certains modèles disposent d'un bras articulé. Tous retiennent un double verrouillage hydraulique, une suspension hydraulique intégrale au niveau des essieux et de la flèche, ainsi qu'une commande radio.

## Les évolutions des produits Dangreville

**Épandeurs à caisse large TST et DST :** la nouvelle table d'épandage polyvalente à deux disques accepte tous types de produits avec des doses comprises entre 1 et 40 t/ha. Ces épandeurs de 29 et 40 m³ peuvent bénéficier d'une pesée dynamique, d'une assistance motrice hydraulique et du télégonflage.

**Épandeur à hérissons verticaux SV 18 :** le boîtier « Easy Control HD » (DPAE) est désormais monté de série, il intègre une correction selon la hauteur de trappe, le dosage de bordure, et gère les début et fin de chargement. Pilotage possible de l'ensemble des fonctions et documentation.

**Benne trois essieux TMS 32-40 :** « optimisation du rapport solidité/poids à vide et du confort », par l'utilisation d'aciers HLE S700 Domex, et le recours à une suspension hydraulique (qui assure la stabilisation avant bennage). En option : pesée statique avec marge d'erreur inférieure à 3 %.

Dangreville prévoit d'officialiser son respect du label Éco-épandage ; la solution DPAE proposée depuis 2009 répond déjà aux exigences. Récemment, le constructeur a confirmé la compatibilité Isobus de ses fonctions d'échange de données, de géolocalisation et de modulation de doses.

EV10 ont fait de Dangreville un acteur incontournable de l'épandage en France, le bureau d'études a été l'auteur de nombreuses innovations durant la dernière décennie. Les cinq ingénieurs de « Dangreville Ingénierie », continuent à faire évoluer les produits emblématiques. De plus, le groupe Dangreville souhaite désormais acquérir une dimension européenne.

*Sur le stand Dangreville du Sima, il y a quelques semaines : la remorque porte-caissons ITRK 26.33 HD, le transbordeur Hawe ULW 2500T, ainsi qu'une tonne à lisier Redrock TL16.*

### S'orienter vers l'export

Il mise logiquement sur l'export pour développer son chiffre d'affaires (9 millions d'euros en 2013). Une nouvelle organisation interne répond à cet objectif. Le groupe Dangreville comprend désormais trois émanations : Dangreville Synergy, Dangreville Ingénierie, et Danel Conception. Reprise en 2002 par Dangreville, la société Danel emploie une dizaine de personnes à Beauval (80). « *Danel était une entreprise au rayonnement régional. Danel Conception aura une vocation nationale et internationale, par le biais de Dangreville Synergy*, explique Sylvain Carpentier. *Nous souhaitons conforter et amplifier Danel Conception dans son expertise (...) en réponse aux besoins spécifiques exprimés par les clients.* » Danel conçoit actuellement une remorque à front poussant. Les dirigeants ont choisi le développement interne : la future remorque pourra être commercialisée par Dangreville Synergy en France et à l'export. D'autant que depuis six mois, un responsable export, Vincent Epinger, « *met en place concrètement cette ambition* ». Mais pour proposer une offre élargie, Dangreville Synergy mise aussi sur des partenaires internationaux.

### La gamme enrichie

Depuis le Sima, l'entreprise commercialise des produits badgés « Danel by Dangreville », mais aussi « Hawe by Dangreville » et « ITRunner by Dangreville » (voir encadré). Elle a choisi ses partenaires pour leur expertise : « *pointus, et spécialistes dans leur domaine* », argumente le constructeur. Cet aspect a, par exemple, motivé le choix du groupe BOB (ITRunner) pour les remorques à bras porte-caissons : « *Leur bureau d'études vit pour le bras ampliroll, ils les fabriquent en totalité. On a donc une conception cohérente* » note Sylvain Carpentier. « *Étant français, nous avons des facilités d'homologation* [qu'eux n'ont pas] ».

Enfin, Dangreville Synergy va accroître les services envers la clientèle. S'il leur était déjà proposé une mise en route lors de la livraison des épandeurs, le constructeur vient de mettre en place un service dédié aux entrepreneurs de travaux agricoles. Ils peuvent désormais joindre « de manière privilégiée et exclusive » des techniciens Dangreville par téléphone ou par mail. « *Les entrepreneurs ont des besoins spécifiques. Ils utilisent des matériels performants, avec beaucoup de technologies. Notre service doit l'être également.* » Sylvain Carpentier justifie ici un dernier aspect des nouvelles synergies du groupe : l'élargissement de la gamme ne se fera pas au détriment du service.

***G. Le Gonidec***

## Logset et Vigneau

Une cisaille dédiée au bois énergie

Logset s'est investi dans le développement de cisailles dédiées au bois énergie. Pour se distinguer davantage dans ce domaine, le constructeur développe une filiale dédiée, baptisée Logset « Bio Energy ». Grâce à un partenariat signé avec Vigneau en 2014, la SH38 a vu le jour. S'adaptant aux pelles de 18 à 25 tonnes (elle pèse 1,5 tonne), cette cisaille traitera idéalement des bois durs de 5 à 38 cm de diamètre. L'accessoire se distingue par son montage superposé des lames de coupe. Il dispose de circuits hydrauliques séparés pour le grappin, le système d'accumulation de tiges (optionnel), et l'unité de coupe travaillant avec deux vérins sous une pression de 300 bars.

## Matériel Forestier Astic

Une fendeuse Krpan de 31 tonnes

Depuis 10 ans, Matériel Forestier Astic (Drôme) importe les matériels Krpan en France. Le constructeur slovène, présenté comme leader du treuil « trois points », vient de développer une fendeuse horizontale de forte capacité. Celle-ci est dotée d'un vérin de fendage d'une capacité de 31 tonnes, offrant une course de 1 270 mm. Elle bénéficie d'un passage de bûches de 1,32 m, et dispose d'un plateau de chargement hydraulique. La double pompe en fonte (débit : 122 l/min) est associée à un réservoir de 100 litres, un refroidisseur et un distributeur de forte capacité. Elle procure deux vitesses de déplacement automatiques. Son entraînement est assuré par prise de force ou de façon mixte (électrique + PDF). La fendeuse horizontale Krpan de 31 tonnes pèse 1 355 kg, et repose sur le châssis traîné ou sur l'attelage trois points. En option, un treuil hydraulique radiocommandé permet de remplacer le coin de fendage d'origine (2/4 à réglage hydraulique), par les variantes 2/6 ou 2/8.

## Volvo Trucks

Une calandre pour les FH en conditions difficiles

Un pare-chocs ultrarésistant vient renforcer la polyvalence des Volvo FH et FH16 dans les environnements accidentés et les applications exigeantes, particulièrement le transport de bois. « *Le véhicule est suffisamment robuste pour faire face aux situations présentant un risque accru de dégradations* », explique le vice-président de Volvo Trucks, Ricard Fritz. Reprenant la conception de l'avant du FMX, le FH dispose alors de protections en acier de 3 mm d'épaisseur, d'un marchepied fixe au-dessus de cette plaque de protection, et d'un pare-chocs avancé de 132 mm (pour protéger les feux) dont les angles (> 20°) sont spécialement étudiés. Un crochet frontal d'attelage en fonte (36 tonnes) peut être monté d'usine. Ce nouveau pare-chocs ultrarésistant a été présenté pour la première fois sur le salon Intermat.

## Terex

Le rachat de CBI complète l'offre

Terex Corporation vient d'acquérir Continental Biomass Industries Inc (CBI), pour compléter son offre dédiée aux marchés de l'environnement. Depuis 2011, Terex répondait déjà aux marchés « en forte expansion » selon le président du groupe : du bois, de la biomasse et du recyclage. CBI produit depuis 1988 des broyeurs et déchiqueteuses stationnaires ou sur chenilles. Son dirigeant est maintenu à ses fonctions. La marque CBI sera maintenue, intégrée au portefeuille de marques de Terex, et l'offre de produits sera distribuée distinctement selon le marché visé ; notamment directement aux professionnels du bois concernant les déchiqueteuses, via le réseau Terex pour les machines de recyclage.

## FSI Bruks

La série 1006 en tournée de présentation

Bruks Mobile va assurer une tournée de présentation de sa dernière gamme de broyeurs déchiqueteurs industriels « 1006 ». La déchiqueteuse pourra être entraînée, à 750 tr/min, par un moteur auxiliaire Volvo de 758 ch ou directement par la prise de force du porteur routier. L'entonnoir de grande largeur (750 x 1 200 mm) est surmonté d'un rouleau supérieur de 811 mm, et débouche sur un rotor plein d'1 m de diamètre. Ce dernier pourra être équipé de longs (4x1 ou 4x4) ou demi-couteaux Hardox, censés diminuer le taux de fines et maîtriser la consommation de carburant. Les Bruks 1006 se prêteraient particulièrement au broyage de rémanents et de cimes. Elles sont commercialisées par FSI Franskan.

## Lely

Les Tigo PR et XR sont enfin homologuées

L'histoire des remorques autochargeuses au sein du groupe Lely a débuté en 2010 avec le rachat de l'usine Mengele. Plus récemment, les gammes PR et XR se sont distinguées par leur innovante paroi frontale mobile : cette dernière facilite le chargement en accompagnant le fourrage vers l'arrière, et permet de réduire la longueur de la caisse (1 à 2 m), à volume constant. Les modèles PR 50 à 70 (29 à 38 m³ DIN) peuvent être dotés d'un tapis de déchargement arrière ; contrairement aux modèles XR 65, 75 et 100 (38 à 54 m³ DIN). Toutes sont compatibles Isobus, et ont désormais obtenu une homologation routière. Les responsables de Lely France se disent « *ambitieux et confiants quant à la réussite commerciale (...) sur ce marché porteur* » : à moyen terme, le marché national tendrait à doubler.

■ Toujours présent dans les situations d'urgence, le groupe **JCB** a effectué une donation de groupes électrogènes et chargeuses-pelleteuses après le séisme survenu au Népal, pour un montant équivalent à 1 million de dollars.

■ La biomasse, plaquettes forestières et méthanisation, est en plein boom au Royaume-Uni. Pour y améliorer sa position, **Fliegl** a pris la décision de construire un site d'assemblage dédié à ce marché. Malgré un nombre de concurrents déjà important, le constructeur est confiant dans sa capacité à s'y faire un nom.

■ L'abatteuse **Ponsse** Scorpion est récompensée par une mention « Best of the Best » du prix Red Dot Design 2015. Cette année, près de 5 000 produits étaient en concurrence pour recevoir cette distinction de référence. Ponsse se distingue parmi les 1,6 % d'entre eux qui accèdent à la mention ultime.

■ **IronPlanet** vient de fusionner avec son homologue **Cat Auction Services,** détenu par Caterpillar et une bonne partie des distributeurs indépendants de la marque. Le premier accédera ainsi à de nouveaux sites de vente aux enchères, et à un catalogue d'engins Caterpillar récents.

■ Le groupe détenu par Luigi Blasi (marques Bargam, Tonutti, Wolagri), a signé un protocole d'accord pour entrer au capital du constructeur de machines de travail du sol Celli. Au cours des derniers mois, **Bgroup** a investi plus de 20 millions d'euros dans un nouveau site de production, et étendu sa zone export à l'Asie et l'Amérique du Nord.

■ Alors qu'un sondage récent a évalué à 70 % la part d'agriculteurs utilisant des applications sur smartphone, **Kuhn** lance l'application « ForageXpert ». Grâce au schéma de placement des andains, l'utilisateur peut trouver la meilleure combinaison entre les faucheuses et les faneuses de la marque.

■ **Claas France** souhaite moderniser les structures d'accueil de la clientèle, avec pour objectif la lisibilité et l'efficacité. La démarche se traduira par des codes couleurs ou la présence d'un point d'information et formation (notamment aux nouvelles technologies).

■ Trois nouveaux distributeurs entrent dans le réseau de distribution **Horsch** : le groupe Lecoq, les établissements Péan, et Ouvrard Touraine. Après avoir élargi sa gamme avec les pulvérisateurs traînés Leeb GS, la filiale française du constructeur renforce son réseau dans le centre-ouest de l'Hexagone.

■ **Sky Agriculture** lance un service de location, qui concerne uniquement le semoir de semis direct Easydrill. Le constructeur permet ainsi aux exploitants de lever leurs hésitations sans investir, éventuellement avec un modèle moins large. Si le modèle loué correspond à ses besoins, son acquisition sera proposée.

## Sulky

Fonctionnalités accrues pour la gamme XT

La nouvelle génération d'épandeurs traînés XT reçoit le système d'épandage « Epsilon » déjà présent sur les épandeurs portés. Celui-ci se caractérise par des pâles longues à double canal, et des plateaux d'éjection incurvés. Ainsi, les engrais granulés homogènes pourront être épandus sur une largeur de 18 à 50 m. Conçus au sein de la filiale Prolog, les épandeurs Sulky XT sont disponibles en version mécanique (trois modèles de 7 200 à 13 000 litres) ou hydraulique (13 000 à 15 500 litres). Ils peuvent aussi traiter les poudres, les pellets organiques et le vrac humide, au moyen de disques de 700 mm ou de rampes à vis double-spire. La commande de ces rampes est désormais assurée par une poignée multifonctions : coupures et ouvertures en bout de champ, pilotage continu des vannes de rampe (gestion de largeur), et dépliage/repliage pour le transport. Le réglage de la dose/ha (manuel ou automatique), la gestion des demi-largeurs, de bordure et la fermeture au remplissage restent assurés depuis le boîtier Vision.

## Joskin

Une table d'épandage pour les Ferti-Space Horizon

Les Ferti-Space Horizon élargissent l'offre d'épandeurs Joskin à caisse large (quatre chaînes marines ici). Caractérisé par des éparpilleurs horizontaux (Ø 600 mm) associés à une table d'épandage à deux disques (Ø 1 040 mm) avec six pâles, leur nouveau cadre d'épandage bénéficie d'une importante capacité d'émiettement et peut épandre de faibles quantités de produits sur une grande largeur. Ainsi adapté pour les composts ou encore les écumes, l'épandeur est proposé dans sept versions de 15,5 à 25,7 m³ (volume potentiellement accru par les rehausses ou le recours à des côtés de 1,40 m).

## Sodimac

Une hotte à deux vantaux à ouverture hydraulique

Sodimac fait évoluer sa gamme d'épandeurs à caisse étroite Rafal. Les deux hérissons verticaux retiennent désormais des crocs à empreinte (pour le montage rapide). Une

nouvelle hotte hydraulique est aussi disponible. Bénéficiant de deux vantaux, elle joue alors une double fonction : épandage de bordure grâce à son ouverture à 210°, ou table d'épandage. Cette offre s'ajoute désormais aux cadres à deux hérissons verticaux et à la table d'épandage EGL. Enfin, la commande des épandeurs Rafal (caisse étroite de 10 à 21,5 m³) et Mig (caisse large de 24 à 27 m³) est désormais assurée par un boîtier Dpa X Control modernisé, autorisant une pesée dynamique.

## Rolland

Le RollForce atteint désormais 22 m³

L'offre d'épandeurs Rolland s'étend vers le haut avec le nouveau RollForce 7322 : celui-ci affiche une longueur de caisse de 7,30 m (trois godets alignés, précise le constructeur), pour un volume de 22 m³. Il dispose de deux essieux, et présente des côtés de 1,55 m de hauteur surmontés d'un bandeau supérieur. Comme l'ensemble de la gamme RollForce, le nouveau 7322 est proposé avec deux cadres d'épandage : le V25 à deux hérissons verticaux pour les produits les plus lourds, ou la table d'épandage TCEi (10 à 24 m, et 2 à 35 t/h), dotée de deux disques d'épandage à quatre pâles, autorisant également le compostage par ses deux hérissons/broyeurs horizontaux, quand la hotte est relevée. L'équipement de base comprend une flèche triangulaire à suspension hydraulique. En option, Rolland propose une régulation électronique proportionnelle à l'avancement (DPAE), la pesée, ou encore des kits de caméras. Notons que le système d'épandage TCE

fête cette année ses 25 ans.

Rolland annonce aussi la disponibilité d'un nouveau boîtier de régulation DPAE « interfacée » (selon la quantité restante dans l'épandeur), baptisé RollControl G2. Il sera possible de changer la consigne en cours d'épandage, d'intégrer une carte de modulation et d'exporter les données d'épandage sous format Excel ou par imprimante. La solution conçue avec RDS offre aussi une fonction pré-démarrage. Présenté sur le stand lors du Sima, le futur RollControl est compatible Isobus. Il autorisera suivi et cartographie, coupures de tronçons guidage et caméras.

## Pottinger

Des herses rotatives Lion 103 plus légères

Pottinger allège le poids des herses rotatives des séries Lion 103 (3 m 10 ou 12 rotors, et 4 m 14 rotors – boîtier 180 et 200 ch à pignons interchangeables) et Lion 130 Classic (2,50 et 3 m avec 8 à 12 rotors, et boîtier 140 ch simple). Pour cela, le constructeur emploie un lamier biseauté à l'avant (en outre, moins de salissement), et un couvercle supérieur en aluminium de 3 mm d'épaisseur. L'ensemble du caisson a été repensé : paliers au poids optimisé, porte-dents intégrés, roulements à rouleaux coniques surdimensionnés, et joints à cassette. Ces nouveaux modèles bénéficient de la même offre de rouleaux que la série Lion 102.

## Agrisem Int.

Des évolutions d'actualité

Pour répondre aux utilisateurs de tracteurs à 4 cylindres, Agrisem International généralise le repliage hydraulique du rouleau au-dessus du châssis porté : après les déchaumeurs à disques indépendants Maximulch 3 lors d'Innov-Agri 2014, ce sont les Agro-Mulch et Disc-o-Mulch Gold qui accèdent à ce dispositif faisant intervenir un vérin de terrage. Par ailleurs, le constructeur a redessiné ses Disc-O-Mulch Silver traînés : les roues de transport sont déplacées devant le rouleau pour optimiser la maniabilité. La distance entre le point de pivot de l'attelage et ces roues est ainsi réduite de 40 %.

## Treffler

Sept variantes pour le déchaumeur TGA 300

Distributeur de Treffler en France, la société Stecomat lance actuellement le déchaumeur scalpeur à trois poutres et demie « TGA 300 » (3 mètres). Ses 13 dents sont montées sur six lames à ressorts, avec sécurités par boulons. Les socs pattes d'oie de 300 mm ou les socs droits de 45 mm visent à travailler sur 3 à 20 cm de profondeur. Sept variantes sont proposées, à partir de la version « standard » dont les trois rangées de dents sont suivies d'un dispositif de nivellement et d'un rouleau de 600 mm à barres mobiles montés sur ressorts. Le contrôle de profondeur peut être assuré par des roues 195/55R10 montées sur tandem. L'acquéreur pourra y ajouter des herses à doigts vibrants (12 mm) sur deux rangées, ou trois rangées en absence de rouleau. Et même commander une version dépourvue de tous ces équipements.

## Juin 2015

**24-25 : Les Culturales** organisées par Arvalis à Villers-Saint-Christophe dans l'Aisne. Un salon de plein champ qui a lieu tous les deux ans, et qui propose des vitrines végétales (des centaines de parcelles), des conférences sur des thèmes d'actualité, 10 hectares de visite, 19 grands ateliers techniques et 150 experts des instituts techniques, du développement et de la distribution ainsi que 200 exposants : coopératives, négoces, machinisme, agrofourniture, services, etc. La grande curiosité des Culturales 2015 sera le show des innovations qui mettra en scène un foisonnement de nouveautés autour de six thématiques : le progrès génétique, les nouvelles technologies, les couverts permanents, le strip till, le biocontrôle et la biodiversité. Plus de 10 000 visiteurs sont attendus.

*www.lesculturales.com*

RETROUVEZ-NOUS
Entrepreneurs des Territoires
sur notre stand
D96

## Juillet 2015

**24-27 : Foire de Libramont** en Belgique. Cette foire agricole, créée en 1926, célébrait à l'origine le cheval de trait ardennais. Avec plus de 240 000 visiteurs l'année dernière et 1 800 exposants, elle est devenue l'une des plus importantes foires agricoles, forestières et agroalimentaires de plein air, sur un site de 300 000 m². Elle est suivie, une année sur deux, de Demo Forest. C'est le cas cette année, les 28 et 29 juillet : sur plus de 150 ha de forêt, 150 exposants et 500 machines sont attendus, ainsi que 30 000 visiteurs. Durant les deux jours, un programme riche et varié de conférences et d'animations sera présenté.

*www.foiredelibramont.be*
*www.demoforest.be*

## Août 2015

**29-7 septembre : Equip'Agro** au Capitole de Châlons-en-Champagne (51). Le salon de l'agroéquipement, au cœur de la foire de Châlons, 180 exposants sur 50 000 m². Equip'Agro a pour vocation de réunir le monde agricole et viticole dans la diversité de ses savoir-faire, mais aussi d'ouvrir largement des portes à d'autres intervenants comme les industriels, chercheurs, élus, citoyens…

*www.foiredechalons.com*

## Septembre 2015

**2-3 : PotatoEurope** à Tournai en Belgique. Le salon PotatoEurope se déroule chaque année dans un des quatre pays clés de la culture de la pomme de terre. Après la France, les Pays-Bas et l'Allemagne ces dernières années, c'est au tour de la Belgique d'accueillir ce grand événement en plein air. Les visiteurs professionnels pourront poser toutes leurs questions aux experts en matière de culture, d'équipement, de transformation, etc. Outre une vaste exposition où toute la filière de la pomme de terre est représentée, les démonstrations d'arracheuses de pommes de terre et de bandes transporteuses demeurent un important pôle d'attraction en Belgique. La présentation de nombreuses parcelles d'expérimentation et des séminaires viendront enrichir le programme.

*www.potatoeurope.com*

**9-10 : Innov-Agri Grand Sud-Ouest** à Ondes (31), près de Toulouse. Le salon propose à ses visiteurs de découvrir autour d'un parcours de visite optimisé, plus de 22 ha de chantiers de récolte, 20 ha de démonstrations variées, mettant en scène plus de 1 000 machines et plus de 4 000 m² de vitrines végétales présentés par 220 exposants. Les démonstrations et essais de machines, permettent d'apprécier concrètement les travaux aux champs, du travail du sol à la récolte. Plus de 35 000 visiteurs sont attendus. Le Trophée National des Lycées Agricoles en version Machinisme, dont la FNEDT est partenaire, mettra en valeur les formations en agroéquipements et leurs débouchés.

*www.innovagri-gso.com*

**15-18 : Space** à Rennes (35), le salon international de l'élevage, avec 1 400 exposants et plus de 114 000 visiteurs l'année dernière. Au programme : des conférences, les Innov'Space, la plateforme recherche et développement.

*www.space.fr*

**23-24 : Tech&Bio** à Bourg-lès-Valence (26). Le salon de démonstrations des techniques bio et alternatives. Cette 5ème édition sera dédiée au meilleur des démonstrations bio et alternatives en Europe. Elle présentera 100 démonstrations en plein champ et 120 conférences animées par des experts européens. Pour 2015, 250 exposants et 13 000 visiteurs sont attendus au lycée agricole le Valentin.

*www.tech-n-bio.com*

## Novembre 2015

**8-14 : Agritechnica** à Hanovre en Allemagne. Le thème de cette édition sera « Les hommes, les techniques, les innovations : l'avenir de la profession agricole ». Près de 450 000 visiteurs professionnels seront attendus à Hanovre pour découvrir les nouveautés du machinisme agricole, dialoguer avec des experts sur les perspectives de l'agroéquipement. Trente conférences seront dédiées aux utilisateurs, ainsi qu'un espace Agriculture numérique pour décoder son exploitation et comprendre les rendements.

*www.agritechnica.com*

## Décembre 2015

**9-10 : Salon des ETA** au parc des expositions du Mans (72), l'unique salon d'affaires exclusivement réservé aux entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux, ainsi qu'à leurs équipes. Pour son 10ème anniversaire, le salon des ETA revient au Mans, qui a accueilli le salon à ses débuts. Les visiteurs rencontreront les responsables nationaux des 200 marques présentes sous 15 000 m² d'espaces couverts et sous chapiteaux, et 20 000 m² réservés notamment à la prise en main.

*www.saloneta.com*

phideel.fr

## du 15 au 18 septembre à RENNES I PLANÈTE ÉLEVAGE

**SPACE :** le Salon qui vous propose une offre complète pour toutes les filières : bovine (lait-viande), porcine, avicole, ovine et cunicole.

**Plus de 1 400 exposants répartis dans 11 halls, et en air libre.**

**Plus de 114 000 visiteurs professionnels attendus,**

**dont plus de 13 000 internationaux.**

**Plus de 700 animaux en présentation.**

**Une surface nette d'exposition supérieure à 116 000 m².**

**Plus 300 de journalistes, dont 70 internationaux.**

SPACE 2015

**LE SALON INTERNATIONAL DES PRODUCTIONS ANIMALES**

Tél. 02 23 48 28 80 I info@space.fr

www.space.fr

# BRIDGESTONE

**Obtenez le meilleur de vos terres aujourd'hui... comme demain**

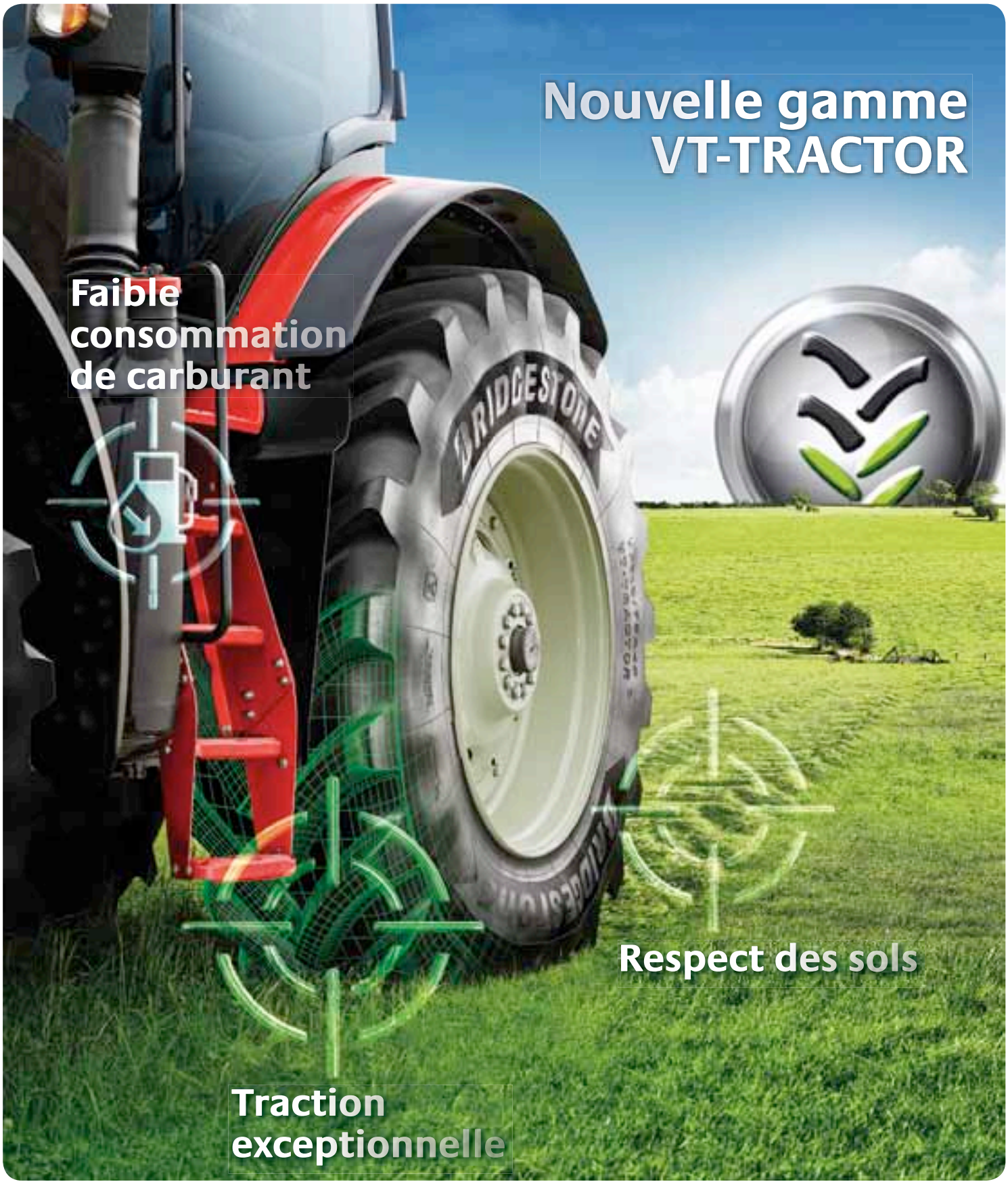


**Bridgestone France**
Consultez notre site Web pour trouver le distributeur agréé
Bridgestone près de chez vous.

www.bridgestone.fr